ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

ÉDITION DE TRADUCTION OFFICIELLE

Le prix du numéro : 3 DH. — Numéro des années antérieures : 4,50 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ÉDITIONS	TARIFS D'ABONNEMENT AU MAROC 6 mois	AU MAROC 1 an	A L'ÉTRANGER
Édition générale	40 DH	70 DH	Par voie ordinaire ou aérienne, les tarifs prévus ci-contre sont majorés des frais d'envoi, tels qu'ils sont fixés par la législation postale en vigueur.
Édition des débats de la Chambre des Représentants		60 DH	
Édition des annonces légales, judiciaires et administratives	40 DH	70 DH	
Édition de traduction officielle	35 DH	60 DH	

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. 650-24 — 650-25
651-79 et 654-13
C.C.P. 101-16 à Rabat

L'édition de traduction officielle contient la traduction officielle des lois et règlements ainsi que le texte en langue étrangère des accords internationaux lorsqu'aux termes de ces accords, ledit texte fait foi, soit seul, soit concurremment avec le texte arabe.

SOMMAIRE

Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1980.

Rapport sur l'exercice 1980 présenté à Sa Majesté le Roi par Son Altesse Moulay Hassan ben El Mehdi, gouverneur de la Banque du Maroc 242

Institut national de la recherche agronomique.

Décret n° 2-81-348 du 25 joumada I 1402 (22 mars 1982) pris pour l'application de la loi n° 40-80 portant création de l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.), promulguée par dahir n° 1-81-204 du 3 joumada II 1401 (8 avril 1981) 286

Comité national de la culture.

Décret n° 2-81-558 du 25 joumada I 1402 (22 mars 1982) complétant le décret n° 2-74-549 du 22 joumada II 1395 (3 juillet 1975) portant création d'un Comité national de la culture 287

Accord conclu entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement relatif à la garantie du prêt consenti par cette institution à la Banque nationale pour le développement économique.

Décret n° 2-82-301 du 12 joumada II 1402 (7 avril 1982) approuvant l'accord conclu le 21 rebia II 1402 (16 février 1982) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement relatif à la garantie du prêt de 10.000.000 d'unités de compte consenti par cette institution à la Banque nationale pour le développement économique 287

Banque nationale pour le développement économique. — Garantie de l'Etat aux emprunts.

Décret n° 2-82-271 du 21 joumada II 1402 (16 avril 1982) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par la Banque nationale pour le développement économique à concurrence d'un encours maximum de six cents millions de dirhams (600.000.000 de DH) .. 287

Revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.

Décret n° 2-82-361 du 28 joumada II 1402 (23 avril 1982) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture 288

Attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat.

Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 444-82 du 4 joumada II 1402 (30 mars 1982) modifiant l'arrêté interministériel n° 214-66 du 16 rebia I 1386 (5 juillet 1966) pris en application des articles 10 et 25 du décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat 288

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES GÉNÉRAUX

RAPPORT

SUR L'EXERCICE 1980

présenté à Sa Majesté le Roi

par Son Altesse Moulay Hassan BEN EL MEHDI

Gouverneur de la Banque du Maroc

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1980, vingt-deuxième exercice de l'Institut d'émission.

Les signes négatifs apparus l'an dernier dans le cours de l'économie mondiale à la suite des relèvements successifs du prix du pétrole et du renforcement des tensions inflationnistes perceptible dès l'année 1978 se sont fortement aggravés en 1980. La croissance s'est nettement ralentie, faisant place parfois à une franche récession, le chômage s'est encore développé et l'inflation s'est exacerbée tandis que s'accentuait le déséquilibre des balances extérieures. Contrairement aux politiques suivies après ce qu'il a été convenu d'appeler le premier choc pétrolier, les principales économies développées n'ont pas infléchi leurs attitudes restrictives en matière de budget et de monnaie pour corriger les effets du nouveau prélèvement pétrolier. Conduites à consacrer une part accrue de leur production au paiement de leurs importations, elles ont semblé s'être ainsi résignées à avaliser un transfert de liquidités au profit des pays exportateurs de pétrole. En définitive, ces derniers se sont trouvés détenir une masse considérable de capitaux dont une large partie, faute d'emploi immédiat, était en quête de placements sûrs et lucratifs et les pays industrialisés ont été amenés à accroître les prix de leurs produits manufacturés. De la sorte, un grand nombre de nations du tiers-monde, cumulant tous les désavantages, ont été confrontées à de graves difficultés du fait de l'importance de leurs besoins et du niveau très élevé de leur endettement. Malgré les réflexes égoïstes qu'ont engendrés ces maux, regain de protectionnisme, diminution de l'aide au développement, une prise de conscience d'une solidarité d'intérêts a paru néanmoins émerger entre les différents acteurs, en particulier au sein des institutions financières internationales.

Dans les pays industrialisés, l'alourdissement de la facture pétrolière a été à l'origine de l'amputation de la croissance et de l'aggravation des déséquilibres. C'est ainsi que la progression moyenne en termes réels du produit national brut des membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) n'a pas dépassé 1,5 % avec une baisse effective de l'activité au Royaume-Uni et à un moindre degré aux Etats-Unis et un ralentissement de son développement partout ailleurs. Ces pays ont connu de surcroît un regain d'inflation, la hausse moyenne des prix retenue pour déflater le produit national brut ayant atteint 9,6 % au lieu de 7,6 % en 1979. Ils ont également enregistré, à l'exception du Japon, une recrudescence du chômage qui touchait 23 millions de personnes au lieu de 18 millions au terme de 1979.

La crise n'a pas épargné les pays socialistes qui se ressentent du ralentissement des échanges avec le monde occidental et voient décliner leur rythme de croissance.

Cette evolution défavorable n'a pas manqué d'affecter au premier chef les pays en voie de développement importateurs de pétrole qui, faute souvent, de pouvoir recourir davantage au financement extérieur, n'en ont que faiblement atténué les effets et où la hausse moyenne des prix s'est encore accélérée et a atteint 33 %. Astreints à des importations vitales d'énergie, de denrées alimentaires et de biens manufacturés ne cessant de se renchérir et confrontés à un protectionnisme accru à l'égard de leurs produits dont les prix ont souvent baissé, ils ont vu se creuser les déficits de leurs paiements courants et ont été, de ce fait, fréquemment conduits à restreindre l'activité et l'investissement. Si la croissance s'est encore élevée à quelque 5 % en termes réels, comme en 1979, cette tendance moyenne provient de la juxtaposition de quelques bons résultats enregistrés notamment dans le Sud-Est asiatique et en Amérique latine alors que la situation déjà précaire de nombreuses nations s'est encore détériorée. Pour le continent africain, les progrès n'ont pas dépassé 4 %.

Dans ce contexte de quasi-stagnation économique, le commerce international a été marqué par une âpre concurrence et son augmentation en volume n'a pas dépassé 1 % au lieu de 6,5 % en 1979. Son ralentissement découle principalement de la contraction des échanges de pétrole brut dont la consommation a diminué de 5 % environ pour l'ensemble du monde et de 7 % pour la seule zone OCDE. Il est dû aussi à un climat de protectionnisme, certes encore le plus souvent latent, mais qui s'est manifesté par exemple entre la Communauté économique européenne (CEE) et les Etats-Unis à propos de l'acier et de la chimie, ou pour l'accès aux principaux marchés de consommation des productions textiles des pays en développement.

La réduction du rythme d'activité et le fort relèvement du loyer de l'argent ont fait s'infléchir les cours des matières premières. De générale en 1979, la hausse est devenue sélective et a fait place à des baisses accentuées sur certaines denrées. Ainsi, à part une avance durant les deux premiers mois de l'année, en liaison avec le maintien d'une conjoncture encore ferme et la spéculation sur l'or et l'argent, les cotations des principaux métaux se sont fortement repliées. Il en a été de même des cours du café et du cacao alors que ceux des fibres textiles, du sucre, des céréales et du soja ont progressé, parfois dans d'importantes proportions. Les prix du pétrole, en revanche, ont encore été majorés en un an de 23 % à 36 % selon les producteurs, portant à 150 % environ la hausse intervenue depuis la fin de l'année 1978.

Un tel relèvement n'a pu qu'accentuer le bouleversement des positions extérieures intervenu l'an dernier. Ainsi, le groupe des pays exportateurs de pétrole a-t-il porté à 112 milliards de dollars un surplus déjà passé de 5 à 69 milliards en 1979 tandis que les pays en voie de développement non producteurs de pétrole cumulant les inconvénients de l'enchérissement de l'énergie et des biens manufacturés, devaient faire face à un déficit de leur balance des paiements courants atteignant 80 milliards. Les pays membres de l'OCDE, pour leur part, ont dégagé un solde négatif de 70 milliards de dollars au lieu de 11 milliards l'an dernier et d'un excédent de 31 milliards en 1978, changement considérable allant de pair avec une profonde modification des positions individuelles ; c'est ainsi que les balances de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis ont été excédentaires, celles de l'Italie et de la France, de positives sont devenues fortement négatives cependant que les déficits du Japon et, plus encore, de la République fédérale d'Allemagne se sont creusés.

Ces renversements n'ont eu qu'une influence limitée sur les marchés des changes qui, grâce à la coopération des banques centrales, n'ont pas connu de crises majeures. Face à une détérioration généralisée des économies des pays industrialisés, l'évolution de la cotation des devises a été déterminée davantage par les taux d'intérêt bruts, sans considération ou presque des différentiels d'inflation, de croissance et de solde extérieur. Ainsi le dollar américain a-t-il enregistré d'amples fluctuations étroitement calquées sur les mouvements de taux engendrés par les exigences contradictoires de la lutte contre l'inflation et la récession. De la mi-janvier au début d'avril, puis des premiers jours de septembre jusqu'à la fin de l'exercice, la montée des taux au-delà de 20 %, niveau inconnu jusqu'alors, a raffermi la monnaie américaine qui a terminé l'année avec une avance de 13 % sur le Système monétaire européen (SME). Seules deux devises s'en sont appréciées vis-à-vis du dollar. Il s'agit en premier lieu du yen japonais dont la fermeté a contrasté avec sa baisse de 20 % constatée en 1979. La hausse du taux d'escompte, la garantie d'approvisionnements pétroliers et de substantielles entrées de capitaux

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

suscitées par le dynamisme de l'économie japonaise ont permis à cette monnaie de se redresser presque régulièrement à partir du mois de mars jusqu'à gagner près de 18 % en un an par rapport au dollar. De même, chômage et récession n'ont pas rebuté les acheteurs de livres sterling séduits par une rémunération élevée et l'indépendance énergétique de la Grande-Bretagne, si bien que l'avance de la livre sur le dollar s'établissait à près de 7 % par rapport à l'année précédente. Au sein du SME qui a joué un rôle stabilisateur dans les relations de change, aucune modification de parité n'a été nécessaire. Le franc français, soutenu par des apports de capitaux étrangers et un avantage comparatif de taux, a fréquemment occupé la première place, en alternance avec le florin hollandais. En revanche, le deutschemark, malgré un niveau d'inflation peu élevé, a souffert des déficits des finances publiques et des paiements extérieurs et, plus encore, de la modicité des taux d'intérêt intérieurs et a fait preuve d'une faiblesse inhabituelle au point de se trouver à plusieurs reprises à son plancher. Quant au franc belge et à la lire italienne, affectés par les difficultés économiques, sociales et politiques de la Belgique et de l'Italie, ils se sont le plus souvent trouvés en position défavorable.

Au terme de ces évolutions, il apparaît qu'à côté du dollar, le yen, le deutschemark et la livre sterling se sont affirmés comme monnaies de réserve. En effet, d'importants achats de valeurs mobilières ont été effectués au Japon en particulier par des pays arabes qui ont également consenti des concours financiers à l'Allemagne fédérale et souscrit à des emprunts publics lancés par le Royaume-Uni.

L'or a fait l'objet, dès le début de l'année, d'un emballement de la spéculation, alimentée par une aggravation des tensions internationales, qui a eu pour effet de porter le 21 janvier l'once au cours sans précédent de 850 dollars. Un tel excès ne pouvait qu'entraîner un brutal repli amorcé sous la pression des prises de bénéfices, des restrictions réglementaires ou fiscales adoptées sur plusieurs places et de la hausse des taux d'intérêt qui ont rendu à nouveau attrayants les placements en dollars ; aussi les cours sont-ils retombés à 474 dollars à la mi-mars puis ont progressé jusqu'à l'automne, atteignant 720 dollars au terme d'une brève période d'effervescence, avant de se replier ensuite pour terminer à 561 dollars. Ainsi, pendant la majeure partie de l'année, le calme relatif des marchés a-t-il coexisté avec des prix soutenus. Ceux-ci s'expliquent par une offre réduite de 30 % d'une année à l'autre, en raison de la faiblesse des ventes de l'URSS, de l'interruption en novembre 1979 de celles de la Trésorerie américaine et de la clôture depuis mai 1980 des cessions pratiquées par le Fonds monétaire international (FMI).

Toujours préoccupé de renforcer le rôle du Droit de tirage spécial (DTS) comme moyen de règlement, le Fonds a procédé le 1er janvier 1980 à la deuxième des trois allocations d'environ 4 milliards chacune dont le principe avait été adopté en 1978. Il a également élargi à cinq autres institutions officielles, dont le Fonds monétaire arabe, la faculté de détenir et d'utiliser des DTS sans être parties prenantes au sysème. Enfin, pour simplifier l'emploi de cet instrument, le FMI a décidé en septembre de réduire, à compter du 1er janvier 1981, de 16 à 5 le nombre des monnaies qui servent à en déterminer la valeur, comme c'était déjà le cas pour la rémunération. En revanche, il a dû ajourner la mise au point d'un compte de substitution qui devait recevoir des dépôts en dollars et fournir en contrepartie des créances en D.T.S,

Comme en 1974-1975, au lendemain du premier choc pétrolier, l'accentuation des déséquilibres des paiements extérieurs pose le problème du placement des surplus et du financement des déficits. Sous le vocable de recyclage, un circuit avait, jusque dans un passé récent, à peu près bien fonctionné, d'abord pour les pays occidentaux qui, en empruntant, puis en renforçant leurs exportations et grâce aussi à la baisse relative du prix du pétrole, ont pu recouvrer l'équilibre de leur balance des paiements, mais aussi pour les pays en voie de développement dont les difficultés immédiates avaient été quelque peu atténuées. Ce processus semble avoir été modifié par l'attitude des grandes banques qui, voulant appliquer à l'ensemble des demandes les critères bancaires traditionnels, trouvent de plus en plus difficilement les emplois répondant à ces normes. De très nombreux pays, en effet, ont atteint sinon dépassé leur capacité d'endettement et les prêts qui leur sont proposés ne correspondent pas, du fait de leur durée insuffisamment longue, aux besoins de développement. Aussi de nombreuses voix s'élèvent-elles pour réclamer de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international un rôle accru non seulement dans le financement à court et moyen terme du rééquilibrage des paiements mais aussi, et plus généralement, dans l'aide au développement. A cet egard, ces Organismes ont institué en 1980 des procédures qui répondent, au moins partiellement, à cette attente. Il s'agit en particulier du prêt à l'ajustement structurel mis au point par la BIRD et du mécanisme de financement élargi élaboré par le FMI. Pour faire face à l'extension de leurs interventions, les deux institutions se sont employées à renforcer leurs ressources. Ainsi, le Fonds a augmenté le 1er décembre les quotes-parts de 39.8 à 59,6 milliards de D.T.S. en application d'une décision prise en 1978. Cette septième révision permettra en particulier de répondre aux demandes présentées par les pays en voie de développement au titre de l'accord élargi ; dans ce cadre, le maximum de tirage en trois ans a été porté de 480 % à 600 % des quotes-parts et la période de remboursement de 8 à 10 ans. En outre, dans les faits, le Fonds a notablement assoupli la conditionnalité dont étaient assortis ses concours en prenant davantage en compte dans ses programmes de redressement les exigences de la croissance. De même, pour mieux aider les 83 pays les moins nantis, il a décidé en décembre la création d'un compte de bonification doté d'un milliard de DTS en vue de réduire de 1,5 ou 3 points le coût du recours au mécanisme de financement supplémentaire. Enfin, le Fonds s'est réservé la possibilité d'effectuer de nouveaux emprunts auprès de certains membres exportateurs de pétrole et n'a pas exclu de recourir directement au marché financier international. Ainsi, ses prêts se sont élevés en 1980 au montant record de 9,7 milliards de DTS, en hausse de 2,6 milliards sur l'exercice précédent dont plus de la moitié est allée aux pays en voie de développement. Son action a été renforcée par celle de la Banque mondiale qui a mis au point une nouvelle catégorie de concours dits prêts à l'ajustement structurel destinés à répondre grâce à leur terme plus long, aux besoins de financement de ces pays.

Ces progrès, toutefois, ne diminuent en rien l'urgence de relations économiques rénovées entre pays industrialisés et nations du tiers-monde. Les divers groupes d'étude qui se sont penchés sur leur définition et les moyens de les promouvoir, commission Brandt, qui réunissait d'éminentes personnalités du Nord et du Sud, commission dite des « vingt-quatre » élaborant un programme d'action immédiate et diverses assemblées africaines et arabes se sont très largement accordés dans leurs conclusions après avoir examiné le devenir économique des pays en voie de développement. Reconnaissant le caractère indispensable d'importations d'énergie toujours plus coûteuses, ils sont convenus de la nécessité d'accroître les ressources locales d'énergie, de mettre au point des stratégies de remplacement, de renforcer les exportations et de supprimer les restrictions aux échanges, de susciter enfin une épargne nationale plus abondante et de la réinvestir avec plus d'efficacité. Devant le peu de disposition des Etats industrialisés à participer au financement de cette reconversion par un flux d'aide accru, ces instances de réflexion se rejoignent également pour exprimer des revendications à propos du système monétaire international, réclamant notamment une adaptation encore plus étroite des institutions financières internationales aux besoins du développement auxquels devrait être liée, aussi, la création de nouvelles liquidités. A cette prise de conscience plus aiguë par les pays démunis des conditions posées à leur développement, correspond dans les pays industrialisés le sentiment naissant d'une réciprocité d'intérêts, à commencer par ceux dont les ventes au tiers-monde représentent une part appréciable des exportations.

Cette orientation ne repose cependant encore que sur bien peu de faits positifs. Hormis l'aboutissement en juin des négociations sur le fonds commun des produits de base qui devrait devenir d'ici quelques années un important instrument de lutte contre les fluctuations des cours de certains produits, rien de concret n'a été dégagé des autres consultations multilatérales. Aucun accord n'est intervenu au terme de la troisième conférence des Nations Unies sur le développement industriel qui a clos ses travaux en février à New-Delhi ; de même, la conférence sur les pratiques commerciales restrictives n'a adopté en avril qu'un code de règles et de principes sans caractère contraignant tandis que celle sur le droit de la mer, qui avait déclaré patrimoine commun de l'humanité les ressources minérales des fosses sous-marines, risque de voir ses conclusions remises en cause.

Le Maroc a observé avec attention toutes ces mutations et pris une part active à de nombreux travaux. Il lui a été donné d'expérimenter parmi les premiers l'infléchissement de l'attitude du FMI quant à l'octroi de ses concours, comme il ressent journellement ce que peuvent avoir d'instables et de fragiles les courants d'exportation vers les pays industrialisés. Aussi ne peut-il manquer de s'inquiéter des conséquences sur son économie de l'adhésion à la CEE de la Grèce et de l'entrée prochaine dans cette Communauté, si bien défendue vis-à-vis de l'extérieur, du Portugal et surtout de l'Espagne, son concurrent le plus direct pour de nombreuses productions, essentiellement agro-alimentaires.

Les contraintes de la conjoncture internationale, dont les principaux traits viennent d'être évoqués, n'ont pas manqué d'être ressenties au niveau de la balance des paiements, des dépenses de l'Etat et des prix. En particulier, l'alourdissement de l'ensemble des importations de même que les restrictions à l'accès de certains marchés, notamment de la Communauté économique européenne, et une nouvelle augmentation de la charge financière des emprunts consécutive à la hausse des taux d'intérêt, sont intervenus au moment où le pays s'efforçait de relever le niveau de vie de la population, était engagé dans un important effort

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

d'investissement et se trouvait confronté aux impératifs de la défense nationale. Aussi, un nouveau réexamen des conditions de la croissance s'est-il avéré nécessaire.

En 1978 déjà, à la suite des tensions enregistrées à l'issue d'une période d'expansion accélérée, il avait été décidé de redoubler d'efforts pour rétablir les équilibres fondamentaux dans le cadre d'un plan triennal. Au terme des deux premières années, une sensible amélioration de la situation financière, monétaire et économique avait pu être obtenue.

Cependant, les tensions s'exerçant toujours sur les finances publiques et les comptes extérieurs ont amené les autorités à élaborer et à adopter dès les premiers mois de 1980 un programme d'ajustement structurel de trois ans destiné à assurer la croissance économique la plus élevée possible, axée sur le développement de l'offre, tout en recherchant une restauration durable des équilibres intérieur et extérieur. Ce programme, approuvé par le Fonds monétaire international, permet d'utiliser les concours de cet Organisme au titre de l'accord élargi et de faciliter le recours au financement extérieur.

Pour 1980, en dépit d'une évolution défavorable qui se dessinait au premier semestre, des résultats assez satisfaisants ont été finalement enregistrés. C'est ainsi que le taux de croissance du produit intérieur brut s'est élevé à 4 % en termes réels, à la suite notamment d'un net renforcement de la production agricole et industrielle, que l'augmentation du coût de la vie n'a guère excédé 9 % et que l'expansion de la masse monétaire a été encore freinée jusqu'à s'établir à 10,9 % seulement. De même, la balance des paiements s'est trouvée pratiquement équilibrée sous l'effet d'une importante progression des exportations, due notamment à l'extension des recettes tirées des phosphates dont les tonnages exportés ont néanmoins fléchi, du développement des transferts effectués par les travailleurs marocains résidant à l'étranger et de la mobilisation des facilités du F.M.I.

Ces résultats positifs n'ont pu être acquis que grâce aux multiples mesures adoptées par l'Etat qui se sont traduites cependant par une dégradation des finances publiques. C'est ainsi que, le gonflement des subventions allouées à la Caisse de compensation pour contenir la hausse des prix intérieurs et soutenir le niveau de vie a entraîné pour la première fois depuis 1972 un déficit du budget ordinaire.

La production

Sur la base de chiffres estimés, le produit intérieur brut aux prix du marché de 1979, s'est établi en 1980 à 32 314 millions de dirhams au lieu de 31 061 millions au cours de l'exercice précédent. L'expansion relativement satisfaisante de 4 % ainsi réalisée a concerné la plupart des secteurs et reflète de bons résultats agricoles, un regain d'activité des branches tertiaires, un développement des services publics et une faible augmentation du secondaire (1). Cependant, sur la période du plan triennal 1978-1980, le taux annuel moyen de croissance du produit intérieur brut a atteint 4 %, en retrait par rapport au taux prévisionnel qui avait été fixé à 4,9 %.

Alors qu'elle avait subi une baisse de 1,7 % en 1979, la production du secteur primaire, bénéficiant de conditions climatiques favorables, s'est sensiblement redressée ; sa valeur ajoutée, en hausse de 6,2 %, s'est en effet élevée à 4 320 millions de dirhams et sa part dans le produit intérieur brut est passée de 13,1 % à 13,4 %. Ce mouvement résulte principalement d'une amélioration de la récolte des céréales principales qui a atteint 43,5 millions de quintaux au lieu de 39,9 millions en 1979 et celle d'agrumes, légèrement supérieure à 1 million de tonnes alors qu'elle n'avait pas dépassé 876 000 tonnes un an auparavant. Sur trois ans, le taux annuel moyen de croissance du secteur ressort à 8,9 %, soit plus de six fois le taux prévu par le plan. En dépit de ce résultat positif, les charges d'importations de denrées alimentaires ont continué de s'alourdir, en tonnage et plus encore en valeur, exerçant des pressions de plus en plus fortes sur les comptes extérieurs et sur les finances de l'Etat.

La contribution des activités secondaires, chiffrée à 9 569 millions de dirhams n'a augmenté que de 0,5 % s'inscrivant ainsi en net recul par rapport à l'exercice précédent : de ce fait, sa part dans le produit intérieur brut est revenue de 30,6 % à 29,6 % et la progression moyenne annuelle des trois dernières années est tombée à 2,2 %, bien en deçà des 8,2 % attendus.

Le secteur minier a enregistré une baisse de 4,1 % succédant à une augmentation de 5,6 % constatée l'an dernier ; cette évolution défavorable, qui n'avait pas été observée depuis 1975, est due essentiellement à un repli de la production des phosphates, consécutif à un retrait de 7,8 % des tonnages exportés.

Après l'expansion considérable de 64,7 % réalisée en 1979 à la suite de l'extension de la capacité de raffinage du pétrole, la croissance du secteur énergétique n'a pas dépassé 1,5 % cette année. En effet, tandis que la production d'électricité se développait à un rythme de 8,6 % comparable à celui de l'exercice précédent, l'extraction de l'anthracite diminuait légèrement et le raffinage connaissait un fléchissement de plus de 5 %.

Dans le secteur des industries manufacturières, un regain d'activité de 4,3 % a été enregistré alors qu'un ralentissement avait été noté l'année précédente. A l'exception du matériel de transport, des textiles et des articles en caoutchouc et plastique qui se sont respectivement inscrits en baisse de 12,1 %, de 1,8 % et de 5,1 %, toutes les autres branches ont participé à ce mouvement ; les industries alimentaires et les produits de la chimie et de la parachimie en particulier ont contribué pour près des quatre cinquièmes à cette reprise. Ce secteur est appelé à connaître des changements importants pour être à même de satisfaire les besoins du marché local et de participer plus largement à l'accroissement des exportations.

Orientés à la baisse depuis deux ans, le bâtiment et les travaux publics ont subi cette année encore un recul, de 10 %, en dépit des multiples réalisations du secteur public.

Avec 13 445 millions de dirhams au lieu de 13 024 millions auparavant, le tertiaire a connu une expansion de 3,2 % contre 1,8 % en 1979 et sa part dans le produit intérieur brut s'est légèrement réduite de 41,9 % à 41,6 %. Largement tributaires de l'évolution de l'activité dans le primaire et le secondaire, toutes les branches de ce secteur ont contribué de manière presque uniforme à ce mouvement ; c'est ainsi que les transports et les communications, le commerce et les autres services se sont inscrits en hausse, respectivement, de 1,3 %, 3,3 % et 3,8 %. Pour l'ensemble de la période 1978-1980, le taux moyen annuel de croissance du tertiaire a été de 1,7 % seulement, bien inférieur au taux de 4,8 % retenu par les prévisions.

Enfin, la valeur ajoutée par les administrations publiques a augmenté de 11,9 %, soit à un rythme à peu près équivalent à celui de l'exercice antérieur et s'est établie à 4 980 millions de dirhams ; sa part dans le produit intérieur brut s'est encore élargie, de 14,3 % à 15,4 %. Sur trois ans, le taux de croissance annuel moyen a atteint 11,2 % alors que celui des prévisions ne dépassait pas 7,2 %.

Calculé aux prix courants du marché par application de l'indice des prix à la production estimé cette année à 7,3 % au lieu de 7,7 % un an auparavant, le produit intérieur brut a été porté de 62 244 millions de dirhams à 69 450 millions en 1979, marquant ainsi une avance de 11,6 % inférieure à celle de 12,5 % observée au terme de l'exercice précédent. Quant au produit national brut qui comprend, en outre, les revenus nets de l'extérieur, évalués à 1 850 millions de dirhams au lieu de 1 633 millions, il est passé de 63 877 millions à 71 300 millions, enregistrant de la sorte une progression de 11,6 % au lieu de 12,6 % en 1979 (1).

La demande et l'épargne

En regard du produit intérieur brut, dont elle a absorbé 88,5 % contre 86,8 %, la consommation globale, chiffrée à 61 497 millions de dirhams, a crû de 13,8 % au lieu de 12,8 en 1979. Le rythme d'extension de la consommation finale privée s'est élevé de 12 % à 12,6 %, tandis que celui de la consommation publique s'est accéléré de 15,4 % à 18 %. Dans ces conditions, l'épargne intérieure brute, égale à la différence entre le produit intérieur brut et la consommation totale, ressort à 7 953 millions, soit à un niveau légèrement inférieur à celui de l'an dernier. De même, l'épargne nationale brute qui regroupe l'épargne intérieure et les revenus nets de l'extérieur est restée avec 9 803 millions très voisine de celle qui avait été dégagée durant l'exercice précédent, mais elle a financé 64,7 % des investissements au lieu de 63,3 % (2).

En effet, ces derniers n'ont atteint que 15 153 millions de dirhams, en baisse de 390 millions ou 2,5 %. De fait, le taux d'investissement est lui-même revenu de 23,9 % à 21,3 % car la formation brute de capital fixe n'a pas excédé 14 767 millions et s'est inscrite en recul de 0,7 % contrastant avec la progression de 8,3 % enregistrée douze mois auparavant, alors que les stocks se sont renforcés de 386 millions au lieu de 668 millions. Au total, le financement des investissements a exigé un apport net de l'extérieur de 7 200 millions, légèrement inférieur à celui constaté en 1979, et équivalent à 10,4 % du produit intérieur brut contre 11,8 %, qui a eu pour effet de porter la dépense nationale brute à 76 650 millions de dirhams, en hausse de 10,2 %, nettement en deçà de celle de 12,2 % observée il y a un an.

(1) Voir annexes statistiques 1 et 2.

(1) Voir annexes statistiques 3 à 5.

(2) Voir annexes statistiques 6 et 7.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les relations financières avec l'étranger

Du fait d'un fort développement des recettes procurées principalement par les ventes des phosphates et de leurs dérivés et des agrumes, les exportations, avec 9 645 millions, ont marqué une expansion de 2 023 millions de dirhams ou 26,5 %. Les importations se sont alourdies de 2 465 millions ou 17,2 %, en raison surtout de la majoration des coûts d'acquisition du pétrole, du sucre et du blé qui ont été pour plus de 73 % à l'origine de l'augmentation des importations. Il en est résulté une aggravation du solde déficitaire des échanges commerciaux porté à 7 148 millions et une amélioration du taux de couverture des importations par les exportations de 53,2 % à 57,4 %. Par ailleurs, tandis que les charges des transactions gouvernementales diminuaient sensiblement et que les intérêts de la dette extérieure connaissaient un nouveau gonflement, la légère progression des revenus touristiques mais surtout l'augmentation des transferts des travailleurs marocains résidant à l'étranger ont permis en définitive de réduire de 380 millions le déficit du compte courant de la balance des paiements qui a été ramené à 5 589 millions et de 9,6 % à 8 % du produit intérieur brut. La couverture de ce déficit a été assurée, pour l'essentiel, par les apports nets de capitaux, par la mobilisation des facilités consenties par le Fonds monétaire international et dans une moindre mesure par une ponction sur les réserves de change.

Les finances publiques

Dans le cadre de la politique d'assainissement des finances publiques, les autorités ont cherché à renforcer les recettes, à contenir davantage que par le passé la progression des dépenses courantes et enfin à fixer les crédits d'équipement à des niveaux compatibles avec les possibilités de financement. Cependant, à l'exécution, les effets cumulés d'un accroissement des sommes consacrées à la compensation consécutif à de fortes hausses des prix mondiaux des produits subventionnés, d'une majoration des dépenses de fonctionnement des services publics et enfin d'une nouvelle augmentation des charges de la dette du Trésor ont entraîné un important gonflement des dépenses ordinaires qui se sont établies à 16 167 millions de dirhams, en expansion de 24,4 %. En revanche, les recettes ordinaires ne se sont élevées qu'à 15 092 millions, en hausse de 9,3 %. Dans ces conditions le budget ordinaire s'est soldé par un déficit de 1 075 millions de dirhams qui n'était pas apparu depuis 1972 et les paiements au titre de l'équipement n'ont pas excédé 7 843 millions de dirhams, en diminution de 13 % en un an. En définitive, et en dépit des efforts déployés pour en maîtriser l'ampleur, un déficit de caisse de 8 489 millions au lieu de 7 221 millions a été enregistré et financé à hauteur des deux tiers par les concours extérieurs.

La monnaie et le crédit

Conformément aux objectifs fixés en début d'année visant à atténuer les pressions qui s'exerçaient sur la balance des paiements et les prix, la politique monétaire a été conduite en 1980 avec le souci majeur de contenir la progression des moyens de paiements par une limitation des crédits intérieurs. Ainsi, l'encadrement des concours bancaires a-t-il été reconduit ; néanmoins les autorités monétaires ont accepté d'élargir les facilités consenties aux secteurs privé et public dans des proportions compatibles avec la croissance économique tout en assurant le financement des secteurs prioritaires. Elles ont également cherché à améliorer la répartition des ressources et le renforcement de l'épargne en relevant en octobre les taux d'intérêt. De fait, la progression de la masse monétaire a été de 10,9 % d'une fin d'année à l'autre ; elle s'est donc nettement ralentie et est même apparue inférieure à l'accroissement nominal du produit intérieur brut estimé à 11,6 %. En regard, l'évolution des contreparties a été caractérisée par une réduction de 7 % du niveau des réserves de changes, par une progression de 12,6 % des créances sur le Trésor et de 13,8 % des crédits à l'économie.

L'AGRICULTURE

L'agriculture occupe toujours une place importante dans l'économie du fait qu'elle fournit près de la moitié des emplois et que les revenus de 56 % de la population proviennent directement d'elle. Elle demeure caractérisée par la prédominance d'un secteur traditionnel et de zones non irriguées représentant près de 90 % des terres cultivables ; de ce fait, la production agricole dépend encore étroitement des aléas climatiques.

Aussi, l'agriculture exerce-t-elle une large influence sur l'évolution économique, les relations commerciales avec l'étranger et le budget de l'Etat. Ayant bénéficié de conditions climatiques assez favorables, la campagne agricole 1979-1980 s'est soldée par des résultats nettement plus satisfaisants que ceux de la période précédente grâce en particulier à de meilleures récoltes de céréales et d'agrumes (1). Ainsi la valeur ajoutée du secteur, calculée sur la base des prix de 1969 et évaluée à près de 4 320 millions de dirhams a-t-elle marqué une hausse sensible de 6,2 % au lieu d'une baisse de 1,7 % en 1979. De même, la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut est passée en un an de 13,1 % à 13,4 %.

Pour satisfaisante qu'elle apparaisse, cette évolution reflète toutefois la modicité des progrès réalisés par l'agriculture depuis 1969 face à une croissance plus soutenue des autres secteurs de l'activité économique. Au surplus, s'ils assurent 30 % des exportations, les produits agricoles, interviennent pour 27 % des importations et laissent apparaître depuis 1975 un déficit, qui s'est établi en 1980 à 20 % des besoins alimentaires.

Enfin le budget de l'Etat se trouve lui-même affecté par l'ampleur des dépenses d'équipement et des charges de subventions ; à elles seules, ces dernières ont atteint pour 1980 plus de 1,3 milliard de dirhams.

L'amélioration du niveau de vie et l'accroissement de la population entraînant une demande en augmentation constante, les pouvoirs publics, préoccupés par les conséquences économiques, sociales et financières de cette situation, ont été amenés à intensifier leurs efforts et à mettre en œuvre une série de mesures destinées à accroître les investissements et à encourager la production. C'est ainsi que les crédits ouverts à l'agriculture au titre du plan 1978-1980 ont été renforcés et qu'a été reconduit l'objectif de l'autosuffisance en denrées de base. A cet effet, a été poursuivie l'édification des grands barrages en vue de développer l'irrigation. Ces ouvrages qui, lorsqu'ils seront tous achevés, permettront d'irriguer quelque 800 000 hectares, sont en mesure de fournir de l'eau, dès à présent, à 515 000 hectares et en irriguent effectivement 365 000 ; en outre, compte tenu des autres ressources, la surface irriguée atteint 760 000 hectares. Cette action n'a pas manqué de valoriser substantiellement les terres irriguées ou susceptibles de l'être ; aussi, a-t-il été décidé de faire payer désormais aux propriétaires une redevance pour l'usage des équipements et de l'eau. Par ailleurs, l'Etat s'est efforcé de promouvoir davantage encore l'utilisation des engrais et de semences sélectionnées qui demeure encore en deçà du programme établi à cet égard. De même, ont été révisées les procédures d'octroi de prêts afin de permettre l'accès au crédit agricole des moyens et petits agriculteurs. Enfin, pour encourager la production, les prix des céréales ont été relevés en 1980 de 12,5 % à 19 %, tandis que celui du lait a été majoré de 15 %. Aussi, les subventions consenties par la Caisse de compensation ont-elles été fortement accrues.

Ce programme d'intervention a été appuyé, comme par le passé, par une politique commerciale visant à adapter l'offre à la demande extérieure en développant les cultures sous abri et en améliorant la qualité des produits, à faire face au protectionnisme de la Communauté économique européenne et à diversifier les débouchés.

L'évolution favorable de l'agriculture constatée en 1980 résulte essentiellement de la récolte des céréales, des agrumes et des cultures sucrières alors que dans le même temps, la production des légumineuses a connu une régression sensible.

Céréales

Bien que les conditions climatiques aient été assez favorables, avec des pluies précoces et abondantes sur tout le territoire permettant d'effectuer dans de bonnes conditions labours et semis et que des précipitations aient été enregistrées au printemps, les rendements n'ont pas dépassé, pour les quatre céréales principales, 10,2 quintaux à l'hectare au lieu de 9,4 pour la campagne précédente. Les emblavements ayant porté, comme en 1979, sur 4,2 millions d'hectares, la récolte a atteint 43,5 millions de quintaux, s'inscrivant en progression de 9 % sur la précédente qui ne s'était élevée qu'à 39,9 millions de quintaux. Ce résultat est également supérieur de 3 % à la moyenne des récoltes des dix dernières années très dissemblables les unes des autres. Alors que la production de blé dur et de blé tendre restait assez stable, celle d'orge, sujette aux variations les plus importantes du fait de sa prédominance et de ce qu'elle est effectuée en zone bour, a été accrue de 17 % et celle de maïs, de 7 %.

Cependant, pour satisfaire des besoins nutritionnels en progression continue du fait de l'accroissement démographique et de l'amélioration du niveau de vie, il a été encore nécessaire de procéder à des importations dont le volume a été porté en une année de 15 à 16,5 millions de quintaux en vue de faire la soudure avec une récolte de 1979 bien médiocre et faire face au déficit laissé par celle de 1980. Le coût de ces acquisitions s'est élevé à la contrevaleur de 1 250 millions de dirhams, en hausse de 29 % d'une année à l'autre. Les quantités commercialisées de mai à décembre 1980 sous le contrôle de l'office interprofessionnel des céréales et des légumineuses se sont nettement redressées, passant en un an de

(1) Voir annexes statistiques S. a. 19.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

3,6 à 4,9 millions de quintaux, en raison d'une part, de l'amélioration de la récolte, et d'autre part, du relèvement des prix à la production portés de 105 à 125 dirhams le quintal pour le blé dur et le blé tendre et de 80 à 90 dirhams le quintal pour l'orge et le maïs. Ces augmentations, de 19 % et de 12,5 % respectivement, visaient à compenser les fortes hausses du coût de certaines consommations intermédiaires et à encourager la production de ces denrées.

Quant aux céréales secondaires, avoine, sorgho et alpiste, leurs récoltes ont diminué de moitié en raison de la nette contraction des superficies qui leur sont consacrées. Les exportations, constituées principalement d'alpiste, sont revenues de 182 300 à 115 800 quintaux.

Légumineuses

Par suite de la réduction des superficies et surtout d'une baisse des rendements tombés en un an de 7,9 à 6 quintaux à l'hectare, la production a diminué d'un tiers pour revenir de 3 428 000 quintaux à 2 310 000 quintaux.

En effet, la récolte de fèves, avec 1 045 000 quintaux soit près de la moitié du total, a fléchi de 30 %, tout comme celle de pois-chiche, tandis que celle de petits pois se contractait de 58 % ; seule la production de lentilles a progressé de 19 %.

Primeurs

Aux bonnes conditions climatiques qui ont prévalu en début de campagne et favorisé aussi bien le volume que la qualité des légumes d'automne, ont succédé froid dans le nord et même gel dans le sud, entraînant une baisse de la production d'hiver et un retard de celle de printemps.

Néanmoins, grâce, principalement, à une nette amélioration des expéditions de pommes de terre passées de 31 700 à 43 000 tonnes d'une campagne à l'autre, les exportations globales se sont redressées de 8 %, s'établissant à 149 000 tonnes contre 138 100 tonnes en 1978-1979 et interrompant ainsi une série de baisses amorcée au cours de la période 1974-1975. En ce qui concerne les tomates, les livraisons sont revenues de 97 900 à 96 600 tonnes en raison du retard de la production de printemps et de la décision prise par la France, premier client avec 71 % du total des expéditions de primeurs, d'arrêter momentanément ses importations en mai.

Enfin, les exportations dls autres légumes ont totalisé 9 400 tonnes, progressant de 11 % d'une période à l'autre.

Selon les données fournies par l'Office de commercialisation et d'exportation, les ventes de primeurs ont rapporté, en chiffres FOB, l'équivalent de 331,6 millions de dirhams, en hausse de 10,5 % imputable beaucoup plus à l'accroissement des quantités qu'aux prix qui n'ont pas connu de variations notables.

Agrumes

Bénéficiant de bonnes conditions climatiques, la production d'agrumes s'est élevée à 1 037 000 tonnes contre 876 000 tonnes la campagne précédente, marquant une avance de 18 %, et constituant ainsi la meilleure récolte après celle de 1977-1978.

Les exportations, pour leur part, ont progressé de 43 % pour atteindre le niveau record de 770 000 tonnes. Cette évolution favorable, qui recouvre un accroissement de 51 % pour les oranges et de 22 % pour les petits fruits, est due à un bon étalement des expéditions qui ont été précoces et se sont prolongées jusqu'en juillet grâce à la bonne qualité des fruits et à une utilisation intense des entrepôts frigorifiques.

Les deux principaux acheteurs, Communauté économique européenne et U.R.S.S., ont augmenté respectivement leurs importations de 34 % et 39 %, tandis que les efforts de prospection ont permis d'obtenir des résultats encourageants sur quelques nouveaux marchés tels que le Moyen-Orient et le Canada.

En définitive, 74 % de la production totale a été exportée, pour une valeur F.O.B. de 1 170 millions de dirhams, en hausse de 50 % par rapport aux 778 millions réalisés en 1979.

Le marché intérieur pour sa part a absorbé 267 000 tonnes réparties à hauteur de 74 % pour la consommation en frais et 26 % pour la transformation.

Cultures industrielles

Les résultats enregistrés par les cultures industrielles ont été en général satisfaisants. Bien que le manque d'eau en début de saison ait retardé les semis des betteraves qui ont au surplus fait l'objet ultérieurement d'attaques parasitaires, les superficies et les rendements n'ont pas connu de changements notables d'une campagne à l'autre s'établissant respectivement à 63 395 hectares et 34,5 tonnes à l'hectare. Aussi, la production qui a atteint 2 189 000 tonnes est-elle restée voisine de celle de l'année précédente qui s'était élevée à 2 174 500 tonnes.

En revanche, les rendements de la canne à sucre s'étant améliorés, en particulier dans le Gharb, pour atteindre 93,3 tonnes à l'hectare contre 73,8 tonnes sur des superficies inchangées, la production s'est accrue de quelque 28 % pour s'établir à 375 200 tonnes.

Compte tenu de la part prépondérante des quantités de sucre extraites des betteraves, soit 90 % du total, la production globale de sucre n'a augmenté que de 2,8 % par rapport à celle de 1979 pour atteindre 329 700 tonnes. Aussi, les importations ont-elles été portées de 279 169 tonnes à 328 245 tonnes, en accroissement de 17,5 %, alors que leur coût, passant de 269,4 millions de dirhams à 626,6 millions, a augmenté de 132,5 % en raison principalement de la forte hausse des cours intervenue sur le marché mondial.

Estimée à 15 260 tonnes, la récolte de coton brut effectuée à la fin de l'année 1979 a progressé d'un tiers par rapport à celle de 1978 grâce à une nouvelle amélioration des rendements qui sont passés de 13,7 à 18,4 quintaux à l'hectare. Les exportations de coton-fibres n'ont toutefois guère dépassé 1 450 tonnes au lieu de 3 870 tonnes en 1979, soit une baisse de 62 %, pour une recette de 15,4 millions de dirhams, en diminution de 47 %.

Par contre les livraisons aux usines locales, qui ont bénéficié d'une forte demande étrangère de produits semi-finis, ont porté sur 2 955 tonnes, et augmenté de 68 % d'une année à l'autre.

Selon les premières estimations relatives à la cueillette effectuée en 1980, il ressort qu'en raison d'une extension des superficies d'environ 54 % et en dépit d'un fléchissement des rendements revenus à 17 quintaux à l'hectare, la production a progressé de 43 % pour atteindre 21 800 tonnes.

Oléagineux

La récolte totale d'oléagineux, égale à 418 000 quintaux, a diminué de 38 % d'une campagne à l'autre. Cette évolution défavorable est imputable à la culture de tournesol qui, en constants progrès ces dernières années, s'est fortement réduite en 1980, avec des superficies divisées par quatre et une récolte plus de sept fois moindre n'atteignant que 53 700 quintaux seulement au lieu de 403 200 quintaux en 1978-1979.

En revanche, sur des surfaces seulement accrues de 5 %, la récolte d'arachides, en s'établissant à 364 300 quintaux, a augmenté d'environ un tiers.

Oléiculture

L'oliveraie ayant bénéficié de conditions climatiques favorables et d'un meilleur entretien, la récolte d'olives de 1979 a été excellente, atteignant 440 000 tonnes au lieu de 163 000 tonnes seulement l'année précédente, et a permis l'extraction de 39 000 tonnes d'huile contre 15 000 tonnes un an auparavant.

Les exportations, pour leur part, pratiquement nulles en 1979, ont porté sur 20 400 tonnes pour une valeur de 107 millions de dirhams. Selon les premières estimations, la cueillette commencée à l'automne 1980 est évaluée à 277 000 tonnes.

Viticulture

Avec 910 000 hectolitres, la production vinicole s'est inscrite en diminution de 18 % sur la forte récolte obtenue en 1979. Inversement, les exportations, principalement à destination de l'U.R.S.S. devenue le premier client et de la France, apparaissent en hausse de 73 % et ont porté sur 298 000 hectolitres. Les prix ont cependant diminué en raison de l'offre excédentaire de tous les pays producteurs du bassin méditerranéen ; aussi les recettes, en s'établissant à 31,1 millions de dirhams, n'ont-elles progressé que de 14 %. Les livraisons sur le marché intérieur, se sont chiffrées à 240 000 hectolitres, en baisse de 38 % à cause sans doute d'un fort relèvement des taxes sur les boissons alcoolisées.

Elevage

Selon une enquête effectuée en 1979 par le ministère de l'agriculture, le cheptel a été estimé à 25,3 millions de têtes. Le total, inchangé en 1980, comprend notamment 16,1 millions d'ovins, 5,7 millions de caprins et 3,4 millions de bovins. Par rapport à une enquête similaire faite en 1975, il ressort une hausse de 13,3 % de l'effectif ovin et une baisse de 5,6 % des bovins.

En s'élevant à 142 600 tonnes, les abattages contrôlés de viande rouge ont progressé de 11,5 % en 1980 tandis qu'avec 88 000 tonnes les apports de l'aviculture se sont contractés de 12 %.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Marquant depuis 1975 un accroissement annuel moyen de 8,5 %, la production de lait a été estimée à 730 millions de litres en 1979, dont 226 millions ont été traités par les usines laitières, alors que la consommation nationale de lait et de produits laitiers était évaluée, pour la même année, à l'équivalent de 1,23 milliard de litres. Pour encourager la production, les pouvoirs publics ont, en 1980, majoré de 15 % le prix du lait et de 16 % la marge bénéficiaire des usines de transformation.

Pêche

Les quantités de poissons débarquées sont passées de 280 000 à 298 000 tonnes, en hausse de 6 %, pour une valeur égale à 295 millions de dirhams, en progression de 8 %.

Ces résultats bien modestes ne reflètent guère les possibilités du pays à cet égard, qui avec 3 400 kilomètres de côtes, devrait être en mesure de réaliser des prises nettement plus importantes, nécessaires à l'équilibre nutritionnel de la population et au développement des exportations.

Les expéditions de conserves, farine et poudre de poissons se sont inscrites en baisse de 6 % en s'établissant à 56 500 tonnes. Leur valeur a toutefois atteint 356,8 millions de dirhams marquant un accroissement annuel de 12 %.

LES MINES ET L'ÉNERGIE

Alors que les indices de production des mines et de l'énergie ont enregistré respectivement une diminution de 4,5 % et une hausse limitée de 1,5 %, ces deux secteurs ont été une fois encore profondément marqués par l'influence du contexte international; caractérisé notamment par une activité ralentie et par un nouveau renchérissement des produits pétroliers. De ce fait, la part des mines dans les agrégats de la comptabilité nationale est revenue à 2,9 %, et celle de l'énergie a quelque peu reculé et s'est fixée à 5,2 %.

Dans le domaine minier, une hausse sensible des prix des phosphates a permis de renforcer de 14,1 % la valeur globale des exportations de minerais, tandis que les ventes locales aux industries de transformation se sont nettement accrues.

Dans le secteur de l'énergie, l'expansion des besoins qui avait atteint 30,7 % en 1979 n'a pas dépassé 1,5 %. Toutefois, le coût des importations s'est alourdi de près de moitié malgré une baisse de 12 % des tonnages ; néanmoins le taux de dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l'étranger demeure élevé.

(Base 100 en 1969)	1977	1978	1979	1980
Indices				
— de l'extraction minière	139	149	156	149
— de la production d'énergie ..	195	205	268	272

MINES

Après avoir progressé de 9,5 % en 1979, la valeur « carreau-mines » (1) de l'ensemble des productions minières non énergétiques s'est accrue de 20,4 % pour atteindre, selon les données de la Direction des mines, 3 743,5 millions de dirhams. Cette évolution globale recouvre toutefois des variations très différenciées selon les produits.

En ce qui concerne les phosphates, le fait principal réside dans la décision de relever en début d'année le prix moyen à la tonne d'environ 40 %. Dans ces conditions, la production marchande, en retrait de 6 %, a vu sa valeur s'élever de près de 23 % pour atteindre 2 861 millions de dirhams, représentant ainsi 76,4 % du montant total au lieu de 74,8 % en 1979 (2).

Pour les autres minerais, l'extraction a été en général bien orientée, sauf pour le cobalt et la pyrrhotine, si bien que les tonnages produits n'ont guère varié d'une année à l'autre. Toutefois, après un premier trimestre où les cours étaient encore fermes en raison de la poussée spéculative sur l'or et l'argent et du maintien d'une conjoncture favorable dans les économies industrialisées, les cotations des principaux métaux se sont ensuite repliées en liaison avec l'affaiblissement de l'activité mondiale tandis que celles des métaux rares marquaient en général un certain progrès. Hormis les phosphates, la valeur de ces minerais, chiffrée à 882,3 millions de dirhams, s'est inscrite en hausse de 12,9 %.

(1) La valeur carreau-mine calculée par la Direction des mines est égale au prix FOB de la tonne de minerai diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement supportés depuis la mine jusqu'au port d'embarquement.

(2) Voir annexes statistiques 20-21

Bien que les tonnages aient accusé un recul de 7,8 %, déterminé essentiellement par les phosphates, les exportations ont été estimées à 3 627,7 millions de dirhams, enregistrant une hausse de 14,1 % par rapport à 1979, imputable à un élargissement de 20,3 % des expéditions de phosphates et à un retrait de 7,3 % des ventes d'autres minerais. L'évolution des cours de change du dollar et plus encore de la livre sterling a permis d'améliorer la valeur de l'ensemble des productions.

Phosphates

En dépit d'une progression de 8 % de l'extraction, la production marchande est passée en un an de 20 millions de tonnes à 18,8 millions, soit une baisse de 6 %.

En relevant ses prix en début d'année, l'Office chérifien des phosphates s'est en effet trouvé confronté à une vive concurrence qui, dans un contexte de régression du commerce international des phosphates, a entraîné une baisse d'environ 8 % de ses exportations revenues de 17,9 millions de tonnes à 16,4 millions. La valeur des livraisons a toutefois été estimée par la Direction des mines à 2 960,9 millions de dirhams au lieu de 2 460,6 millions en 1979, en hausse de 20,3 % (1). En un an, le prix moyen de la tonne exportée s'est ainsi trouvé majoré d'un peu plus de 30 % sous l'effet principalement de la revalorisation des barèmes et dans une moindre mesure du raffermissement du dollar.

La contraction des expéditions n'a guère changé leur ventilation géographique. Ainsi, l'Europe occidentale et l'Europe de l'Est en ont encore absorbé, respectivement, 64 % et 18 % environ. Cette stabilité d'ensemble recouvre toutefois des évolutions très différenciées. Ainsi, en développant ses achats de 2,3 %, la France est-elle devenue le principal client avec 2,4 millions de tonnes, devant l'Espagne qui a diminué ses importations de 17,7 % pour les réduire à 2,3 millions de tonnes, et la Belgique dont les acquisitions, portées à 1,6 million de tonnes, ont été accrues de 5,6 %. Tous les autres pays de cette zone ont restreint leurs achats et notamment l'Italie et les Pays-Bas. Les fluctuations ont été plus accusées encore dans le commerce avec l'Europe de l'Est où la forte reprise des exportations vers la Yougoslavie et la Roumanie n'a pas suffi à compenser la chute des commandes de la Hongrie, de l'Allemagne de l'Est et de la Pologne, qui continue cependant d'importer près d'un million de tonnes.

En revanche, la part des phosphates transformés localement a représenté près de 13 % de la production globale. Ce sont en effet 2,4 millions de tonnes au lieu de 2,2 millions qui ont été traitées et permis notamment d'obtenir 1,1 million de tonnes d'acide phosphorique. Les ventes à l'étranger de près de 410 000 tonnes d'acide et de 168 000 tonnes d'engrais, en hausse de 8,5 % et en retrait de 15 %, respectivement, par rapport à 1979, ont procuré une recette de 946,3 millions de dirhams, supérieure de près de 52 % à celle de l'an dernier. Au total, sur la base des chiffres du commerce extérieur, les recettes en devises du groupe de l'Office chérifien des phosphates se sont élevées à la contrevaleur de 3 958,1 millions de dirhams, enregistrant ainsi une progression de 39,5 % et représentant 41 % du total des exportations.

Disposant de gisements à teneur particulièrement élevée et des trois quarts des réserves mondiales, désireux de consolider sa place de premier exportateur de phosphates naturels tout en sauvegardant sa part dans le commerce international, et de développer ses ventes de produits transformés, l'Office s'est préoccupé de mettre au point un plan de développement très ambitieux. Ce programme prévoit notamment l'extension de la capacité d'extraction par la poursuite de l'équipement du gisement de Ben Guérir, la mise en valeur de celui de Sidi Hajjaj et l'étude de la zone d'exploitation de Meskala, conformément à un accord signé en fin d'année avec l'URSS. Il porte également sur le renforcement des capacités d'acheminement et de chargement ; ainsi, l'entrée en service du port de Jorf Lasfar est-elle attendue pour la fin de l'année 1981 et l'édification d'un nouveau port au sud d'Essaouira a-t-elle été décidée, prévus tous deux pour recevoir des minéraliers de 100 000 tonnes.

Enfin, la réalisation des unités industrielles actuellement en cours d'exécution ou d'études devrait permettre d'élever à 30 % dès 1985 la part des phosphates transformés sur place.

Autres productions minières

L'extraction n'a guère varié d'une année à l'autre, les progressions réalisées sur la barytine et à un moindre degré le fer ayant été presque annulées par les baisses constatées sur la pyrrhotine et le cobalt

(1) Les écarts pouvant apparaître entre les chiffres cités dans cette rubrique et ceux qui sont indiqués dans le chapitre relatif au commerce extérieur proviennent des méthodes d'enregistrement différentes adoptées par la Direction des mines et par l'Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

De même les tonnages exportés n'ont enregistré qu'un écart minime mais dans le total la part des expéditions les plus rémunératrices a diminué.

Dans ces conditions, la valeur des livraisons à l'étranger est revenue de 719,5 millions de dirhams à 666,8 millions, en fléchissement de 7,3 %, en dépit d'une forte appréciation de la livre sterling principale monnaie de facturation et d'un raffermissement des cours de nombreux produits.

Plomb

L'extraction de plomb a porté sur 172 100 tonnes, marquant ainsi une expansion de 4,1 % et rompant avec la stagnation observée au cours des dernières années. Ce regain d'activité semble avoir trouvé son origine dans la fermeté des cours observée en début d'année qui a stimulé les recherches et permis la réouverture de petits gisements.

En revanche, les exportations, revenues de 108 000 à 102 400 tonnes, se sont repliées de 5,2 % en raison de la faiblesse de la demande dans les pays industrialisés et en particulier celle du secteur automobile qui absorbe la moitié de la production mondiale. Compte tenu de la baisse des cours qui en est résultée, les expéditions n'ont rapporté que 278,3 millions de dirhams, en baisse de 10 %.

Fer

Interrompant le mouvement de repli amorcé après son effondrement survenu en 1978, la production de fer a progressé de 26,4 % en atteignant 78 000 tonnes. Les exportations, pour leur part, ont augmenté de près de moitié. Portant sur environ 150 000 tonnes, elles ont permis d'alléger les stocks. Les cours restant médiocres du fait de la persistance de la crise dans la sidérurgie mondiale, les recettes ont suivi une évolution parallèle à celle des quantités et se sont élevées de 7,3 millions de dirhams à 10,8 millions.

Cuivre

La production, avec 24 100 tonnes au lieu de 23 500 tonnes, n'a guère varié par rapport à l'an dernier bien que la baisse de la demande ait entraîné un recul de 33 % des expéditions à l'étranger qui n'ont porté que sur 16 200 tonnes. Toutefois, leur valeur n'a fléchi que de 13,5 % en se fixant à 46,1 millions de dirhams.

L'exercice a été marqué par la découverte d'un gisement dans la région de Ouarzazate et par la poursuite des travaux d'équipement de la mine de Bleida dont les réserves sont évaluées à 2,5 millions de tonnes d'un minerai d'une teneur moyenne de 7,5 %. Il est prévu d'extraire de cette mine environ 224 000 tonnes par an et d'installer sur le site une usine d'enrichissement.

Zinc

Les quantités extraites sont restées pratiquement stables à hauteur d'environ 13 000 tonnes mais les exportations se sont fortement contractées n'ayant atteint que 9 000 tonnes et marquant ainsi un recul de près de 39 % par suite de l'atonie de la demande extérieure et de l'accroissement des stocks mondiaux. Les cours ont été cependant meilleurs que l'an passé et le produit des ventes, revenant à 8,1 millions de dirhams, n'a diminué que de 11,4 %.

Minerais divers

S'établissant à 323,5 millions de dirhams au lieu de 340,3 millions, la valeur des expéditions de minerais divers a fléchi de 5 % sous l'effet d'un recul prononcé des tonnages vendus partiellement compensé par une orientation favorable des cours de certains produits.

Par suite de l'épuisement progressif des réserves, la production de cobalt n'a pas dépassé 6 700 tonnes au lieu de 8 000 tonnes en 1979 et a été intégralement exportée. Les recettes de 136,9 millions de dirhams ont baissé de 15 % par suite d'une diminution de 10,7 % des tonnages et d'un effritement des cours.

La production de manganèse chimique est passée de 135 700 à 132 100 tonnes et les expéditions ont accusé un net retrait de 21,3 % ne portant que sur 107 000 tonnes. Néanmoins, en raison de l'amélioration des prix, le montant des ventes, chiffré à 57,4 millions de dirhams, ne s'est pas contracté de plus de 4,8 %.

Bien que l'extraction de la barytine ait été portée à 318 100 tonnes au lieu de 286 500 tonnes, en progression de 11 %, les exportations, qui avaient nettement augmenté l'an dernier, ont diminué de 10,7 % et sont revenues à 216 700 tonnes. Par suite d'un nouveau raffermissement des cours, les recettes correspondantes n'ont marqué qu'un léger recul. La bonne orientation de la demande a stimulé la prospection de nouveaux gisements pouvant se substituer à ceux qui sont en voie d'équipement.

Etroitement liée à l'exécution de contrats annuels, l'extraction de fluorine ne s'est guère écartée de ses niveaux précédents et a atteint 64 400 tonnes. En revanche, les ventes à l'étranger, en revenant à 61 200 tonnes, se sont réduites de 7,7 % mais ont rapporté 33,9 millions de dirhams, soit 43 % de plus qu'en 1979.

Enfin, la production de pyrrhotine, destinée exclusivement au complexe chimique de Safi, a régressé de 197 100 à 136 100 tonnes.

L'activité minière et les ressources qui en sont tirées apparaissent toujours aussi largement tributaires de la conjoncture internationale et les pays en voie de développement, dont les biens primaires constituent souvent une source importante de revenus, ressentent de plus en plus impérieusement la double nécessité de stabiliser le produit de leurs ventes par des mécanismes qui atténuent les fluctuations de cours et de définir une juste rémunération pour des matières essentielles.

ENERGIE

Marquant une avance de 0,8 % seulement au lieu de 8,4 % en 1979, la consommation d'énergie n'a que très faiblement progressé et s'est fixée à 4 681 000 de tonnes « équivalent-pétrole » (T.E.P.). Ce résultat s'explique par un accroissement des ventes de produits noirs et une contraction de celles des produits blancs qui se sont sans doute ressenties des importants relèvements de tarifs.

Les besoins du pays en énergie primaire ont été satisfaits à hauteur de 83 % par les produits pétroliers, 8 % par le charbon et 8 % également par l'hydro-électricité et, enfin, de 1 % par le gaz naturel. Les ressources nationales, évaluées à 804 000 TEP contre 817 000 en 1979, n'ont couvert que 17 % du total, au lieu de 18 %, par suite, principalement, d'un fléchissement de l'apport d'électricité d'origine hydraulique. Le déficit énergétique évalué à 3 877 000 TEP s'est donc accru de 49 000 TEP et le taux de dépendance énergétique vis-à-vis de l'étranger s'est établi à 83 % (1).

Le renchérissement du pétrole brut ayant lourdement grevé les charges de la Caisse de compensation, les autorités ont été amenées à majorer fortement les prix des hydrocarbures et de l'électricité sans toutefois répercuter intégralement l'augmentation des coûts d'importation. Par ailleurs, elles ont poursuivi la campagne sur les économies d'énergie, continué l'effort de mise en valeur des richesses locales notamment par l'équipement hydro-électrique et intensifié la prospection pétrolière, tout en activant les recherches sur les autres formes d'énergie et en mettant au point les procédés d'exploitation des schistes bitumineux.

Produits pétroliers

Chiffrée à 3 871 000 tonnes au lieu de 3 823 000, la consommation totale de produits raffinés, à l'exclusion des bitumes et lubrifiants, n'a progressé que de 1,2 % contre 12,3 % l'an dernier. En effet, tandis que l'accroissement de 4,6 % des ventes de fuel était destiné à satisfaire les demandes des centrales thermiques, la consommation de carburants a nettement diminué à la suite des fortes majorations des prix de distribution ; c'est ainsi que les livraisons de supercarburant, d'essence et de gas-oil ont régressé respectivement de 7,8 %, de 4,4 % et de 2,3 %. Enfin, l'utilisation des gaz liquéfiés a continué de se développer, mais à un rythme de 3 % nettement inférieur à celui de 13 % observé au cours des deux années précédentes. Le raffinage des produits pétroliers a été assuré par la SAMIR et la Société chérifienne des pétroles qui ont traité l'une 3 300 000 tonnes et l'autre 920 000 tonnes et livré ensemble 4 060 000 tonnes.

Face à ces besoins, la production nationale d'hydrocarbures n'a porté que sur 13 800 tonnes de pétrole, au lieu de 18 600, et un volume de gaz de 67,4 millions de m³ contre 75,4 millions. Sa part dans les ressources nationales est ainsi revenue de 9 % à moins de 8 % et elle a couvert 1 % seulement de la consommation totale. Dans le même temps, les achats de pétrole, effectués pour les neuf dixièmes dans la région du Golfe et pour le reste, auprès de l'URSS, n'ont atteint que 4 millions de tonnes au lieu de 4,5 millions, soit une baisse de près de 12 % contrastant avec la hausse de 55 % enregistrée l'année dernière au cours de laquelle avait été réalisée une forte extension des capacités de raffinage.

Cependant, les acquisitions de produits bruts et raffinés se sont établies, en termes douaniers, à 3 625,8 millions de dirhams, marquant ainsi une expansion de près de 46 % qui résulte des importants relèvements de prix opérés en 1979, des nouvelles majorations intervenues en 1980 et, dans une moindre mesure, du raffermissement du dollar.

Pour ne pas supporter l'intégralité de l'augmentation des prix du pétrole, les Pouvoirs publics ont augmenté, le 8 janvier et le 24 juin, les prix à la consommation des produits pétroliers. Pour la première fois, cependant, ces majorations ont été différenciées selon les produits. C'est ainsi qu'après le deuxième réajustement, le supercarburant a été augmenté de 28 % et le fuel de 62,6 % ; toutefois le prix de ce dernier produit demeure deux fois moins élevé que celui de l'essence.

(1) Voir annexes statistiques 22 à 25.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

La prospection a été également intensifiée sous la conduite du Bureau de recherches et de participations minières, seul ou en association avec des partenaires étrangers. A cet effet, des campagnes de forages se sont poursuivies dans le Gharb et dans la région d'Essaouira où les structures géologiques semblent prometteuses ; elles ont déjà permis la découverte de réserves de gaz naturel estimées à 5 milliards de m³.

Electricité

Selon des données encore provisoires, la consommation d'électricité de 4 440 millions de kilowatts-heure a progressé de 9 %, soit à un taux voisin de celui de l'an dernier. Encore assurée à près de 90 % par l'Office national de l'électricité, la production nette, déduction faite des pertes des réseaux de distribution, s'est élevée de 4 558 millions de kilowatts-heure à 4 953 millions et a été fournie à hauteur de 70 % par les centrales thermiques. La part des usines hydro-électriques s'est réduite et n'a représenté que 30 % des fournitures totales au lieu d'un tier en 1979.

Par ailleurs, les tarifs de l'électricité inchangés depuis 1976 ont été fortement relevés le 1er septembre en raison de la hausse des coûts de production. En outre, il a été décidé de développer l'usage du charbon local dans les centrales thermiques ; à cet effet, l'usine de Casablanca a eté reconvertie et la centrale de Mohammedia, dont les quatre groupes totalisent 600 mégawatts (MW), utilisera elle aussi du charbon. De même, l'équipement des installations hydroélectriques a été poursuivi. Dans ce domaine, l'exercice a été marqué par la mise en service des installations de Oued El Makhazine et Idriss Ier, d'une puissance respective de 34 et 40 MW et le démarrage en mai du premier groupe de 126 MW du barrage El Massira. A fin 1980, la puissance installée des ouvrages en cours de fonctionnement ressortait à 604 MW pour les centrales hydrauliques et 634 pour les unités thermiques à laquelle s'ajoute celle de 163 MW des petites usines.

Dans le but de renforcer le potentiel de production, d'importants travaux portant sur la galerie de Matmata pour la dérivation de l'Oued Sebou et le barrage de M'Jaâra sur le Haut-Ouargha se poursuivent ; en outre, les études concernant la première tranche de la centrale de Timhadit qui utilisera les schistes bitumineux ont été achevées.

Charbon

La production d'anthracite des mines de Jerada a fléchi cette année encore ; en s'établissant à 680 000 tonnes au lieu de 710 000 tonnes, elle a ainsi diminué de 4,2 % au lieu de 1,4 % en 1979.

En revanche, les ventes se sont inscrites en accroissement de 6,9 % en atteignant 719 400 tonnes au lieu de 673 000 tonnes un an plus tôt. Cette évolution tient à une nouvelle expansion, de l'ordre du quart, des exportations qui sont passées de 70 200 tonnes à 89 500 tonnes, et plus encore à un accroissement des livraisons sur le marché local dont plus de 90 % à l'ONE pour les besoins des centrales thermiques. En effet, bien que la centrale de Jerada, installée à proximité de la mine, n'ait absorbé par suite de difficultés techniques que 495 000 tonnes au lieu de 526 000 tonnes un an auparavant, l'unité de Casablanca reconvertie au charbon en cours d'année a utilisé, pour sa part, 52 000 tonnes de charbon.

Par ailleurs, il a été importé 28 600 tonnes de charbon gras et de coke destinés principalement au secteur industriel.

Pour faire face à l'expansion prévisible de la demande, émanant non seulement de l'ONE mais aussi d'autres gros consommateurs d'énergie tels que les cimenteries et les sucreries, les Charbonnages ont poursuivi l'équipement du siege n° 5 et entrepris des travaux de recherche en vue de déterminer les réserves du gisement.

Pour réduire la dépendance énergétique du pays et limiter les dépenses d'importation de pétrole, les pouvoirs publics s'efforcent de développer les autres sources d'énergie.

Outre la valorisation des schistes bitumineux, qui pourraient servir a produire non seulement de l'électricité mais aussi de l'huile et du gaz, l'uranium a été recherché, principalement dans les zones de la Haute-Moulouya et du Haut-Atlas occidental. De même, il a été procédé à des essais de son extraction à partir de l'acide-phosphorique. Ces recherches laissent espérer à long terme la mise en service d'une centrale nucléaire. Enfin, même si son apport est actuellement limité, l'énergie solaire est à la base du fonctionnement de nombreuses installations de dimensions réduites et pourrait voir son usage s'étendre à d'autres applications englobant les secteurs domestique, agricole et industriel.

L'INDUSTRIE — LE TOURISME

L'industrie

L'exercice 1980 aura été pour les industries de transformation celui de la reprise après une année de quasi stagnation, bien que le contexte économique ne leur ait pas été particulièrement favorable. En effet, selon l'indice officiel, la production de ce secteur a progressé de 4,7 % alors qu'elle avait légèrement fléchi de 0,6 % l'an dernier (1). Estimée par la comptabilité nationale à 5 500 millions de dirhams aux prix constants, la valeur ajoutée par l'industrie et l'artisanat s'est accrue, de son côté, de 4,3 % participant ainsi à hauteur de 17 % à la formation du produit intérieur brut. Cependant, cette évolution globale n'a pas concerné de façon égale les diverses branches de l'industrie dont certaines ont obtenu des résultats satisfaisants alors que d'autres n'ont pas connu de progrès et que d'autres enfin ont enregistré des reculs. C'est ainsi que les industries chimiques ont marqué une nette amélioration en raison principalement de l'intensification des livraisons aux entreprises situées en aval du processus de fabrication. De même, la métallurgie a bénéficié d'une certaine relance de la demande émanant notamment de l'Etat et des organismes publics tandis que le regain d'activité des produits alimentaires aurait été sans doute plus ample encore si des difficultés d'approvisionnement n'avaient pas entraîné parfois un ralentissement des cadences. En revanche, le niveau de la demande intérieure, et surtout la vive concurrence rencontrée sur les marchés étrangers, ont quelque peu freiné l'essor de l'industrie textile et pesé sur la bonne marche de quelques entreprises. Enfin, le bâtiment et les travaux publics, qui ne sont pas pris en compte dans l'indice officiel, ont subi une contraction selon les agrégats de la comptabilité nationale.

Biens d'équipement et biens intermédiaires

Industrie des métaux

La conjoncture des industries des métaux, sujette à de fortes variations d'une année à l'autre, s'est améliorée après deux exercices de baisse sensible. Ce mouvement d'ensemble recouvre cependant des évolutions sectorielles très divergentes en raison de l'hétérogénéité des branches, du nombre et de la taille fort différente des unités qu'elles englobent. D'une manière générale, néanmoins, les firmes de ce secteur déplorent le manque de dynamisme de la demande intérieure, leur participation insuffisante aux grands projets nationaux dont l'étranger enlèverait une large part et le retard de recouvrement de leurs créances. A l'inverse, certaines entreprises se développent à l'abri d'une forte protection douanière tandis que le renforcement de la compensation-intégration, pour laquelle les contacts se multiplient avec les pouvoirs publics, apparaît aux professionnels de nature à assurer un pas décisif dans l'industrialisation du pays.

L'indice du secteur de la chaudronnerie-tôlerie et de la menuiserie métallique a de nouveau augmenté de 13,8 % après une hausse de 15 % en 1979. Si certaines unités ont connu une orientation nettement défavorable qui a entraîné des compressions de leurs effectifs, d'autres ont bénéficié d'une activité soutenue, en liaison notamment avec l'édification d'une sucrerie dans le Gharb, la construction de ponts pour l'Office national des chemins de fer ou le renforcement de l'infrastructure portuaire. Pour leur part, les transformations des fonderies, qui avaient stagné l'an passé, ont progressé de 6,1 % aussi bien en ce qui concerne les produits en acier que ceux en fonte.

Après avoir baissé de 12,8 %, les fabrications d'emballages métalliques se sont redressées de 11,2 % grâce surtout aux commandes des conserveries de poissons. D'importants investissements ont été effectués pour la réalisation d'une usine de boîtes de conserves végétales. Les prix ont été relevés plusieurs fois en cours d'exercice pour tenir compte de l'importante majoration du coût du fer blanc.

Les livraisons de matériel ferroviaire, fortement réduites l'année précédente, ont été, elles aussi, notablement accrues à la suite d'une accélération des fournitures à l'Office national des chemins de fer. L'expansion reste toutefois subordonnée à la construction sur place de wagons voyageurs.

En revanche, déjà mal orientée en 1979, la conjoncture s'est à nouveau détériorée dans la branche du matériel agricole en raison, semble-t-il, de la mévente elle-même liée à la situation défavorable de l'agriculture. La seule firme de

(1) Voir annexe statistique 26

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

montage de tracteurs a arrêté ses chaînes à l'automne. De même, l'industrie automobile, dont les résultats sont affectés par le prix croissant des véhicules et l'alourdissement des frais de carburants et d'assurances, a continué de connaître une régression. De surcroît, l'activité de l'entreprise de montage de voitures de tourisme a été perturbée par des conflits sociaux de longue durée si bien que le nombre d'unités sorties des chaînes est revenu de 18 339 à 16 708. Le montage de véhicules utilitaires a également subi une chute chiffrée à 18 % et a ainsi poursuivi la récession observée au cours des deux dernières années.

Industries chimiques, parachimiques et de transformation du caoutchouc

Bénéficiant dans l'ensemble d'une demande assez ferme, les industries chimiques et parachimiques ont vu leur indice s'élever en un an de 14,7 % ; avec de fortes nuances d'une branche à l'autre, elles ont de ce fait renoué avec l'expansion soutenue qu'elles connaissaient depuis 1976 et qui avait été interrompue l'an dernier où elles avaient enregistré une contraction de 3,1 %. Les entreprises du secteur ont effectué d'importants investissements aussi bien pour le renouvellement du matériel que pour l'extension des installations ou l'achèvement de nouvelles usines. A l'exception de ceux des engrais, les tarifs de vente ont été en général assez nettement majorés, parallèlement aux hausses subies par les matières premières.

Après avoir stagné au cours de l'exercice précédent, l'élaboration d'acide sulfurique s'est développée de 15,7 % en liaison avec le vif essor de l'activité de Maroc-chimie, seule retenue dans l'indice de la branche, alors que dans le même temps la production d'acide phosphorique s'est fortement intensifiée. En outre, les fabrications d'engrais se sont accrues de 9,3 %, plus rapidement qu'en 1979, traduisant ainsi l'extension de leur utilisation encouragée et soutenue par les pouvoirs publics. L'évolution a été plus contrastée pour les gaz comprimés et liquéfiés ; stimulées notamment par la bonne conjoncture régnant dans l'industrie des boissons gazeuses, les ventes de gaz carbonique se sont effectuées à un rythme accéléré qui a atteint encore 57,3 % tandis que celles d'oxygène et d'acétylène, après avoir reculé l'an dernier, sont restées pratiquement stables du fait de la médiocrité des commandes de la métallurgie. Enfin, la Société nationale d'électrolyse et de pétrochimie a pu à nouveau augmenter ses livraisons de dérivés du chlore et notamment de P.V.C., de soude et d'eau de javel et utiliser ainsi, pour sa quatrième année de fonctionnement, 70 % de sa capacité, alors que s'ouvrent pour elle d'intéressantes perspectives à l'exportation.

Affectée par le marasme de la construction automobile et la situation maussade prévalant dans le bâtiment, l'industrie des peintures et vernis n'a pu maintenir son vif essor de l'exercice précédent et a accusé une baisse de 4 % alors que les usines de détergents ont bénéficié d'un élargissement constant de la demande.

En ce qui concerne la transformation du caoutchouc, la production de pneumatiques a poursuivi une contraction amorcée l'an dernier et qui a atteint 10,9 % d'après les indices officiels. Pour les articles en caoutchouc, dont les fabrications paraissent s'être stabilisées après leur retrait de l'exercice précédent, l'évolution a été assez différenciée d'une catégorie à l'autre, satisfaisante par exemple pour les semelles, les tuyaux et les bandes transporteuses destinées à l'Office chérifien des phosphates, défavorable pour les bottes.

Matériaux de construction - Bâtiment et travaux publics

Matériaux de construction

En progrès de 5,5 % en 1979, la transformation des minéraux des carrières s'est encore accrue de 4,8 %. Ce mouvement d'ensemble recouvre un recul de 7,3 % dans l'industrie du verre due à la récession frappant la bouteillerie, où d'importants investissements ont néanmoins été réalisés, une avance de 1,5 % des matériaux en terre cuite et, surtout, un renforcement de 7,4 % des apports de ciment qui, grâce aux deux nouvelles cimenteries mises en service en 1979, se sont établis à 3 560 000 tonnes et ont couvert presque entièrement la consommation qui a diminué d'environ 3 %.

Bâtiment et travaux publics

La valeur ajoutée de l'ensemble du secteur bâtiment et travaux publics a diminué de 4 % en un an, en raison d'une baisse d'activité du bâtiment. Cependant, les permis de construire qui avaient fléchi de 7,6 % en 1979 se sont relevés de 1,6 % tandis que la surface de plancher correspondante, en baisse de 5,4 % l'an dernier, a progressé de 21,1 %, représentant une valeur en hausse de 43 %. Plus de 85 % en nombre et des trois quarts en surface des permis accordés concernent, comme en 1979, les différents types d'habitation. De même, le nombre des bâtiments à usage administratif s'est fortement accru alors que les locaux industriels ou commerciaux ont reculé. En revanche, le volume d'ouvrage réalisé par les entreprises de travaux publics a progressé.

Biens de consommation

Industries alimentaires

Après la pause observée en 1979 et sans atteindre les taux des années antérieures, la croissance des industries alimentaires s'est néanmoins fixée à 3,9 % et résulte d'une avance de 4,3 % dans le secteur du sucre, de la chocolaterie-confiserie et de la transformation des céréales, d'une baisse de 2,1 % des autres industries alimentaires et d'une hausse de 6,6 % des boissons et tabacs.

Les « industries alimentaires » qui avaient enregistré une expansion de 5,7 % en 1979 ont encore progressé de 4,3 %. L'indice particulier relatif au secteur sucrier laisse apparaître un recul de 2,6 %, mais il semble que l'activité se soit plutôt élargie ; en effet, pour satisfaire une consommation passée de 595 000 tonnes à 612 000 tonnes, les raffineries ont traité 331 000 tonnes au lieu de 335 000 tonnes de sucre brut provenant des sucreries nationales et 281 000 tonnes contre 183 000 tonnes de sucres bruts importés tandis que, dans le même temps, les importations de produits raffinés ont diminué de moitié, revenant à 48 000 tonnes. L'essentiel de l'accroissement de l'indice trouve donc son origine dans la transformation des céréales par les minoteries industrielles qui traitent les blés importés et dont la production s'est développée de 14,7 % selon les chiffres officiels. Les écrasements des grands moulins ne cessent de s'élargir du fait d'une demande en essor permanent et d'importations de plus en plus fortes. Les fabrications des autres produits à base de céréales : couscous, pâtes alimentaires et biscuits se sont accrues de 13,1 %, rythme comparable à celui de l'année précédente. Enfin, bénéficiant d'une protection douanière efficace, la chocolaterie a maintenu le niveau de sa production.

Les « autres industries alimentaires » ont vu leur activité diminuer de 2,1 %, en raison essentiellement de celle des conserveries. En retrait déjà de 26,8 % en 1979, les conserveries de poisson ont subi une nouvelle baisse de 15,7 % due, comme précédemment, à l'insuffisance, à l'irrégularité et à la qualité des apports ainsi qu'aux difficultés d'écoulement de leur production, destinée à 90 % aux marchés étrangers. Néanmoins, les recettes se sont accrues. Dans les conserves végétales, une expansion de 3,5 % a succédé au fléchissement de 6,1 % observé l'an dernier, grâce à un net redressement des fabrications de jus de fruits et en dépit d'un recul accentué de celles de conserves de fruits et de légumes, confrontées à des problèmes de commercialisation dans les pays de la Communauté économique européenne qui accordent des subventions à certains produits et notamment au concentré de tomates.

Le groupe des « boissons et tabacs » a accusé une avance de 6,6 % avec une reprise de 20 % des boissons gazeuses, consécutive notamment au développement de la demande d'eau minérale.

Par ailleurs, les laboratoires pharmaceutiques ont continué à bénéficier de l'élargissement constant de la demande et procédé, en conséquence, au renforcement de leur potentiel.

Industries textiles

Avec des résultats différents d'une branche à l'autre, les industries textiles ont connu, dans l'ensemble, une évolution favorable, en particulier dans la bonneterie et la confection. L'indice officiel, qui ne tient toujours pas compte de ces deux secteurs, fait apparaître un recul global de 1,8 % après la chute de 10,7 % enregistrée en 1979. Malgré les pratiques protectionnistes de la Communauté économique européenne et la concurrence avivée de pays asiatiques et méditerranéens, ces industries ont pu développer leurs ventes et leurs investissements mais restent néanmoins soumises à des problèmes touchant à l'approvisionnement en matières premières et à la prospection systématique des marchés extérieurs.

L'activité des filatures de laine s'est inscrite en hausse de 10,7 % après deux années de régression, tandis que le tissage marquait un retrait de 10,9 %. Les statistiques officielles reflètent une quasi stabilité de l'industrie du coton recouvrant un ralentissement de la filature et une amélioration du tissage ; celui des fibres synthétiques s'est restreint de 10,3 %, après avoir déjà baissé de 16,6 % en 1979. Enfin, dans la bonneterie et la confection, les résultats ont été généralement bons aussi bien sur le marché local qu'à l'exportation.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Industries des corps gras

Parallèlement à une forte récolte d'olives qui a permis d'extraire 39 000 tonnes d'huile dont 20 400 ont été exportées, la consommation des autres huiles alimentaires s'est contractée de 7 %. La trituration des graines s'est repliée, de 19,6 %, tandis que les importations d'huiles brutes et le raffinage diminuaient respectivement de 13 % et 7,6 %.

Dans les savonneries, les fabrications se sont encore accélérées, leur progression passant en un an de 14,1 % à 22,1 %.

Industrie des papiers et cartons

La production de pâte à papier, qui s'était élevée de 21,3 % l'an dernier, s'est à nouveau élargie, de 4,8 %.

Les fabrications de papier et carton se sont intensifiées de 11,7 % au lieu de 5,8 % en 1979, sous la pression de la demande des transformateurs dont l'activité a crû de 15 %, à la suite notamment des fournitures de caisses à l'Office de commercialisation et d'exportation.

Au total, l'indice des papiers et cartons a marqué une avance de 11,9 %, plus que doublée par rapport à l'exercice précédent.

Industrie du cuir

Le tannage des cuirs lourds n'a pu confirmer le redressement intervenu l'an dernier apres quatre exercices de recession et a chuté de plus de moitié, retombant à son niveau le plus bas de ces dix dernières années. A l'inverse, la production de peausseries a été accrue de 12,1 % alors que celle des chaussures, qui avait enregistré une vigoureuse expansion de 18,9 % l'an passé, a accusé une légère baisse.

Industries diverses

Dans les industries diverses, les entreprises travaillant le bois, qui avaient réalisé des progrès notables durant les dernières annees, n'ont pu augmenter leur rythme d'activité de plus de 1,5 % sous l'effet d'une moindre expansion de la production des caisseries et du fléchissement de celle des articles de lièges. Quant aux fabrications de matériels électrique et électronique, elles se sont encore renforcées au rythme soutenu de 16 %, grâce en particulier au développement du montage d'appareils de télévision fortement protégé par les tarits douaniers.

Au terme d'une année caractérisée par des évolutions très différenciées d'une branche à l'autre, voire même d'une entreprise à l'autre, les résultats enregistrés par l'industrie apparaissent satisfaisants dans l'ensemble. Cependant, au-delà de l'évolution conjoncturelle, cet important secteur demeure soumis dans son processus de développement à des contraintes dont la résolution passe par une stratégie d'ensemble laissant à la charge du secteur privé la croissance des activités peu capitalistiques et à moindre contenu technologique, qui apparaissent seules capables de se substituer durablement aux importations et de conforter réellement les flux d'exportations, alors que les industries de base hautement techniques et exigeant en outre d'importants capitaux, ne pourront être implantées qu'avec le concours de l'Etat.

Le tourisme

En 1980, le total des entrées de touristes s'est établi à 1 517 228, marquant ainsi un léger recul de 2,1 % par rapport à l'exercice précédent au cours duquel le flux touristique avaient seulement progressé de 0,2 % (1).

Cette évolution globale recouvre toutefois une nouvelle contraction de 8,3 % des entrées de marocains résidant à l'extérieur et une faible reprise de 1,7 % du nombre de visiteurs étrangers accompagnée d'un allongement de la durée de séjour. Cette inversion de tendance peut certes paraître encourageante dans une conjoncture difficile marquée par une moindre progression du pouvoir d'achat dans le monde occidental, la hausse des coûts de transport et, plus sensiblement qu'auparavant, la concurrence que se livrent les pays désireux d'accueillir des touristes sur leur sol. Pourtant, ces résultats apparaissent bien modestes en regard du désir des autorités d'élargir la contribution de ce secteur à l'équilibre de la balance des paiements et de la vocation touristique du pays. Ainsi, les recettes, estimées par l'Office des Changes à la contrevaleur de 1 785 millions de dirhams, n'ont-elles progressé que de 7 %, au lieu de 1,2 % en 1979, tandis que les dépenses en devises occasionnées par la sortie de quelque 513 000 nationaux atteignaient environ 360 millions de dirhams.

(1) Voir annexe statistique 27.

C'est pourquoi les Pouvoirs publics ont jugé necessaire d'adopter en fin d'année des mesures propres à relancer cette activité, parmi lesquelles figuraient en bonne place des dispositions tendant à renforcer l'équipement hôtelier.

Le flux touristique

Les passagers débarquant lors d'une croisière n'intervenant plus désormais que pour près de 6 % dans le bilan total, le tourisme apparaît essentiellement axé sur le séjour, des étrangers pour un peu plus des trois quarts et de marocains résidant hors des frontières pour le reste. Observés sur plusieurs années l'augmentation des arrivées durant le premier trimestre la diminution au cours du deuxième et l'effritement de la prépondérance de la saison estivale tendent à mieux étaler la fréquentation tout au long de l'année. Les voyageurs empruntent toujours davantage la voie aérienne, qui a drainé en 1980 près de la moitié de la clientèle totale, tandis que les villes de Tanger et de Sebta sont, avec près de 60 % du total, les points d'accès les plus utilisés.

Les entrées au titre du tourisme de séjour se sont élevées à 1 424 733, marquant ainsi un recul de 0,8 % moins prononcé qu'en 1979 où il avait été de 2,8 %. Ce résultat provient d'une nouvelle baisse, de 8,3 %, du nombre des nationaux, revenus de 357 818 à 327 492, et d'une légère reprise, de 1,7 % du flux des visiteurs étrangers, chiffré à 1 097 241, qui avait fléchi de 3 % l'année précédente.

Compte tenu d'un allongement de la durée moyenne des séjours qui est passée, tous types d'hébergement confondus, de 10,3 à 11 jours, le nombre des nuitées s'est accru de 8,5 % par rapport à l'an dernier, améliorant ainsi le taux d'occupation des hôtels qui ressort à 55 %.

En accroissement de 5,4 % d'une année à l'autre, les touristes français, au nombre de 540 380, ont représenté le plus fort contingent de visiteurs avec 31 % du total ; ont constitué ensuite les groupes les plus importants, avec respectivement 12 %, 11 % et 10,8 % de l'ensemble, les britanniques, les espagnols et les allemands de l'ouest, ces visiteurs formant près des deux-tiers du total.

Enfin, le tourisme de croisière n'a porté que sur 92 495 passagers, en fléchissement de 18,5 % sur l'année précédente.

Infrastructure hôtelière et politique du tourisme

La capacité d'hébergement du pays a été accrue d'un peu plus de 4 % et portée en fin d'exercice à 56 000 lits environ auxquels il convient d'ajouter à peu près 11 000 places de camping et de caravaning.

L'analyse des réalisations de l'année révèle tout à la fois une nette concentration des nouvelles installations dans la zone Sud, et notamment dans la ville de Marrakech qui a bénéficié à elle seule de 70 % de la capacité additionnelle, et un renforcement de la part des établissements de luxe, près de 78 % des investissements ainsi achevés ayant été classés en catégories 4 et 5 étoiles.

Même si l'on prend en compte les 70 hôtels en cours d'édification, correspondant à plus de 15 000 lits et les 13 projets, représentant 13 000 lits, agréés à bénéficier des avantages accordés par l'Etat, le rythme annuel d'accroissement de l'infrastructure hôtelière reste très en deçà des souhaits formés par les Pouvoirs publics. Difficultés d'approvisionnement en matériel, enchérissement de la construction, délais de mise en place des financements et d'octroi de divers avantages semblent, tout comme l'an dernier, être les principaux facteurs de ralentissement. Aussi, sans attendre la mise au point définitive de nouvelles mesures incitatives, s'est-on employé, en fin d'année, à réduire ces entraves, notamment quant à l'importation des équipements.

L'hébergement ne constituant toutefois qu'une composante, certes essentielle, d'une politique de développement du tourisme, les responsables de ce secteur insistent sur la nécessité d'une présence plus hardie à l'étranger en matière de promotion et de prospection de la clientèle, sur la simplification des formalités administratives d'accès au territoire, sur l'expansion des moyens de transports intérieurs, ainsi que sur l'intensification des efforts en matière de formation du personnel. Il est à signaler à cet égard que quelque 300 cadres ont achevé cette année leurs études dans les différents établissements d'enseignement hôtelier tandis que les travaux de construction de quatre ecoles ou centres régionaux d'une capacité d'accueil de 800 élèves ont été lancés à El-Jadida, Casablanca, Nador et Ouarzazate.

Il demeure qu'un développement intensif du tourisme passe par une restructuration du secteur en vue de répondre aux exigences d'une clientèle de masse en matière d'accueil, d'hébergement et de loisirs.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

LES PRIX - LES SALAIRES - LA POPULATION - L'EMPLOI

Prix

Après deux ans de nette décélération, la hausse des prix s'est légèrement accrue, retrouvant pratiquement son niveau de 1978, mais sans atteindre l'ampleur enregistrée en 1977. En effet, le coût de la vie s'est élevé d'une fin d'année à l'autre de 9,7 %, au lieu de 9 % en 1979 tandis qu'en moyenne annuelle, il a progressé de 9,4 % au lieu de 8,3 % en 1979, 9,7 % en 1978 et 12,5 % en 1977.

Au terme du plan triennal 1978-1980, les prix de détail auront ainsi marqué une hausse annuelle moyenne de 9,1 %, légèrement inférieure à celle de 9,5 % de la période quinquennale 1973-1977.

La hausse des prix ainsi constatée résulte pour une part des fortes majorations des prix officiels des denrées alimentaires et des produits pétroliers, mais aussi du mouvement tendanciel des prix qui paraît toutefois avoir été moins accentué cette année en raison d'un approvisionnement plus abondant du marché et d'un meilleur contrôle des prix.

Le renchérissement des prix à la production industrielle, énergétique et minière, chiffré à 19,8 %, au lieu de 13,8 % un an plus tôt, s'explique essentiellement par la forte progression de l'indice des mines qui a atteint 56,9 % au lieu de 31,4 % en 1979 à la suite de la revalorisation des prix des phosphates, et par celle de l'énergie, égale à 31 % contre 19,4 % en 1979 ; les prix des produits industriels, pour leur part, ont connu une hausse de 9,6 % pratiquement équivalente à celle de l'exercice précédent.

Indice du coût de la vie

La variation du coût de la vie est suivie, depuis 1975, à l'aide d'un indice officiel élaboré à partir des résultats d'une enquête de consommation effectuée en 1970-1971 qui a permis de sélectionner, pour cinq groupes socio-économiques répartis dans les huit principales villes du pays, un panier de 210 articles dont les produits alimentaires représentent plus de la moitié. La représentativité de cet indice, qui a pour base la période mai 1972 - avril 1973, s'est quelque peu altérée en raison de sa conception mais également de la fixité du poids de ses composantes.

En moyenne annuelle, le coût de la vie ainsi calculé s'est élevée de 9,4 % contre 8,3 % en 1979 et 9,7 % en 1978 (1).

Progressant tout au long du premier trimestre sous l'effet d'une majoration des tarifs des produits pétroliers intervenue au début de l'année et de l'enchérissement hivernal des produits alimentaires, l'indice des prix a quelque peu diminué lorsque l'approvisionnement du marché s'est amélioré ; ce fléchissement saisonnier n'a cependant pas persisté au-delà du mois de mai car un second relèvement des barèmes des produits pétroliers a entraîné un retour à la hausse ; celle-ci a été ensuite entretenue par la pression exercée par la demande à l'occasion du Ramadan et accentuée en septembre lorsque les prix des produits alimentaires subventionnés ont été fortement accrus. Une stabilisation a toutefois été observée au cours des deux derniers mois de l'année.

C'est à Agadir, Casablanca et Marrakech que la hausse des prix a été la plus forte, avec respectivement 11,4 %, 10,8 % et 10,1 % ; à Rabat, Tétouan et Oujda elle a été très proche de la moyenne nationale tandis qu'à Fès elle n'a pas dépassé 6,1 %, alors qu'au cours des dernières années elle était la plus élevée.

L'analyse par groupe de produits, telle qu'elle est retracée dans le tableau ci-après, confirme tout à la fois la prépondérance du poste « alimentation » qui a contribué pour 48 % au lieu de 45 % en 1979 et 63 % en 1977 à la variation annuelle de l'indice et l'alourdissement récent des dépenses de « transports, loisirs et divers », qui ont participé pour 30 % à la hausse globale du coût de la vie proportion identique à celle de l'exercice précédent mais qui a presque doublé en quatre ans.

	Pondération %	Moyenne annuelle 1979	Moyenne annuelle 1980	Variation brute %	Variation pondérée %
Alimentation	54	200,4	216,3	+ 7,9	+ 4,5
Habillement	8,5	185,1	193,6	+ 4,6	+ 0,4
Habitation	13,5	168,2	188,5	+12,1	+ 1,8
Entretien, hygiène, soins	5,5	150,5	159,6	+6,0	+0,3
Transports, loisirs, divers	18,5	195,6	225,1	+15,1	+ 2,8
Indice général	100	191,1	209,1	+ 9,4	+ 9,4

(1) Voir annexe statistique 28

La composante « alimentation » de l'indice global a marqué une avance de 7,9 % contre 6,5 % en 1979. Cette accélération est imputable pour une large part aux relèvements des prix administrés des denrées de première nécessité pratiqués en septembre 1980 et qui ont été plus amples et plus généralisés que ceux qui avaient été opérés à l'automne 1979. L'on observe ainsi que les produits à base de céréales ont augmenté de 10 % au lieu de 2,7 % en 1979, les sucres de 24,5 % contre 4,4 %, le lait et les corps gras, de 16,3 % et 12,5 % respectivement, à comparer aux taux de 6,3 % et 7,5 %. Le gonflement du coût de l'alimentation a toutefois été contenu par le moindre rythme de progression des prix des fruits et légumes ainsi que de ceux de la viande qui, grâce à une augmentation sensible des abattages, n'ont crû que de 2,1 % seulement au lieu de 5,6 % en 1979 et 8,4 % en 1978.

La rubrique « transports, loisirs et divers » a subi la plus forte hausse ; son indice spécifique qui s'était accru de 13,7 % en 1979 et en 1978 a accusé une poussée de 15,1 % par suite principalement de la majoration du coût des carburants et des transports et de celle des tarifs des voitures, tabacs et journaux.

Le relèvement des prix des combustibles a également contribué à l'augmentation des charges afférentes à l'habitation qui ont enregistré une avance de 12,1 % au lieu de 9,4 % en 1979 et 8,4 % en 1978.

Enfin, les articles d'habillement et le groupe « entretien, hygiène et soins » ont connu des hausses relativement modérées tant en comparaison des autres rubriques que par rapport à celles qui avaient été les leurs au cours des deux années précédentes.

Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière

Destiné en premier lieu à déflater certaines composantes des agrégats de la comptabilité nationale évalués en termes courants, l'indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière permet également de suppléer à la suppression de l'ancien indice des prix de gros ; il reflète, par rapport à une période allant de juillet 1975 à juin 1976, l'évolution des prix hors-taxe, sortie usine, de 171 produits témoins classés, par référence à la structure de l'industrie en 1975, en 22 branches de la comptabilité nationale, elles-mêmes réparties dans les trois groupes des mines, de l'énergie et des industries de transformation.

Les prix à la production, qui avaient augmenté en moyenne annuelle de 8,3 % en 1978 et de 13,8 % en 1979, ont marqué une avance de 19,8 % résultant surtout d'une forte poussée des indices relatifs aux mines et à l'énergie (1).

En effet, les cours des produits miniers, en augmentation de 31,4 % en 1979, ont enregistré un progrès de 56,9 % imputable principalement à l'amélioration des prix de vente des phosphates. Le groupe « énergie » s'est inscrit en hausse de 31 % au lieu de 19,4 % en 1979 à la suite de l'alourdissement de la facture pétrolière qui a entraîné un relèvement de 62,1 % des prix du pétrole raffiné et des dérivés du pétrole, au lieu de 29,7 % en 1979. Traduisant l'incidence de la hausse des coûts de production des articles manufacturés, grevés par l'enchérissement des matières premières importées et de l'énergie ainsi que par la majoration des salaires et des charges sociales, l'indice relatif aux industries de transformation s'est accru comme en 1979 de 9,6 % avec toutefois des évolutions différenciées d'une branche à l'autre ; ainsi les prix des produits de l'habillement et des textiles, après une avance de 8,7 % en 1979, ont-ils augmenté de 20 % en 1980 par suite d'un renchérissement des matières importées, tandis que ceux des produits métallurgiques marquaient une hausse de 8,5 % contre 18,6 % un an plus tôt ; quant aux industries alimentaires et aux autres industries légères, les accroissements enregistrés se sont chiffrés respectivement à 7,1 % et 8,6 % au lieu de 5,5 % et 9,6 % en 1979.

En définitive, l'évolution a été caractérisée par une élévation du coût de l'énergie plus accentuée, une hausse similaire des prix des produits industriels et une avance plus marquée des cours des produits alimentaires, qui recouvre à la fois un enchérissement plus important des denrées subventionnées et une moindre hausse des autres articles consécutive notamment à une offre abondante ; c'est ainsi, par exemple, que les majorations officielles des prix du lait, du beurre, de l'huile et du sucre ont contribué au taux d'accroissement global pour 2,4 points au lieu de 0,8 seulement en 1979, et que celles des produits pétroliers ont été directement responsables de 1,3 point de hausse contre 0,6 point précédemment. Cependant, l'intervention de la Caisse de compensation a permis, au total, d'atténuer la hausse des prix qui aurait résulté de la répercussion intégrale du renchérissement des produits importés et des denrées locales. De ce fait, les versements du Trésor à la Caisse de compensation ont atteint 941 millions de dirhams contre

(1) Voir annexe statistique 29

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

408 millions en 1979 sous l'effet de l'alourdissement des subventions pour le sucre qui sont passées de 369 millions de dirhams à 476 millions, de celles pour les produits laitiers, relevées de 58 millions à 67 millions, et surtout de celles imputables aux produits pétroliers qui, malgré deux relèvements des barèmes intérieurs, se sont élevées à 203 millions alors qu'un excédent de 359 millions avait été dégagé en 1979. Le Trésor a dû aussi verser à l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses 486 millions de dirhams au lieu de 78 millions en 1979 malgré l'élévation des tarifs des produits céréaliers.

Salaires

En vue d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés et conformément aux orientations tracées en 1979, il a été décidé une majoration de 5 % des 150 premiers points de l'indice servant de base au calcul des traitements des agents de l'Etat, des collectivités locales et des entreprises publiques. De même, le salaire minimum horaire garanti aux ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales (S.M.I.G.), déjà relevé de 1,40 à 1,82 dirham en 1979, a été porté à 1,96 dirham à compter du premier janvier 1980 bénéficiant ainsi, en deux ans, d'une augmentation de 40 % ; quant au salaire journalier obligatoirement versé en espèces dans les professions agricoles (S.M.A.G.), amélioré dans les mêmes proportions en 1979, il n'a subi aucun changement cette année, demeurant fixé à 10,15 dirhams.

En outre, en vertu d'un décret du 18 avril 1980, les allocations familiales, portées en 1979 de 24 à 36 dirhams par enfant et par mois versés en espèces, ont été revalorisées par l'adjonction d'une part dite en nature consistant en un remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques réellement engagés dans les limites de 300 dirhams par an pour un enfant et un maximum de 800 dirhams pour six enfants ou plus. Par ailleurs, un décret-loi du 8 octobre 1980 a institué, au profit des locataires disposant d'un revenu fiscal mensuel n'excédant pas 1 500 dirhams, une réduction d'un tiers du montant du loyer ; cette mesure semble avoir intéressé quelque 800 000 familles dont le pouvoir d'achat s'est trouvé amélioré dans d'appréciables proportions. Le même texte prévoit que les bailleurs titulaires d'un revenu global net équivalent, et dont les revenus locatifs sont touchés par ces dispositions, bénéficieront d'un dédommagement de l'Etat d'un montant mensuel égal à la réduction subie.

Population - Emploi

La population a été estimée en 1980, à plus de 20,2 millions d'habitants à prédominance de ruraux et de jeunes, puisque près de la moitié ont moins de 15 ans.

Aussi les pressions exercées chaque année sur le marché de l'emploi sont-elles vives et la croissance économique est-elle insuffisante pour les résorber substantiellement. En 1980, les résultats satisfaisants de la campagne agricole ainsi que l'expansion de l'activité des industries de transformation laissent entrevoir une certaine amélioration de l'emploi par rapport à l'exercice précédent. Cependant, si les créations nettes d'emploi ressortant des statistiques officielles reflètent un léger progrès pour cette année, le nombre d'embauches recensées par les services du ministère du travail apparaît toujours nettement en deçà des besoins d'emploi.

Les opérations de la Promotion nationale, portant essentiellement sur l'exécution de gros travaux n'exigeant qu'une technicité réduite, ont procuré quelque 9,2 millions de journées de travail, représentant l'occupation de 46 000 ouvriers pendant 200 jours, soit une sensible amélioration par rapport à l'année précédente durant laquelle 6,5 millions de journées avaient été réalisées.

Les conflits sociaux, moins nombreux qu'en 1979, ont touché principalement les banques, les industries alimentaires et, surtout, la métallurgie où des débrayages de longue durée ont été observés ; de la sorte, les 748 grèves officiellement recensées, au lieu de 779 en 1979, ont occasionné une perte de 575 135 journées de travail, plus forte d'un tiers par rapport à celle de l'an dernier.

Pour sa part, l'émigration des travailleurs s'est traduite par la souscription de 14 071 contrats d'embauche contre 12 974 en 1979, soit une augmentation de 8,4 %, à la suite principalement de l'accroissement des postes offerts par la France, passés de 12 117 à 12 928. A cet égard, il est à craindre que l'élargissement de la Communauté économique européenne n'entraîne une limitation des offres d'emploi dans les pays de la Communauté.

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Les échanges commerciaux avec l'étranger, étroitement tributaires de la conjoncture internationale, ont représenté 26 438 millions de dirhams et plus de 38 % du produit intérieur brut. Ce taux, qui s'était nettement contracté en 1978 à la suite de l'adoption de mesures de restriction des importations non essentielles, reflète l'ouverture de l'économie nationale sur l'extérieur. Les importations sont apparues supérieures aux exportations de près des trois quarts et le déficit ainsi dégagé s'avère encore élevé et son financement préoccupant.

Les importations ont continué d'être régies par le programme général des importations dont les effets limitatifs introduits en 1978 ont encore été réduits cette année tandis que l'action d'incitation et d'encouragement à l'exportation a été renforcée notamment par l'entrée en fonction du Centre de promotion des exportations, par une plus large utilisation des crédits de préfinancement et par une mobilisation accrue des créances nées sur l'étranger. Toutefois, l'essor de 26,5 % des exportations s'explique principalement par la forte progression des cours des phosphates et, aussi, une bonne récolte d'agrumes, tandis que l'élargissement de 17,2 % des importations résulte pour une grande part des nouvelles et fortes majorations subies par les prix du pétrole et de denrées telles que le blé et le sucre qui sont aussi la cause de l'accentuation du déséquilibre des échanges, passé, en termes F.O.B., de 4 987 millions de dirhams à 5 133 millions, en augmentation de 2,9 % au lieu de 8 % l'an dernier.

Ce sont également ces mouvements de prix qui sont à l'origine de la détérioration de 2,6 % des termes de l'échange, contrairement à l'évolution constatée en 1979 où s'était produite une amélioration de 5,7 % sur la base des données définitives.

en millions de dirhams	1976	1977	1978	1979*	1980
Importations (1) (F.O.B.)	10 168	12 674	10 878	12 609	14 778
Exportations (2) (F.O.B.)	5 579	5 850	6 261	7 622	9 645
Solde	−4 589	−6 814	−4 617	−4 987	−5 133
Couverture (en %)	54,9	46,2	57,6	60,4	65,3

* Chiffres rectifiés.
(1) Non compris les biens importés sans contre-partie.
(1) et (2) Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

Calculé sur la base C.A.F.-F.O.B., c'est-à-dire en intégrant les frais d'assurance et de transport comptabilisés pour 2 015 millions de dirhams au lieu de 1 719 millions, le taux de couverture des importations s'est élevé à 57,4 %, s'inscrivant en progrès par rapport à l'an dernier où il s'était établi à 53,2 %. Sur la même base de calcul, le déficit commercial s'est creusé de 6,6 % au lieu de 9,9 % en 1979, passant de 6 706 millions de dirhams à 7 148 millions, d'un exercice à l'autre. Tout en restant important encore, ce montant ne représente plus qu'un peu moins de 9 mois d'exportation contre 10 mois et demi en 1979 tandis que sa part dans le produit intérieur brut s'est trouvée ramenée de 10,8 % à 10,4 % (1).

L'analyse des soldes nets par catégorie de produits montre qu'en dépit d'un gain de 710 millions de dirhams sur les produits bruts consécutif à la forte majoration des cours des phosphates, les charges d'importation de l'énergie et des produits alimentaires se sont alourdies de 1 374 millions en raison des nouvelles hausses qui ont affecté les prix du pétrole et ceux du sucre et des céréales qui apparaissent ainsi à l'origine de la totalité de l'aggravation de 442 millions du déficit.

en millions de dirhams	1976	1977	1978	1979	1979
Produits alimentaires	− 175	− 239	+ 17	+ 130	− 234
Energie et lubrifiants	−1225	−1578	−1694	−2493	−3 494
Produits bruts	+ 1729	+ 1356	+ 1476	+ 1 429	+ 2 139
Demi-produits	−2174	−2512	−2191	−2315	−2 567
Biens d'équipement	−3423	−4941	−3354	−4264	−4 743
Biens de consommation	− 708	− 628	− 354	− 202	− 129
Total	**−5976**	**−8542**	**−6160**	**−6 706**	**−7 148**

En ce qui concerne les autres rubriques, on peut noter, outre l'accentuation minime du solde déficitaire des échanges de biens de consommation, la réduction

(1) Voir annexes statistiques 80 à 85.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

des soldes négatifs laissés par les demi-produits et les biens d'équipement. Enfin, le reclassement dans les « produits alimentaires » des importations nettes d'huiles végétales et de graines oléagineuses comptabilisées dans les « produits bruts » pour 324 millions de dirhams au lieu de 531 millions en 1979, fait passer de 392 millions de dirhams à 558 millions le déficit de la première rubrique et de 1 960 millions à 2 463 millions l'excédent de la seconde.

Il est à signaler en outre que les transactions en valeur, dans leur répartition géographique, subissent l'effet de l'importance croissante prise par le courant d'échanges avec les pays arabes du fait, essentiellement, de l'enchérissement des prix du pétrole.

Importations

En hausse de 12,3 % l'an dernier, les tonnages importés ont fléchi de 8,5 % à la suite notamment d'une contraction de 11,9 % des achats de pétrole brut et d'une quasi suppression des acquisitions de ciment imputable au développement de la capacité de production locale et au recul de l'activité du secteur « bâtiment et travaux publics ». En revanche, les valeurs calculées C.A.F. se sont élevées de 14 328 millions de dirhams à 16 793 millions, marquant ainsi une augmentation de 17,2 % au lieu de 15,9 % un an auparavant.

A l'exception des biens d'équipement, toutes les rubriques ont participé à cette évolution et en particulier les postes « énergie et lubrifiants » et « alimentation, boissons et tabacs » qui ont occasionné des dépenses accrues respectivement de 43 % et 32,1 %. C'est ainsi que la facture pétrolière représente à elle seule 23,6 % des importations au lieu de 19,3 % et 41,1 % des exportations au lieu de 36,3 %. De même, la part du groupe des produits alimentaires est passée de 15 % à 16,9 % des importations par suite du coût croissant des céréales et du sucre tandis que celle des produits bruts demeurait voisine de 11,6 % et que celles des demi-produits, des biens d'équipement et de consommation s'abaissaient respectivement de 22,9 % à 21,1 %, de 23 % à 18,9 % et de 8,2 % à 7,8 %.

Produits alimentaires

Après avoir diminué de 3 % en 1979, les tonnages importés ont progressé de 10,7 %. Leur coût s'est relevé beaucoup plus fortement et a atteint 2 833,1 millions de dirhams contre 2 143,4 millions l'an dernier, enregistrant ainsi un accroissement de 32,2 %.

En effet, les déficits laissés par les récoltes 1979 et 1980 ont rendu nécessaire l'importation de 1 651 500 tonnes de blé et de 328 245 tonnes de sucre, en augmentation respectivement de 10,3 % et de 17,6 %, qui ont occasionné des dépenses supérieures de 29 % et 132,5 % à celles de l'an dernier en raison du fort enchérissement des cours sur le marché mondial. Les achats d'autres produits ont progressé de 51 millions de dirhams environ à la suite notamment de variations en hausse des produits laitiers et du café et en baisse du thé et des tabacs.

Produits énergétiques

Accrues de plus de moitié l'an dernier, les quantités importées de pétrole brut sont revenues de 4,5 millions à 4 millions de tonnes, marquant ainsi une baisse de 11,9 %. Dans le même temps, les achats de lubrifiants et de produits raffinés n'ont porté que sur 91 925 tonnes, subissant un recul de près de 10 %.

Cependant, en raison des nouvelles hausses de prix intervenues dans l'année, la facture totale s'est élevée à 3 961,2 millions de dirhams, s'inscrivant en progression de 43 % ou 1 191,9 millions de dirhams, montant supérieur à l'accroissement du déficit commercial.

Produits bruts

Les importations de produits bruts, alourdies de 41,7 % l'an dernier, se sont établies à 1 970,6 millions, en hausse de 18,2 %. Ce mouvement est imputable à une augmentation des tonnages de 13,2 % mais également à une majoration des prix plus forte encore que celle de l'an passé.

En effet, les acquisitions de produits d'origine animale et végétale, qui représentent 1 397 millions de dirhams et plus de 70 % du total de la rubrique, n'ont subi qu'un accroissement limité à 4,9 %, le gonflement de la charge des achats de bois ayant été en large partie compensé par un allègement de ceux d'huiles végétales brutes et de graines oléagineuses. C'est donc l'augmentation de 71,3 % de la valeur des produits minéraux qui explique pour l'essentiel l'évolution globale de la rubrique. En particulier, les approvisionnements en soufre nécessaire à la fabrication d'acide phosphorique ont porté sur 702 000 tonnes au lieu de 542 000 tonnes pour une dépense de 348 millions de dirhams, supérieur de 108,1 % à celle de l'année précédente.

Demi-produits

Le coût des demi-produits a progressé de 7,7 % au lieu de 16,8 % en 1979 en raison d'une chute de 31,8 % des tonnages. Avec un montant de 3 541 millions de dirhams, ils représentent le poste le plus important après celui de l'énergie.

En effet, si les dépenses relatives notamment aux produits chimiques, aux plats, tôles et feuillards, aux engrais et aux matières plastiques, ont totalisé 1 444,7 millions de dirhams et progressé de 253,5 millions ou 21,3 %, les importations de ciment, liées à l'activité du bâtiment et à la capacité de production locale, ont été réduites de 119,7 millions de dirhams à 13,8 millions.

Biens d'équipement

En baisse pour la troisième année consécutive, les achats de biens d'équipement n'ont guère excédé 3 171,2 millions de dirhams, en recul de 3,6 % par rapport à 1979 et de plus de 36 % par rapport à 1977. Aussi cette rubrique vient-elle dans les importations après l'énergie et les demi-produits.

Biens de consommation

Rompant avec le mouvement de repli amorcé en 1978 grâce aux mesures adoptées alors, les acquisitions de biens de consommation se sont chiffrées à 1 315,5 millions de dirhams, en expansion de 145,2 millions ou 12,4 %.

Tous les postes ont participé à cette évolution et les augmentations les plus importantes ont concerné les appareils de radio et de télévision, les papiers et ouvrages en papier, les médicaments et les voitures de tourisme, ressortant respectivement à 86,1 %, 23,7 %, 16,2 % et 12,7 %.

Exportations

Les tonnages ont diminué de 4,2 % sous l'effet, principalement, d'une réduction de 7 % des exportations de produits bruts d'origine minérale et en particulier des phosphates ; en revanche, avec 9 645 millions de dirhams, les recettes globales ont marqué une hausse de 26,5 %, la plus forte depuis 1974.

A cette évolution favorable, ont participé, à des degrés divers, toutes les rubriques et le groupe de l'Office chérifien des phosphates a réalisé l'expansion la plus importante de près de 40 %, grâce à une forte revalorisation des cours ; de même, les ventes d'agrumes, favorisées par une abondante récolte, se sont inscrites en extension de plus de 35 %. De ce fait, la part des produits bruts dans le total des exportations s'est élevée de 44,2 % à 47,5 %, celle des produits alimentaires est revenue de 30 % à 26,9 %, tandis que celle des produits manufacturés est demeurée pratiquement inchangée.

Produits alimentaires

Les montants des ventes des produits alimentaires est passé de 2 2[illegible] millions de dirhams à 2 599 millions et a marqué un accroissement de 13,9 %. Celui-ci est dû principalement à un développement de 34,3 % des tonnages d'agrumes dont l'apport s'est établi à 1 160,1 millions. Les exportations de conserves de poissons ont enregistré une avance de 13,9 %. Dans le même temps, les recettes procurées par les livraisons de primeurs et de conserves de légumes et de fruits n'ont guère varié, en raison essentiellement de la fermeture, dès le mois de mai, du marché français.

Produits bruts

Le total des expéditions de matières premières, porté de 3 096 millions de dirhams à 4 110 millions, s'est inscrit en hausse de 1 014 millions ou 32,7 %. Ce résultat découle à concurrence de près des quatre cinquièmes, de l'amélioration de la valeur des phosphates qui a atteint 3 011,8 millions, en progression de 36,1 % en raison du relèvement substantiel des cours intervenu en début d'année et en dépit d'une régression de 7,5 % des tonnages. Ainsi, les phosphates ont représenté plus de 73 % de cette rubrique et plus de 31 % du total des exportations. Les ventes des produits d'origine végétale, s'élevant à 399,2 millions de dirhams, se sont accrues de 83,4 % par suite notamment de l'augmentation des expéditions d'huile d'olive, de pâte à papier et de coton.

Produits semi-finis et finis

L'expansion des activités des industries de transformation a permis d'élargir de plus de 25 % les exportations de biens manufacturés, en les portant à 2 469 millions de dirhams. A ce niveau, elles représentent plus du quart des ventes à l'étranger.

Dans ce total, les ventes de demi-produits, avec 1 353,7 millions de dirhams, ont dégagé une recette supérieure de 39,3 % à celle de l'année précédente. Cette évolution favorable est principalement imputable aux expéditions d'acide phos-

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

phorique qui se sont établies à 793,1 millions de dirhams, en nette progression de 57,4 %, bien que leur tonnage ne se soit accru que de 8,5 %. Constituant près de 59 % des demi-produits et 8,2 % des exportations globales, les livraisons d'acide phosphorique témoignent de l'importance que représente désormais la valorisation locale des matières premières. Les envois d'engrais ont, dans le même sens, rapporté 153,2 millions de dirhams au lieu de 120,3 millions un an auparavant, alors que ceux de plomb-métal sont revenus de 137,3 millions à 120,1 millions par suite d'une réduction des tonnages et d'un effritement des cours sur les marchés internationaux.

De même, les expéditions des biens de consommation chiffrées à 1 115,3 millions de dirhams se sont améliorées de 118,8 millions ou 11,9 %, grâce à l'accroissement continu des ventes de chaussures, de vêtements et d'articles de bonneterie.

Répartition géographique des échanges

Les transactions commerciales avec l'étranger se sont soldées par un déficit à l'égard de toutes les zones géographiques et monétaires. Toutefois, le nouvel et important renchérissement des produits pétroliers a entraîné une forte accentuation du solde négatif des échanges effectués avec les pays arabes qui s'est élevé à 2 860 millions de dirhams, montant presque équivalent à celui dégagé vis-à-vis des pays de l'Europe. Ceux-ci demeurent néanmoins le principal partenaire commercial en absorbant 80 % des exportations et en fournissant 63 % des importations.

Les échanges avec la Communauté économique européenne qui représentent 48 % du total du commerce avec l'étranger ont laissé un déficit de 2 180 millions de dirhams, en baisse de 12,6 %. En effet, les achats se sont établis à 7 447 millions, en accroissement de 7,3 %, et les ventes se sont chiffrées à 5 268 millions, en progression de 18,5 %. Cette amélioration relative qui résulte dans une large mesure de la quasi stagnation des acquisitions de biens d'équipement et, à un moindre degré, de la majoration des prix des phosphates aurait été plus nette si l'Europe communautaire n'avait dressé des barrières douanières à l'entrée de certains produits manufacturés et fermé son marché à des denrées alimentaires. Au surplus, et en dépit de la revalorisation des cours des phosphates, les termes de l'échange se sont détériorés avec cette organisation économique du fait d'une forte progression des prix des demi-produits et des biens d'équipement.

Dans cet ensemble, le commerce avec la France qui demeure le premier pays partenaire, à l'importation comme à l'exportation, a fait ressortir un déficit de 1 740 millions de dirhams contre 1 879 millions l'année précédente. Atteignant respectivement 4 168 millions et 2 428 millions, les importations et les exportations ont représenté près du quart du total des échanges.

L'aggravation des déséquilibres vis-à-vis des autres principaux partenaires est due, en grande partie, à la forte progression du déficit à l'égard des pays arabes, passé en un an de 1 984 millions de dirhams à 2 860 millions en raison de la progression de 46,8 % du coût des importations de pétrole qui n'ont pourtant porté que sur des quantités inférieures de 11,9 % à celles de 1979. Elle est due aussi, mais à un moindre degré, au solde négatif des transactions avec les Etats-Unis, élargi en un an de 648 millions à 958 millions, tandis qu'avec 822 millions, le déficit avec l'Espagne apparaissait en léger recul.

La recherche de l'équilibre des échanges commerciaux avec l'extérieur qui conditions dans une très large mesure celui de la balance des paiements et dont le financement nécessite un recours aux capitaux étrangers, lui-même devenu plus ardu et plus coûteux, a fait l'objet de tentatives, au cours des trois dernières années basées sur la limitation des importations et le renforcement des exportations. En dépit des efforts tangibles accomplis à cet égard, le déficit dégagé en 1980 apparaît encore lourd. Au-delà de mesures administratives ponctuelles et de l'évolution conjoncturelle, il s'avère que la résorption du déficit commercial passe par une stratégie d'ensemble fondée sur une production interne optimale, adaptée à la demande locale et aux marchés étrangers, seule susceptible de restreindre durablement le volume des importations et de conforter les exportations. Une telle politique se révèle d'autant plus indispensable que les débouchés traditionnels ne sont plus aussi certains que par le passé.

LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC L'ÉTRANGER

Les pressions qui s'exerçaient sur les comptes extérieurs avaient déjà incité les autorités à prendre un certain nombre de mesures dans le cadre du plan triennal 1978-1980. En dépit des efforts ainsi déployés, des tensions étaient à nouveau apparues dans la seconde moitié de 1979 et se sont manifestées avec vigueur dès les premiers mois de 1980. En raison du niveau des avoirs en devises et de l'évolution défavorable qui ressortait des premières prévisions concernant la balance des paiements, il a été décidé de mettre au point un dispositif de redressement structurel de l'équilibre extérieur dans le cadre d'un programme économique d'ensemble qui a été négocié avec le Fonds monétaire international en vue notamment de pouvoir bénéficier de concours pour plus d'un milliard de droits de tirage spéciaux en trois ans. Cet accord vise principalement l'amélioration du compte courant et, partant, un moindre recours au financement de l'étranger, et, grâce aux facilités du Fonds, l'ajustement de la balance des paiements et la sauvegarde des réserves de change.

De fait, en 1980, le déficit du compte courant a été réduit de 5 969 millions de dirhams à 5 589 millions. Ce résultat favorable trouve son origine dans un nouveau renforcement des transferts d'économies sur salaires et un apport soutenu des revenus du tourisme et a pu être obtenu en dépit de l'accroissement du service de la dette et du déficit commercial qui pèse lourdement sur l'équilibre d'ensemble. Le financement de ce déficit a pu être assuré par les entrées de capitaux non monétaires à hauteur de 82 %, soit 4 612 millions de dirhams au lieu de 5 764 millions ou 96 % en 1979, laissant subsister un solde négatif de 898 millions couvert par la mobilisation de la facilité élargie pour la contrevaleur de 781 millions de dirhams, et enfin, par une ponction de 117 millions sur les avoirs en devises (1).

Le volume des réserves nettes de change est revenu en un an de 1 648 millions de dirhams à 1 533 millions. Alors que les avoirs convertibles sont restés pratiquement stables avec 1 675 millions de dirhams, la position débitrice en devises inconvertibles s'est à nouveau accentuée en s'établissant à 142 millions. Au total, les avoirs extérieurs nets ne représentaient que 33 jours d'importations au lieu de 40 jours en 1979, les avoirs bruts en couvrant un peu plus de deux mois avec 3 021 millions de dirhams.

La balance des paiements

En s'élevant à 9 984 millions de dirhams, le solde déficitaire des transactions sur biens et services s'est à nouveau aggravé sous l'effet conjugué de l'expansion des importations et des intérêts servis au titre de la dette extérieure et malgré le développement des revenus des voyages et la contraction des dépenses gouvernementales à l'étranger. Cependant, grâce à la progression de l'excédent des paiements de transferts ressortant à 4 395 millions, le déficit des opérations courantes a pu être réduit de 380 millions. Avec 5 589 millions, il ne représente plus que 8 % du produit intérieur brut au lieu de 10 % environ pour les deux dernières années et 17,5 % en 1977. Les apports nets de capitaux non monétaires en faveur du secteur public et le recours au Fonds monétaire international ont contenu, en définitive, le déficit global de la balance des paiements dans la limite de 117 millions de dirhams, comparable à celui observé un an plus tôt, comme il ressort du tableau ci-après :

Soldes en millions de dirhams	1976	1977	1978	1979*	1980
Biens et services	−8405	−10875	−8737	−9 568	−9 984
Paiements de transfert	+2413	+ 2652	+3118	+3 599	+4 395
Opérations courantes	−5992	− 8223	−5619	−5 969	−5 589
Capitaux non monétaires	+5941	+ 8206	+5593	+5 764	+4 612
Allocation D.T.S.	—	—	—	+ 79	+ 79
Recours à la facilité élargie	—	—	—	—	+ 781
Balance des paiements	− 51	− 17	− 26	− 126	− 117

* Chiffres révisés.

Les biens et services

Les opérations sur biens et services ont dégagé un déséquilibre de 9 984 millions de dirhams au lieu de 9 568 millions l'année précédente : cette détérioration, deux fois moins importante toutefois que celle enregistrée en 1979, tient à l'élargissement du déficit commercial et, davantage encore, à l'accélération des décaissements au titre des revenus des investissements.

Tout en demeurant en deçà du niveau de 6 826 millions atteint en 1977, le solde négatif des transactions sur marchandises, exprimées en termes F.O.B., s'est accentué cette année en passant de 5 098 millions de dirhams à 5 336 millions. De fait, tandis que les exportations se sont développées de 25,8 % à la suite

(1) Voir annexe statistique 36

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

surtout du raffermissement des cours des phosphates et de l'augmentation des ventes de biens semi-finis et de produits alimentaires, les importations ont marqué une progression de 17,3 %, imputable, pour l'essentiel, à la majoration des factures énergétique et alimentaire. La hausse a touché dans la même proportion les dépenses de transport et d'assurance qui se sont élevées à 2 024 millions ; les recettes de même nature n'ayant pas excédé 485 millions, le solde négatif de cette rubrique a été porté de 1 325 millions à 1 539 millions.

Bien que le nombre de visiteurs soit demeuré pratiquement stable, les apports de devises au titre des voyages se sont établis à 1 785 millions de dirhams, en hausse de 6,9 %, et ont procuré, après déduction des allocations, en baisse, accordées aux résidents qui se sont rendus à l'étranger, un excédent de 1 400 millions au lieu de 1 270 millions en 1979. Pour leur part, les opérations effectuées par le système bancaire ont porté sur 1 553 millions de recettes et 329 millions de dépenses, contre respectivement 1 358 millions et 290 millions, en accroissement les unes et les autres de près de 14 %.

L'alourdissement, continuel depuis 1975, des dépenses relatives aux revenus des investissements a porté, en un an, le solde déficitaire de la rubrique de 1 593 millions de dirhams à 2 212 millions. En effet, alors que le produit des placements effectués à l'étranger a fléchi de 152 millions à 148 millions, la charge des intérêts servis sur la dette extérieure a fortement augmenté, pour se fixer à 2 169 millions au lieu de 1 522 millions en 1979, le montant total des bénéfices, dividendes et loyers transférés par les résidents de nationalité étrangère s'étant réduit, dans le même temps, de 224 millions à 192 millions.

Les décaissements relatifs aux transactions gouvernementales ont, pour leur part, été limités à 2 819 millions de dirhams alors qu'ils étaient demeurés proches de 3 200 millions au terme des trois dernières années. Les recettes, correspondant aux frais de fonctionnement des ambassades et des institutions internationales installées au Maroc, sont passées de 262 millions de dirhams à 291 millions. Au total, le déficit de cette rubrique a été réduit de 2 962 millions de dirhams à 2 528 millions, ne représentant qu'un quart environ du solde négatif des biens et services au lieu de 31 % un an auparavant.

Les paiements de transferts

Les transferts sans contrepartie ont laissé un excédent de 4 395 millions de dirhams au lieu de 3 600 millions en 1979. Cette évolution favorable résulte notamment de l'expansion soutenue des rapatriements d'économies sur salaires des travailleurs marocains à l'étranger qui, malgré les difficultés économiques des pays d'accueil, ont atteint l'équivalent de 4 148 millions, en hausse de 12,2 %, moins importante toutefois qu'en 1979 et surtout en 1978. En revanche, les sorties de fonds, de 305 millions de dirhams, afférentes aux revenus transférables des étrangers exerçant une activité au Maroc ou à l'occasion de départs définitifs se sont légèrement contractées de 4,4 %.

Les transferts du secteur public se sont réduits en dépenses et accrus en recettes. C'est ainsi que les dons qu'il a consentis dans le cadre de la coopération intergouvernementale et les versements qu'il a effectués au titre de sa participation aux charges de fonctionnement des organismes internationaux ont baissé de 290 millions de dirhams à 221 millions tandis que les entrées à ce titre se sont élevées à 405 millions, laissant apparaître un solde positif de 184 millions au lieu d'un déficit de 52 millions observé l'an passé.

En définitive, l'excédent global des paiements de transferts a permis de financer 44 % du déficit de la balance des biens et services au lieu de 37,6 % un an auparavant et moins du quart en 1977 ; le reliquat a été couvert essentiellement par les capitaux non monétaires et les concours du Fonds monétaire international et, pour une faible part, par un prélèvement sur les réserves de change.

Les capitaux non monétaires

A l'exclusion de 79 millions de dirhams représentant la contrevaleur de 15,6 millions de droits de tirage spéciaux alloués en début d'exercice par le Fonds et de 781 millions correspondant au recours à la facilité élargie de cet organisme, le flux net des capitaux non monétaires s'est établi à 4 612 millions de dirhams en diminution de 20 %, alors qu'une hausse d'environ 3 % avait été enregistrée en 1979. En effet, les ressources sont revenues de 8 651 millions à 8 233 millions, alors que les sorties sont passées de 2 887 millions à 3 621 millions, absorbant 44 % des recettes.

Les mouvements de capitaux privés, qui avaient laissé un excédent de 437 millions de dirhams en 1979, ont dégagé, cette année, un déficit de 448 millions lié à l'évolution défavorable des crédits commerciaux. Les facilités consenties par l'étranger aux importations sont apparues en retrait de 1 168 millions à 547 millions et, dans le même temps, les crédits octroyés par les exportateurs se sont élevés de 854 millions à 1 183 millions de sorte qu'au surplus de 314 millions recueilli un an auparavant s'est substitué un déficit de 636 millions. En revanche, les prêts et les investissements ont dégagé un solde positif de 347 millions au lieu de 146 millions un an plus tôt. Les recettes, avec 569 millions, ont progressé de 50 % et consisté en cessions de devises pour 526 millions, en incorporations de réserves pour 15 millions et en utilisation des dépôts en compte capital pour 21 millions.

Les recours nets de l'Etat et des établissements publics aux capitaux étrangers ont encore diminué, passant de 5 327 millions de dirhams à 5 060 millions. De fait, les sommes recueillies ont de nouveau légèrement augmenté pour se fixer à 7 110 millions de dirhams dont 852 millions de crédits commerciaux et 6 238 millions de prêts en devises, obtenus principalement par le Trésor auprès des institutions multinationales, des pays amis dans le cadre de la coopération bilatérale et sur le marché international des capitaux. Parallèlement, les remboursements en capital se sont accrus plus rapidement et ont porté essentiellement sur les règlements d'achats antérieurs pour 378 millions et sur les amortissements des emprunts en devises ou en dirhams pour la contrevaleur de 1 647 millions de dirhams au lieu de 1 016 millions au terme de l'exercice précédent. De ce fait, la charge globale de la dette publique extérieure, obtenue en ajoutant au total de ces remboursement le montant de 2 078 millions de dirhams d'intérêts recensés en dépenses à la rubrique des revenus des investissements, ressort à 4 103 millions de dirhams, représentant 22,8 % de l'ensemble des recettes courantes au lieu de 20,7 % en 1979 et 15,7 % en 1978.

La réglementation des relations commerciales et financières avec l'étranger

Dans l'ensemble, la réglementation des transactions commerciales n'a pas subi de modifications importantes au cours de l'année 1980 ; un certain nombre de produits ont été exonérés de la constitution du dépôt de fonds préalable à leur importation tandis que le programme général des importations enregistrait des transferts de la liste C à la liste B soumise à autorisation administrative et surtout de cette dernière vers la liste A des produits acquis librement dont la part s'est renforcée de 27,4 % à 34,1 %.

Les aménagements apportés aux dispositions de contrôle des changes sont restés de faible envergure, les modalités introduites n'ayant concerné que la procédure des opérations de caution réalisées par un résident en faveur d'un non résident ou inversement et l'allègement des formalités relatives aux transferts en faveur des étudiants à l'étranger.

Par ailleurs, la répartition opérée depuis juillet 1959 entre zone franc et zone de convertibilité a été supprimée en août 1980 dans le but de tenir compte des changements intervenus sur le plan des règlements entre le Maroc et le reste du monde. Désormais, seule subsiste la distinction entre les pays avec lesquels les paiements sont effectués en devises convertibles et ceux, au nombre de trois, avec qui les règlements s'opèrent dans le cadre bilatéral ; en fait, seul est mouvementé le compte des échanges avec l'un d'entre eux. A cette occasion, ont été redéfinies et améliorées les conditions d'ouverture et de fonctionnement des divers comptes en devises, en dirhams convertibles, d'attente et de capital détenus par des étrangers.

En matière de politique de change, les autorités monétaires ont procédé en cours d'année au réajustement des taux de pondération des monnaies entrant dans le panier de cotation pour tenir compte des variations ayant affecté la structure des règlements et des échanges avec l'étranger. D'une fin d'année à l'autre, le cours du dirham vis-à-vis du franc français s'est déprécié de 2,8 % et a connu un recul à l'égard de la plupart des monnaies du système monétaire européen. De même, il a enregistré par rapport à la livre sterling, au dollar américain et au yen japonais, des baisses importantes, dues à l'évolution propre de ces devises. Enfin, la valeur du dirham exprimée en droit de tirage spécial a subi une décote de 10,9 % (1).

S'il a été possible en 1980 de contenir le déséquilibre des opérations courantes de la balance des paiements et, en conséquence, de limiter le recours au financement extérieur sans altérer outre mesure le niveau des réserves de change, il reste que le déficit commercial apparaît encore important et revêt un caractère

(1) Voir annexe statistique 57

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

structurel indéniable. Dès lors, l'adoption d'un programme de restauration des équilibres n'apparaît pas suffisant en lui-même pour renforcer les exportations et réduire l'appel aux capitaux étrangers. C'est pourquoi, il s'avère plus que jamais nécessaire, tout en veillant à une meilleure allocation des disponibilités en devises convertibles, d'accroître par tous les moyens leur volume dont l'étroitesse constitue un frein au développement économique.

LES FINANCES PUBLIQUES

Le souci de ne pas aggraver le déséquilibre de la loi de finances a amené les autorités, lors de l'élaboration du budget, d'abord à renforcer autant que possible les recettes ordinaires par l'introduction d'un nouvel impôt et la majoration de certaines taxes, puis à limiter davantage que par le passé la progression des dépenses courantes et à fixer les crédits d'équipement en fonction des possibilités de financement. En outre, devant les pressions qui s'étaient exercées auparavant sur la trésorerie publique, il a été jugé nécessaire d'allonger la durée d'utilisation de la facilité statutaire de la Banque du Maroc, portée de 240 à 300 jours.

A l'exécution, des tensions sont apparues dès les premiers mois de l'année, en raison d'une accélération des dépenses, notamment au titre de la compensation par suite d'une forte hausse sur les marchés internationaux des prix des produits subventionnés. Dès lors, il s'est avéré indispensable de réaménager les comptes du Trésor sans accroître, outre mesure, les recours aux financements intérieur et extérieur. C'est dans cette optique d'assainissement des finances publiques et de redressement des équilibres fondamentaux que les pouvoirs publics ont établi et négocié avec le Fonds monétaire international un programme d'ajustement structurel à moyen terme.

Compte tenu de l'ampleur des charges ordinaires et de la nécessité de maintenir un courant d'investissement à même de renforcer l'appareil productif, il a été constaté, en définitive et malgré les efforts déployés, un déséquilibre des opérations courantes et un déficit de caisse plus important que celui qui avait été enregistré à la fin de l'exercice précédent. Le financement des besoins du Trésor s'est révélé, au surplus, difficile encore, en dépit de la mobilisation des concours consentis par le Fonds dans le cadre de l'accord élargi.

La loi de finances

Au terme du plan triennal 1978-1980, il importait que les finances publiques fussent suffisamment assainies pour faire face à la relance attendue du nouveau plan quinquennal 1981-1985. Aussi les pouvoirs publics, qui s'étaient vus contraints d'accepter l'an dernier un important accroissement du découvert, se sont-ils efforcés, en 1980, d'en limiter au maximum l'élargissement.

A cet égard, l'enveloppe dévolue aux investissements a été légèrement restreinte, de 8,7 à 8,4 milliards de dirhams, tandis que le budget ordinaire — dont la majeure partie des charges supplémentaires venait des dépenses de personnel — était présenté en faible excédent. Toutefois, les comptes spéciaux, qui comprennent notamment certains crédits ouverts à la défense nationale, les prises de participation de l'Etat et le financement des collectivités locales, ont vu leurs charges augmenter beaucoup plus rapidement que leurs dotations si bien qu'ils étaient appelés à dégager un solde négatif plus que doublé par rapport au montant de l'exercice antérieur.

Au total, il ressortait des dépenses et des recettes publiques inscrites respectivment pour 29,8 et 20,6 milliards de dirhams, un déficit d'environ 9 milliards, un peu supérieur à celui de 1979, qui devait être couvert, comme l'année précédente, à hauteur de 6,3 milliards par le produit d'emprunts à long terme à contracter sur les marchés intérieur et extérieur.

Les dépenses et les recettes ainsi calculées progressaient respectivement de 9,1 % et 11,7 % au lieu de 9,3 % et 3,5 % pour l'exercice antérieur, soit d'un taux inférieur à celui de l'ordre de 13 % qui était attendu pour le produit intérieur brut en prix courants.

Les grandes masses des budgets prévisionnels pour les deux dernières années sont rappelées ci-après :

en millions de dirhams	Plafonds des charges		Ressources		Soldes	
	1979(1)	1980	1979(1)	1980	1979(1)	1980
Budget général	22 360	23 563	20 233(2)	21 666(2)	−2 127	−1 897
Fonctionnement	11 424	12 635				
Investissement	8 736	8 428				
Dette publique	2 200	2 500				
Budgets annexes	1 106	1 154	1 106	1 154	—	—
Comptes spéciaux	3 818	5 038	3 442	4 168	− 376	− 870
Loi de finances	27 284	29 755	24 781	26 988	−2 503	−2 767

(1) Lois de finances initiale et rectificative.
(2) Dont 11 033 millions de dirhams pour 1979 et 15 116 millions pour 1980 représentent les ressources ordinaires et, respectivement 6 680 millions et 6 350 millions les recettes d'emprunts internes et externes.

Les dépenses du budget général

Les dépenses figurant au budget général ont été arrêtées à 23 563 millions de dirhams dont 8 428 millions pour le budget d'équipement, en légère baisse, et 15 135 millions pour le budget ordinaire, dont la progression, imputable à la fois aux charges de fonctionnement et de la dette publique, ressort à 11,1 % au lieu de 14,8 %, un an auparavant.

Inscrites pour 12 635 millions de dirhams, au lieu de 11 424, les dépenses de fonctionnement ont marqué une hausse de 10,6 %, bien inférieure à celle de 20,6 % qui avait été enregistrée en 1979. Pour faire face aux conséquences financières de la création de plus de 47 000 emplois civils et militaires et de la mise en application des relèvements des traitements décidés en mai 1979, la majeure partie des moyens supplémentaires a été affectée aux dépenses de personnel. Celles-ci ont été ainsi portées à 7 784 millions, en hausse de 745 millions ou 10,6 % par rapport aux crédits ouverts en 1979. Evaluées à 2 979 millions les dépenses de matériel et d'entretien ont été accrues de plus de 20 % au bénéfice, surtout, des collectivités locales, de l'enseignement supérieur, et de la défense nationale. L'on observe que les trois ministères les plus largement dotés : l'éducation nationale, la défense nationale et l'intérieur, qui déjà l'an dernier avaient absorbé une large part des crédits nouveaux, en ont cette année recueilli l'essentiel, tandis que si l'on retient la finalité de la dépense, près de 40 % des dotations budgétaires en personnel et matériel ont été allouées à des ministères à vocation sociale, 34 % à des dépenses de sécurité et 12 % à des départements à compétence économique. Enfin, les charges communes, où sont reprises en particulier les sommes versées par l'Etat à la Caisse de compensation et à l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses pour subventionner certains produits de première nécessité ont été fixées à 1 372 millions de dirhams, après avoir été portées de 898 millions en 1978 à 1 310 millions l'an dernier.

Par ailleurs, 2 500 millions de dirhams ont été affectés au service de la dette publique. En augmentation de 300 millions, ce montant représente cette année encore un peu plus de 16 % du budget ordinaire.

En légère reprise en 1979, les dépenses d'équipement ont été réduites de 8 736 à 8 428 millions de dirhams soit de 3,5 % et destinées en priorité à l'achèvement des travaux et programmes en cours ainsi qu'aux charges à caractère socio-culturel.

Avec des crédits pratiquement stables, de l'ordre de 6 000 millions de dirhams, les administrations à caractère économique sont restées au premier rang des bénéficiaires. A l'intérieur de ce groupe, s'est néanmoins opérée une certaine redistribution des masses budgétaires. Toujours les plus importantes, les dotations du ministère des finances prévues pour faire face à des actions très diversifiées d'orientation ou d'incitation de l'activité économique, ont été comprimées de 17 %, passant de 3 131 à 2 599 millions de dirhams, tandis que l'enveloppe allouée au ministère de l'équipement, à qui a été confiée également la réalisation d'infrastructures scolaires et sportives, a été relevée de 1 146 à 1 679 millions de dirhams, soit une augmentation de 47 %. Les crédits les plus élevés ont été ensuite ceux de la défense nationale, inchangés à 1 560 millions de dirhams, de l'agriculture, 777 millions consacrés en particulier à des actions de reboisement, de protection des sols et de mise en valeur de périmètres irrigués, et de l'éducation nationale, 526 millions de dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les recettes du budget général

Les recettes ont été évaluées, après inclusion du produit des emprunts, à 21 666 millions de dirhams ; la comparaison de leur taux d'accroissement avec celui des charges correspondantes, soit respectivement 7,1 % et 5,4 %, laissait espérer une atténuation du déficit du budget général qui serait revenu de 2 127 à 1 897 millions de dirhams grâce à la progression des ressources ordinaires.

En effet, les prévisions d'emprunts portaient sur un montant global de 6 350 millions, pratiquement stable depuis deux exercices. Toutefois il devait être fait davantage appel au marché financier national, pour 1 350 millions au lieu de 800 millions en 1979, alors que les concours extérieurs passaient d'un budget à l'autre de 5 500 à 5 000 millions de dirhams.

Avec 15 316 millions de dirhams, en augmentation de 10 % sur celles qui étaient prévues pour 1979, les recettes ordinaires représentaient environ 70 % des ressources prévisionnelles totales. En légère hausse, les contributions de l'Office chérifien des phosphates ont été inscrites pour 1 000 millions de dirhams, répartis en montants égaux entre l'impôt sur les bénéfices et les versements au titre du monopole. La progression des autres rentrées fiscales, estimées à 13 365 millions contre 12 157 pour 1979, ne devait pas dépasser 10 % malgré la consolidation d'une contribution exceptionnelle introduite en 1979 en impôt, intitulé « Participation à la solidarité nationale », assis sur les traitements et salaires, les bénéfices professionnels, les revenus locatifs ou agricoles ainsi que sur les revenus virtuels des terrains non bâtis. La comparaison avec les taux observés au cours des trois derniers exercices met en évidence une nette décélération de l'expansion des prélèvements qui semble résulter des limites atteintes par la pression fiscale.

Poursuivant leurs efforts pour mieux répartir cette charge fiscale, les pouvoirs publics ont apporté quelques modifications au système d'imposition existant ; ils ont aussi institué une déclaration d'identité fiscale devant faciliter la mise en place d'un impôt général sur le revenu.

L'exécution de la loi de finances

Sur la base de chiffres encore provisoires, les recettes ordinaires ont totalisé 15 092 millions de dirhams et progressé, conformément aux prévisions de la loi de finances, de 9,3 %, soit à un rythme réduit de moitié d'une année à l'autre. Dans le même temps, les dépenses courantes de l'Etat, chiffrées à 16 167 millions, se sont accrues de 24,4 % au lieu de 17,7 % un an auparavant ; s'inscrivant ainsi en dépassement sur les plafonds budgétaires autorisés, elles ont rendu nécessaire le recours à des comptes d'avances, en particulier pour les règlements des subventions des prix à la consommation de certains produits de première nécessité, trois fois plus importantes que l'évaluation faite en début d'exercice (1).

Ainsi l'équilibre des opérations ordinaires qui avait pu être constamment assuré depuis 1972 s'est-il rompu, un déficit de plus d'un milliard de dirhams se substituant à l'épargne de 802 millions dégagée en 1979. Cette détérioration a pesé sur les moyens destinés aux dépenses d'investissement qui, avec 7 843 millions de dirhams, ont diminué de 13 % par rapport à l'exercice écoulé au cours duquel, il est vrai, une reprise sensible de 36 % avait été enregistrée. Alors qu'en 1979 l'utilisation des crédits du budget d'équipement de l'année avait été presque totale, elle n'a pas atteint 90 % en 1980.

Compte tenu à la fois de la prise en charge par le Trésor des déficits d'exploitation des budgets annexes et des paiements de dépenses ordonnancées antérieurement, et de l'excédent des comptes spéciaux, le déficit de caisse s'est élevé, en définitive, à 8 489 millions de dirhams au lieu de 7 221 millions, douze mois plus tôt, représentant, comme en 1979, environ 12,5 % du produit intérieur brut.

Pour financer ses besoins, corrigés du solde des opérations à classer et à régulariser, le Trésor a recouru aussi largement qu'en 1979 aux concours extérieurs, pour 4 885 millions de dirhams. Il a bénéficié également de 781 millions de dirhams recueillis auprès du Fonds monétaire international au titre de la facilité élargie. Il s'est procuré enfin sur le marché intérieur 2 986 millions de dirhams dont 1 962 millions de moyens à caractère monétaire qui ont financé 23 % du déficit de caisse au lieu de 26 % l'an passé. Les facilités de l'Institut d'émission ont représenté 42 % au lieu de 29 % des ressources d'origine interne alors que la contribution des dépôts effectués auprès du Trésor et des chèques postaux régressait de 22 % à moins de 6 %.

L'évolution de l'ensemble des opérations du Trésor au cours des deux derniers exercices est retracée dans le tableau ci-après

en millions de dirhams	1979	1980
Recettes ordinaires	13 802	15 092
Dépenses ordinaires	13 000	16 167
Solde ordinaire	+ 802	−1 057
Fonds de concours des budgets annexes	165	144
Dépenses d'équipement	9 016	7 843
Déficit budgétaire	−8 049	−8 774
Déficit des budgets annexes	—	− 30
Solde des comptes spéciaux	+ 853	+ 976
Fonds réservés pour les dépenses ordonnancées	− 25	− 661
Déficit de trésorerie	**−7 221**	**−8 489**
Financement	**+7 221**	**+8 489**
Facilité du Fonds monétaire international	+4 795	+4 885
Concours extérieurs	—	+ 781
Emprunts intérieurs	+1 190	+1 555
(dont bons souscrits par les banques)	(+ 592)	(+1 001)
Dépôts au Trésor et au C.C.P.	+ 550	+ 172
(dont dépôts à caractère monétaire) (1)	(+ 578)	(− 298)
Avances brutes de la Banque du Maroc	+ 715	+1 250
Opérations à classer et à régulariser	− 29	− 163

(1) Dépôts des particuliers, dépôts-importation et autres dépôts des banques au Trésor et au Centre de chèques postaux.

Les recettes

En 1980, les recettes courantes se sont élevées à 15 092 millions de dirhams, enregistrant un accroissement de 9,3 % comparable aux prévisions de la loi de finances mais deux fois moins important que celui de l'année précédente. De fait, les contributions de l'Office chérifien des phosphates n'ont guère dépassé 800 millions de dirhams au lieu des 1 000 millions attendus soit, comme en 1979, un peu plus de 5 % des ressources ordinaires, tandis que les produits divers retombaient à 707 millions après être montés exceptionnellement à 1 158 millions l'an dernier par suite des virements de fonds de concours des ministères ; en revanche, les recettes fiscales, chiffrés à 13 585 millions de dirhams, ont augmenté sensiblement, de 13,7 %, pour représenter 90 % des rentrées de l'année au lieu de 86,5 % l'an dernier.

Cette évolution laisse néanmoins apparaître un ralentissement du taux d'accroissement des recettes au titre des impôts qui avait atteint 17,2 %, douze mois auparavant. En outre, la part de l'imposition directe renforcée depuis 1975 a marqué un repli, revenant de 26,8 % à 24,3 % à la suite d'une progression de moins de 3 % des contributions directes et de 17,7 % des impôts indirects. Mesurée par le rapport des prélèvements au produit intérieur brut, la pression fiscale globale a été maintenue au niveau de 20,6 % après s'être légèrement alourdie en 1979.

La ventilation par catégorie d'impôt fait apparaître une quasi-stagnation des prélèvements directs sur les revenus qui avaient connu la croissance la plus rapide au cours des dernières années, s'élevant à près de 22 % pour 1979 ; ils n'ont rapporté cette année que 3 298 millions de dirhams au lieu de 3 202 millions. En effet, les diverses mesures de lutte contre la fraude ou l'évasion fiscales et les rappels de redevances sur les exercices précédents qui avaient contribué à accroître sensiblement les recouvrements antérieurs semblent avoir perdu de leur effet, tandis que la « participation à la solidarité nationale » nouvellement instituée qui devait procurer 300 millions de dirhams au budget de 1980, n'a pas eu le rendement prévu par suite d'un retard dans les émissions de rôles. A l'inverse, le produit de la fiscalité indirecte a nettement progressé pour totaliser 10 287 millions de dirhams au lieu de 8 742 millions. Les droits de douane, avec 3 530 millions de dirhams, ont enregistré la hausse la plus importante, 21,9 %, imputable au développement du volume des échanges avec l'étranger et au plein effet du relèvement de 12 % à 15 % de la taxe spéciale à l'importation intervenu à partir du second semestre 1979. Les impôts indirects proprement dits, prélevés sur les chiffres d'affaires et sur la consommation, ont procuré 5 413 millions de dirhams, soit 754 millions de plus ou 16,2 %, à la suite de l'accroissement continuel de l'assiette servant de base au calcul des redevances, de la création de prélèvements spéciaux et de majorations de taxes applicables à certaines catégories de services spécifiques. Pour leur part, les acquittements de droits d'enregistrement et de timbre sur transactions et autres, qui avaient déjà fortement progressé l'an dernier de 42,5 % par suite de la hausse du droit de timbre douanier, se sont accrus de 13,3 % pour se fixer à 1 344 millions de dirhams.

(1) Voir annexes statistiques 37, 38 et 39

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Enfin, parmi les ressources non fiscales, les versements de produits des monopoles et exploitations autres que l'Office chérifien des phosphates, ont fléchi de 215 à 158 millions de dirhams tandis que les revenus des domaines de l'Etat demeuraient proches de 50 millions de dirhams.

Les dépenses

Les charges globales du Trésor se sont montées à 24 010 millions de dirhams au lieu de 22 016 millions en 1979, faisant ressortir une augmentation de 9 %. Si ce taux est nettement inférieur à celui de 24,5 % atteint l'an dernier, il reste que la nature des nouvelles charges est bien différente cette année. En effet, alors que l'évolution antérieure était liée à une reprise des investissements publics plus qu'à la progression des dépenses de fonctionnement, on a assisté en 1980 à un recul de l'effort d'équipement de 13 % et à un accroissement de 24,4 % des charges courantes de l'Etat.

Portées à 16 167 millions de dirhams, ces dernières ont enregistré une augmentation de 3 167 millions imputable pour plus de la moitié aux dépenses des administrations et pour le reste au service de la dette publique ainsi qu'aux versements de subventions à la consommation. Avec 11 761 millions de dirhams, le coût du fonctionnement des services publics a été majoré de 1 659 millions, soit de 16,4 % au lieu de 12,9 % en 1979. Cette évolution résulte d'abord de l'augmentation des dépenses de personnel, due à l'accroissement des effectifs et au relèvement des traitements de 5 % appliqué en janvier 1980, ensuite des acquisitions de matériel et des gros travaux d'entretien. Les paiements au titre de la dette publique directe du Trésor sont passés de 2 287 millions à 2 979 millions représentant les remboursements des capitaux à long terme à concurrence de 1 255 millions et les intérêts servis globalement à hauteur de 1 724 millions faisant ainsi ressortir une hausse de 692 millions de dirhams ou 30,3 % provenant pour près de 86 % de l'endettement extérieur. En effet, les remboursements à l'étranger ont totalisé 2 262 millions dont près de la moitié affectée au principal tandis que les emprunts intérieurs occasionnaient des dépenses chiffrées à 717 millions dont 527 millions pour les intérêts ; au total, le service de la dette a absorbé 19,7 % des ressources ordinaires de l'Etat, au lieu de 16,6 % en 1979 et 14,6 % en 1978. Quant aux subventions à la consommation supportées par le Trésor, elles ont atteint le montant de 1 427 millions de dirhams, dont 935 millions pour la Caisse de compensation et 492 millions pour l'Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses, au lieu de 611 millions de dirhams en 1979, contribuant ainsi à l'apparition d'un déficit ordinaire. Alors que les prévisions établies au début de l'exercice portaient sur 452 millions, les hausses des cours mondiaux intervenues en milieu d'année ont amené l'Etat, non seulement à élargir ses concours, mais aussi à relever les prix de l'ensemble des produits subventionnés et notamment des produits pétroliers qui ont occasionné, à eux seuls, des décaissements de 203 millions de dirhams alors qu'ils avaient dégagé en 1979 un excédent de 359 millions.

Au total, le budget ordinaire s'est soldé par un déficit de 1 075 millions de dirhams,qui n'était pas apparu depuis 1972, au lieu d'une épargne de 802 millions réalisée l'an dernier. L'exécution des programmes d'équipement s'en est trouvée ralentie, les paiements n'ayant pas dépassé 7 843 millions de dirhams au lieu de 9 016 millions un an auparavant ; il convient cependant d'y ajouter les règlements de dépenses ordonnancées au cours des budgets précédents qui ont atteint 661 millions de dirhams contre 25 millions seulement en 1979, de sorte que la baisse ne dépasse pas 6 % d'une année à l'autre. Compte tenu enfin de la prise en charge par le Trésor du déficit d'exploitation des budgets annexes et malgré les excédents laissés par les mouvements des comptes spéciaux, de 976 millions de dirhams, le déficit de caisse s'est élevé à 8 489 millions au lieu de 7 221 millions de dirhams à la fin de l'exercice écoulé.

Le financement du déficit de Trésorerie

En 1980, la situation du Trésor s'est à nouveau détériorée alors que la première année du plan triennal avait marqué le commencement d'une période d'assainissement des finances publiques. Il est vrai cependant que ce résultat n'avait été obtenu en 1978 qu'au prix d'une compression des dépenses d'équipement et que l'altération de 1979 était liée à une reprise de même ampleur de ces dépenses, les charges ordinaires ayant continué à augmenter, au cours des deux exercices, à un rythme proche de 17 %.

A l'inverse, cette année, l'alourdissement des charges courantes dû notamment à l'augmentation imprévue des subventions à la consommation s'est accompagné d'une diminution des investissements. Face au déficit accru qui en est résulté et compte tenu du niveau des réserves disponibles de change, le Trésor a dû faire appel, aussi largement que les exercices précédents, aux capitaux étrangers dont les entrées ont atteint 4 885 millions de dirhams pour couvrir plus de 56 % des besoins de caisse. En outre, il a recueilli auprès du Fonds monétaire international 781 millions de dirhams au titre de la facilité élargie. Enfin, il a recouru au financement interne pour 2 986 millions de dirhams dont 1 259 millions ou 42,2 % en provenance de l'Institut d'émission au lieu de 29,1 % douze mois auparavant ; au surplus, pour faciliter les opérations de trésorerie de l'Etat, la durée d'utilisation de l'avance statutaire consentie par la Banque du Maroc dans la limite du dixième des recettes budgétaires ordinaires constatées au cours de l'année précédente a été portée de 240 à 300 jours par la loi de finances 1980 ; les moyens à caractère monétaire, passés de 1 885 millions à 1 962 millions, ont assuré la couverture de 23 % du déficit global au lieu de 26 % en 1979 et 48,7 % en 1978, s'inscrivant ainsi dans les limites tracées par le programme de redressement approuvé par le Fonds monétaire international.

Les concours extérieurs

Les concours extérieurs, représentés par les capitaux bruts à long terme et les prêts à moyen et court terme nets des amortissements, ont procuré l'équivalent de 4 885 millions de dirhams recueillis essentiellement sur le marché financier international, le reliquat provenant de l'aide traditionnelle reçue d'organismes internationaux et régionaux ou dans le cadre de la coopération bilatérale sous forme d'aide-projets et d'aide à la balance des paiements.

Les emprunts intérieurs

Les emprunts intérieurs ont rapporté au Trésor 1 555 millions de dirhams au lieu de 1 190 milliins l'année précédente grâce à l'élargissement de 5 286 à 6 287 millions du portefeuille d'effets publics détenus par le système bancaire ; les concours nouveaux des banques, de plus d'un milliard de dirhams au lieu de 592 millions en 1979, sont constitués à hauteur de 440 millions par les bons à un an à 2 % souscrits en utilisation de la part libérée de la réserve monétaire dont le taux a été ramené le 25 décembre de 4 % à 0,5 % de leurs exigibilités. Les emprunts à long et moyen terme, recueillis pour l'essentiel auprès de la Caisse de dépôt et de gestion et des compagnies d'assurances, sont restés pratiquement au niveau de 1979, soit 561 millions de dirhams.

Les dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux

En revanche, l'augmentation des dépôts confiés aux comptables publics n'a pas dépassé 172 millions de dirhams au lieu de 550 millions l'an dernier. Cet infléchissement a résulté d'une contraction de 298 millions des fonds à caractère monétaire imputable à la fois au retrait des sommes mises par les banques à la disposition du Trésor, exceptionnellement accrues l'année passée, et à la baisse de 118 millions des avoirs des entreprises et des particuliers ; à l'inverse, les dépôts-importation se sont inscrits de nouveau en hausse de 113 millions de dirhams.

Les recours à l'Institut d'émission

Les créances brutes de la Banque du Maroc sur le Trésor totalisaient 8 126 millions de dirhams au 31 décembre 1980 au lieu de 6 867 millions un an auparavant et marquaient ainsi une expansion de 1 259 millions, nettement plus importante que celles enregistrées à la fin des deux exercices antérieurs.

Une nouvelle avance conventionnelle de 1 500 millions de dirhams a été accordée à l'Etat en avril, portant ainsi leur montant total à 5 500 millions. De même, la facilité statutaire octroyée dans la proportion du dixième des recettes ordinaires du Trésor a été accrue de 206 millions de dirhams : fixée à 1 534 millions, elle a été utilisée pendant 300 jours et se trouvait entièrement mobilisée à la fin de l'exercice. Les avances indirectes consenties sur traites douanières et obligations cautionnées sont, en revanche, revenues de 1 347 à 862 millions. Enfin, le solde créditeur du compte courant postal de l'Institut d'émission est apparu en hausse de 38 millions de dirhams d'une fin d'année à l'autre.

Considérées également, les avances de l'Institut d'émission ont, en définitive, assuré à raison de 14,5 % la couverture du déficit de caisse de l'Etat, taux qui avait été ramené à moins de 10 % à la fin de l'exercice précédent ; leur part dans les moyens de financement internes à caractère monétaire s'est encore relevée, passant en un an de 38 % environ à plus de 64 % et a permis de compenser, en partie, la baisse des dépôts confiés au Trésor.

L'ÉVOLUTION DE LA MONNAIE

La progression de la masse monétaire s'est encore nettement ralentie ; après être déjà revenue l'an dernier de 21,3 % à 14,3 %, elle a été limitée à 10,9 % d'une fin d'année à l'autre, taux inférieur à l'accroissement nominal du produit intérieur brut, estimé à 11,6 %. Cet écart, pour faible qu'il soit, n'en marque pas moins un renversement par rapport à la tendance observée depuis plusieurs années. Exprimée en moyenne annuelle, l'expansion de la monnaie n'a pas dépassé 12,4 % au lieu de 20,5 % en 1979.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Sur le plan monétaire, le trait saillant de l'année est donc un freinage fort accentué de la création de moyens de paiements, qui apparaît d'autant plus net que, sur cette même base, les taux de variation depuis 1975 ont été constamment supérieurs à 20 %, à l'exception de 1978 où il a été de 15,6 %, reflétant les premiers effets du plan de stabilisation 1978-1980. Cet infléchissement apparaît conforme aux objectifs fixés en début d'année dans le but d'atténuer les pressions s'exerçant sur les prix et la balance des paiements. A cet égard, le souci majeur a résidé d'une part dans la préservation du niveau des réserves de changes et d'autre part, dans la limitation de la progression des crédits intérieurs. Tout en maintenant l'encadrement du crédit, les autorités monétaires ont cependant accepté un élargissement des concours aux secteurs public et privé compatible avec la croissance économique et les besoins des activités prioritaires et cherché à améliorer la répartition des ressources et le renforcement de l'épargne en relevant en octobre les taux d'intérêts.

D'une fin d'année à l'autre, l'évolution des contreparties de la masse monétaire a été caractérisée par une légère réduction des avoirs extérieurs, par une hausse moins prononcée qu'en 1979 des créances sur le Trésor et par un accroissement des crédits à l'économie aussi rapide que l'an dernier. Dans le même temps, la progression de la circulation fiduciaire et de la monnaie scripturale a été moins soutenue tandis que la quasi-monnaie s'est inscrite en augmentation sensible (1).

La masse monétaire

Les disponibilités monétaires et quasi monétaires s'élevaient à 30 827 millions de dirhams au 31 décembre 1980, accusant d'une année à l'autre une hausse d'ensemble de 10,9 %, inférieure à celle de l'an dernier qui avait été de 14,3 %.

Leur évolution intra-annuelle est restée assez voisine de celle de l'exercice antérieur : elle a été relativement modérée jusqu'à fin mai en raison essentiellement de la diminution progressive des avoirs extérieurs, puis s'est nettement accélérée de juin à août en liaison avec l'intensification des besoins du Trésor d'abord et du gonflement des crédits à l'économie ultérieurement. La masse monétaire s'est un peu contractée par la suite, parallèlement à la réduction des engagements de l'Etat, avant que d'importantes entrées de devises et la forte réduction du taux de la réserve monétaire libérant des sommes affectées à la souscription d'effets publics ne viennent accroître dans les derniers jours de l'exercice l'aisance financière du Trésor dont les dépenses ont alors provoqué une avance de la masse monétaire équivalant au tiers de son accroissement annuel.

(millions de dirhams)	1977	1978		1979		1980	
	Montants	Montants	Variation %	Montant	Variation %	Montants	Variation %
A. Disponibilités monétaires	17 865	20 639	+15,5	23 354	+13,2	25 314	+ 8,4
Monnaie fiduciaire	6 651	7 677	+15,4	9 021	+17,5	9 808	+ 8,7
Monnaie scripturale	11 214	12 962	+15,6	14 333	+10,6	15 506	+ 8,2
B. Quasi-monnaie	2 180	3 672	+68,4	4 432	+20,7	5 513	+24,4
dont							
Dépôts-importation	—	(713)	—	(751)	(+5,3)	(864)	(+15,0)
Total de la masse monétaire (A+B)	20 045	24 311	+21,3	27 786	+14,3	30 827	+10,9

Comme le montre le tableau ci-dessus, le rythme de progression des disponibilités monétaires n'a cessé de se ralentir au cours des trois derniers exercices, s'établissant à 8,4 % au lieu de 13,2 % en 1979 et 15,5 % en 1978. La monnaie scripturale ne s'est pas en effet accrue de plus de 8,2 %, contre 10,6 % précédemment, tandis que le développement de la monnaie fiduciaire ne dépassait pas 8,7 % au lieu de 17,5 % l'an dernier. En revanche, la forte expansion que connaît la quasi-monnaie depuis plusieurs années s'est encore accélérée, passant de 20,7 % à 24,4 % grâce en partie au relèvement des taux d'intérêts créditeurs opéré au dernier trimestre.

L'évolution des parts respectives des diverses composantes de la masse monétaire a confirmé les tendances antérieures : le renforcement du poids relatif de la quasi-monnaie, passé en un an de 15,9 % à 17,9 %, s'est poursuivi tandis que la part de la monnaie scripturale revenait de 51,6 % à 50,4 % et celle de la monnaie fiduciaire, de 32,5 % à 31,8 %.

(1) Voir annexes statistiques 40 à 49.

La monnaie fiduciaire

Atteignant 9 808 millions de dirhams, le montant de la circulation fiduciaire n'a progressé d'une fin d'année à l'autre que de 8,7 % au lieu de 17,5 % en 1979. Ce fort ralentissement s'explique partiellement par le fait que, durant les cinq premiers mois de l'année, la masse des billets et pièces en circulation ne s'est pas développée de plus d'un demi-point, retrouvant ainsi un profil d'évolution dont elle s'était écartée l'an dernier. Après cette pause, les facteurs habituels, notamment les départs en vacances et la commercialisation des récoltes agricoles, sont venus renforcer pour le reste de l'année l'expansion de cette catégorie de monnaie.

Les coupures de 100 dirhams ont pris une part plus large dans la circulation globale des billets dont ils représentaient 80,5 % au 31 décembre 1980 au lieu de 78,5 % un an plus tôt, au détriment des billets de 50 et de 5 dirhams dont l'importance relative comme les encours ont diminué.

La monnaie scripturale

Restée modérée au cours des cinq premiers mois, la progression de la monnaie scripturale s'est accélérée en juin et en juillet, puis s'est inscrite en baisse continue jusqu'en novembre au terme duquel elle ne dépassait pas un demi-point. C'est seulement en fin d'exercice que les importants décaissements de l'Etat ont contribué à gonfler les avoirs détenus en compte qui, au 31 décembre 1980, s'élevaient à 15 506 millions de dirhams, contre 14 333 millions un an auparavant. Au total, d'une fin d'année à l'autre, la croissance des dépôts à vue s'est ralentie. Elle s'est établie à 8,2 % au lieu de 10,6 % en 1979 sous l'effet, notamment, de l'action restrictive exercée sur les crédits intérieurs, de la contraction des réserves de change mais aussi du développement de la quasi-monnaie.

Cette évolution s'est accompagnée par ailleurs d'un renforcement dans le total des dépôts de la part des banques, passée de 80,9 % à 83,6 %, d'une baisse de 17,3 % à 14,3 % de celle des comptables publics et d'une légère progression de 1,8 % à 2,1 % de la part de l'Institut d'émission.

Les dépôts à vue auprès du système bancaire

Le volume des dépôts constitués auprès du système bancaire a totalisé 13 295 millions de dirhams et progressé de 1 291 millions ou 10,8 % au lieu de 1 136 millions ou 10,5 % en 1979.

Les avoir détenus par l'Institut d'émission, qui n'avaient guère augmenté un an auparavant, se sont sensiblement accrus de 23,7 % en s'établissant à 324 millions de dirhams.

Les dépôts recueillis par les banques commerciales, d'un montant de 12 971 millions de dirhams, se sont renforcés de 1 229 millions ou 10,5 % au lieu de 1 139 millions ou 10,7 % en 1979. Cette évolution d'ensemble recouvre cependant des variations fort différentes d'une catégorie de dépôt à l'autre.

Ainsi, tout en enregistrant des fluctuations liées aux décaissements du Trésor, les sommes inscrites en comptes courants créditeurs sont-elles, jusqu'à fin novembre, restées constamment inférieures à leur niveau de début d'exercice, en raison notamment des sorties de devises. Mais, avec la vive reprise des paiements de l'Etat en fin d'année, leur solde global a atteint 5 216 millions de dirhams, marquant en un an une augmentation de 283 millions ou 5,7 %, taux identique à celui de 1979.

Les avoirs en comptes de chèques, en passant de 6 455 millions à 7 351 millions de dirhams, ont enregistré une avance plus prononcée, de 896 millions ou 13,9 % au lieu de 850 millions ou 15,2 % un an auparavant. Cette rubrique comprend les dépôts des résidents, ceux des travailleurs marocains à l'étranger et les comptes sur carnets.

Les avoirs des résidents dont une faible partie est constituée par les dépôts des compagnies d'assurances, rémunérés au taux de 4 %, se sont établis à 3 593 millions, en augmentation de 9,3 %. Les avoirs à vue des travailleurs à l'étranger, chiffrés à 3 129 millions de dirhams, se sont élargis de 16,9 % au lieu de 20,3 % à la fin de l'exercice précédent. Avec 629 millions de dirhams, les fonds déposés en comptes sur carnets ont enregistré un rythme d'expansion de 27,8 % au lieu de 22,4 % que ne manqueront pas de soutenir les relèvements en octobre, de leur taux de rémunération, porté de 4 % à 5,5 %, et de leur plafond, fixé désormais à 120 000 dirhams au lieu de 75 000 dirhams.

Enfin, le montant global des comptes créditeurs divers est passé de 354 à 404 millions de dirhams, soit une avance de 14,1 %.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les dépôts à vue gérés par les comptables publics

S'élevant à 2 211 millions de dirhams, les dépôts confiés au Trésor et aux Chèques postaux se sont inscrits en baisse de 118 millions de dirhams ou 5,1 %. Cette réduction, qui intervient après une hausse de 235 millions ou 11,2 % observée l'an dernier, est imputable à la diminution de 14 % des fonds confiés au Trésor, qui reviennent ainsi de 1 211 à 1 042 millions de dirhams alors que les soldes des comptes aux Chèques postaux ont légèrement augmenté, de 4,6 %, pour atteindre 1 169 millions de dirhams.

La quasi-monnaie

Recensant les bons et comptes à échéance fixe et les dépôts-importation, la quasi-monnaie a totalisé 5 513 millions de dirhams, marquant ainsi un accroissement de 1 081 millions ou 24,4 % supérieur à celui de l'année précédente qui avait déjà atteint 760 millions ou 20,7 %.

Cette expansion est due principalement à une nouvelle accélération de 26,3 % au lieu de 24,4 % de la progression des bons de caisse et comptes à terme dont le montant global s'est renforcé de 968 millions pour s'établir à 4 649 millions. Elle est intervenue, pour une grande part, avant que ne soient relevés, en octobre, les taux créditeurs et s'est accompagnée d'une stabilisation au niveau de 65 % de la proportion des fonds dont l'échéance excède quatre mois.

De son côté, l'encours des dépôts préalables à certaines importations se chiffrait à 864 millions de dirhams en fin d'année, en hausse de 15 % sur l'exercice précédent.

La liquidité de l'économie

Outre les disponibilités monétaires et quasi-monétaires, et les dépôts à la Caisse nationale de crédit agricole, les entreprises et les particuliers disposent d'autres formes de liquidités susceptibles d'être aisément converties en moyens de paiement sans risque de perte en capital : ce sont les placements auprès de la Caisse d'épargne nationale ainsi que les bons à court terme de la Banque nationale pour le développement économique et ceux qui sont émis dans le public par le Trésor.

Calculé sur la base de la moyenne des montants de fin de mois, l'ensemble de ces liquidités s'est élevé en 1980 à 30 119 millions de dirhams. La masse monétaire représentant la quasi-totalité de l'ensemble des liquidités, il est évident, dès lors, que ses variations déterminent celles des liquidités.

Le rapprochement entre le total des liquidités et le produit national brut ou la dépense nationale brute permet de calculer un taux de liquidité de l'économie destiné à apprécier l'adéquation des moyens de paiements et des besoins de financement des activités économiques.

La relative stabilité de ce taux en 1980 montre que l'action des autorités monétaires a été modérément contraignante, d'autant plus que s'est accélérée la vitesse de rotation des disponibilités monétaires.

	1977* %	1978* %	1979* %	1980** %
Taux de progression :				
— de la masse monétaire				
- en fin d'année	18,6	21,3	14,3	10,9
- en moyenne annuelle	20,4	15,6	20,5	12,4
— des liquidités				
- en moyenne annuelle	20,4	15,5	20,3	12,5
— du produit national brut	13,3	17,1	12,6	11,6
— de la dépense nationale	16,5	10,0	12,2	10,2
Taux de liquidité de l'économie				
— Liquidités / Produit national brut	39,8	39,2	41,9	42,2
— Liquidités / Dépense nationale brute	34,2	35,9	38 5	39,3

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.

Les contreparties de la masse monétaire

En vue de contribuer au rétablissement des équilibres fondamentaux, les autorités se sont efforcées de contenir la création monétaire. A cette fin, elles ont adopté en début d'exercice des objectifs chiffrés destinés à permettre la couverture des besoins justifiés de l'économie.

Elles ont ainsi cherché à maintenir le solde net des avoirs extérieurs à son niveau du début de l'exercice et fixé la progression des crédits intérieurs de manière à ce que l'expansion de la masse monétaire soit légèrement inférieure à l'accroissement attendu du produit intérieur brut en prix courants.

De fait, les avoirs extérieurs se sont contractés de 115 millions de dirhams et le développement des crédits intérieurs, qui avait déjà été freiné en 1979, est apparu au terme de 1980 légèrement inférieur aux prévisions. Il a été en effet de 3 484 millions de dirhams ou 13,1 % au lieu de 3 206 millions ou 13,7 % un an auparavant. Dans cet ensemble, la hausse des créances sur le Trésor, passant de 13,8 % à 12,6 %, a été moins rapide et celle des crédits à l'économie, de 13,8 %, s'est effectuée à un rythme presque identique à celui de 1979.

Les parts respectives des trois contreparties de la masse monétaire se sont ainsi quelque peu modifiées en 1980. Le poids relatif des avoirs extérieurs a continué de s'amenuiser, revenant de 5,8 % à 4,9 %, celui des créances sur le Trésor s'est élevé de 54,8 % à 55,1 % tandis que la part des crédits à l'économie est passée de 39,4 % à 40 %.

en millions de dirhams	1977	1978		1979		1980	
	Montants	Montants	Variations %	Montants	Variations %	Montants	Variations %
Avoirs extérieurs nets	1 812	1 779	— 1,8	1 648	—7,4	1 533	— 7,0
Créances sur le Trésor	10 116	13 561	+35,1	15 428	+13,8	17 378	+12,6
dont - Banque du Maroc	(5 009)	(6 058)	(+20,9)	(6 755)	(+11,5	(8 002)	(+18,5)
- Portefeuille d'effets publics	(3 305)	(4 694)	(+42,0)	(5 286)	(+12,6	(6 287)	(+18,9)
Crédits à l'économie	8 867	9 761	+10,1	11 100	+13,7	12 634	+13,8
Total des contreparties	20 795	25 101	—	28 176	—	31 545	—
Divers	—750	—790	—	—390	—	— 718	—

Les avoirs extérieurs

En atteignant 1 533 millions de dirhams au lieu de 1 648 millions à fin 1979, les réserves nettes de change se sont inscrites en baisse de 115 millions de dirhams ou 7 %. Elles n'ont cessé de se réduire au fil des mois pour se retrouver à 248 millions de dirhams à fin août. La mobilisation de divers prêts extérieurs a permis de les reconstituer, d'abord en septembre, puis plus largement au cours des deux derniers mois de l'exercice durant lesquels a été effectué un tirage de la contre-valeur de 780 millions de dirhams sur la facilité consentie par le Fonds monétaire international au titre de l'accord élargi.

Les avoirs en devises détenus par les banques et constitués essentiellement par leurs créances sur l'étranger, en s'élevant à 588 millions de dirhams, se sont renforcés de 166 millions. En revanche, les réserves de l'Institut d'émission, après avoir enregistré d'amples fluctuations au cours de l'exercice, liées pour une large part aux mouvements des capitaux pour le compte du Trésor, et après même être devenues négatives en août et octobre, ont été portées en définitive à 945 millions, accusant néanmoins une baisse de 281 millions de dirhams. Cette variation concerne aussi bien les avoirs convertibles, en recul de 161 millions, que les engagements vis-à-vis de la zone clearing passés de 22 millions à 142 millions.

Les créances sur le Trésor

Recensées pour 17 378 millions de dirhams, les créances sur le Trésor retenues dans les contreparties ont progressé de 1 950 millions ou 12,6 % au lieu de 1 867 millions ou 13,8 %.

Contrairement à l'évolution constatée en 1979, les besoins du Trésor se sont rapidement accrus dès le début de l'exercice nécessitant, dès avril, la mise en place d'une nouvelle avance conventionnelle de l'Institut d'émission d'un montant de 1 500 millions de dirhams. L'expansion des créances sur le Trésor s'est en outre poursuivie sans interruption jusqu'en août sous la pression de fortes dépenses de l'Etat et de moindres rentrées de capitaux extérieurs. La reprise de ces dernières au cours des quatre derniers mois a permis à l'Etat de restreindre nettement son appel au financement par des ressources à caractère monétaire.

Au total, les besoins du Trésor ont été satisfaits tant par l'élargissement de ses emprunts directs auprès de la Banque du Maroc que par les concours des banques.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les prêts de l'Institut d'émission, accrus notamment d'une nouvelle ligne de 1 500 millions de dirhams accordée en avril au titre des avances conventionnelles et d'une augmentation de 206 millions de la facilité de caisse dont la durée d'utilisation était en outre allongée de 240 à 300 jours, ont été ainsi portés en un an de 6 755 à 8 002 millions de dirhams, soit un accroissement de 1 247 millions ou 18,5 % contre 697 millions ou 11,5 % l'an dernier. Cette progression d'une fin d'année à l'autre ne reflète qu'imparfaitement l'intensité des recours du Trésor auprès de la Banque du Maroc tout au long de l'exercice.

Le portefeuille d'effets public détenu par les banques a été majoré de plus d'un milliard de dirhams ou 18,9 % passant à 6 287 millions de dirhams. Cette forte avance est intervenue en totalité en fin d'exercice à la suite de l'amélioration de la liquidité des banques et aussi de l'obligation où elles se sont trouvées le 25 décembre de détenir en bons à un an rémunérés à 2 % l'équivalent de 3,5 % de leurs exigibilités, en contrepartie de l'abaissement à due concurrence du taux de la réserve monétaire. En revanche, les avoirs des banques au Trésor sont revenus en un an de 1 058 à 878 millions de dirhams, et ne correspondent plus, pour l'essentiel, qu'à l'encours des dépôts-importations.

Enfin, les fonds gérés par les Chèques postaux et le Trésor ont diminué de 118 millions ou 5,1 %, alors qu'ils avaient augmenté de 235 millions ou 11,2 % en 1979.

Les crédits à l'économie

En s'établissant à 12 634 millions de dirhams, les crédits à l'économie ont enregistré une progression de 1 534 millions ou 13,8 % au lieu de 1 339 millions ou 13,7 % en 1979.

L'adjonction en 1980 d'une norme semestrielle d'accroissement des concours encadrés des banques fixée à 5 % n'a pas été sans influer sur le profil d'évolution des crédits au cours des six premiers mois de l'année. Alors qu'en 1979, en effet, leur croissance s'était faite sans interruption tout au long du premier semestre, les banques ont dû, après un premier trimestre d'expansion, restreindre leur octroi de facilités nouvelles en vue de respecter cette norme. L'essor des crédits financés sur ressources monétaires, qui s'est chiffré à 5,8 % au 30 juin, a repris par la suite ; mais en décembre, sous l'effet des importants paiements effectués par le Trésor, les crédits ont légèrement diminué tandis que les banques se désengageaient nettement vis-à-vis de l'Institut d'émission.

Disposant d'une trésorerie moins serrée qu'en 1979, les banques de dépôts ont pu accroître de 1 249 millions de dirhams ou 13,8 % au lieu de 749 millions ou 9 % la partie nourrie de leurs concours pour la porter à 10 279 millions de dirhams, alors que le montant des crédits accordés par l'Institut d'émission, qui atteignait 2 355 millions de dirhams au 31 décembre, ne s'est accru que de 285 millions ou 13,8 % au lieu de 590 millions ou près de 40 % douze mois plus tôt.

Faisant bénéficier les banques et les établissements financiers de ses facilités pour 1 754 millions de dirhams contre 1 552 millions au terme de l'exercice précédent tandis qu'elle portait ses crédits directs de 518 à 601 millions de dirhams, la Banque du Maroc est apparue comme en 1979 à l'origine de 18,6 % du financement global.

Les divers

La rubrique « Divers » représente le solde entre les emplois de la Banque du Maroc et des banques de dépôts qui ne figurent pas dans les trois contreparties et les ressources de ces institutions qui ne sont pas incluses dans la masse monétaire. Les contreparties excédant la masse monétaire, la balance des divers vient en déduction pour ajustement.

En 1980, cet ajustement est passé de 390 à 718 millions de dirhams traduisant, pour l'essentiel, le transfert dans les éléments monétaires de la part libérée de la réserve monétaire et à l'inverse l'augmentation notamment des fonds propres des banques.

LE CRÉDIT

En s'établissant globalement à 19 215 millions de dirhams à fin décembre 1980, l'encours des crédits consentis à l'économie par la Banque du Maroc, les banques et les organismes financiers spécialisés a enregistré, d'une fin d'année à l'autre, une progression de 2 186 millions, soit de 12,8 %, légèrement inférieure en valeur relative à celle qui avait été constatée à fin 1979.

Toutefois, considérés isolément, les concours des banques ont augmenté plus vite que l'année précédente avec une hausse de 1 453 millions ou 14,1 % au lieu de 1 054 millions ou 11,4 %. En revanche, l'augmentation des crédits octroyés par les organismes financiers spécialisés a été plus limitée qu'en 1979, puisqu'elle n'a été en définitive que de 650 millions ou 10,4 % contre 800 millions ou 14,7 % un an auparavant. Ces résultats reflètent, d'une part, l'assouplissement en 1980 des normes d'encadrement appliquées aux crédits bancaires et, d'autre part, en ce qui concerne les facilités des organismes financiers, un certain ralentissement de l'investissement.

Au surplus, l'activité des organismes distributeurs de crédit, contrairement à l'exercice précédent, s'est déroulée dans des conditions de trésorerie moins difficiles et les recours au refinancement de l'Institut d'émission ont été nettement réduits.

Avant d'analyser dans le détail les opérations des intermédiaires financiers, puis l'évolution des trésoreries bancaires, sera d'abord exposée, dans le présent chapitre, la politique du crédit menée en 1980.

La politique du crédit

Devant la persistance des pressions s'exerçant sur les réserves de change et les prix internes, aggravées par le regain de l'inflation mondiale, les autorités monétaires n'avaient pas d'autre choix que de maintenir l'encadrement de crédit afin que l'expansion de la masse monétaire n'excède pas l'accroissement du produit intérieur brut. Soucieuses en outre de soutenir les secteurs prioritaires, elles ont maintenu hors encadrement le financement des investissements et des exportations, tout en réitérant aux banques leurs recommandations de pratiquer une sélectivité rationnelle des crédits qu'elles octroient. A cette action quantitative globale et directe, a continué d'être associé le réglage de la liquidité bancaire au moyen notamment des instruments traditionnels constitués par les emplois obligatoires et les plafonds de réescompte. En outre, il a été procédé en fin d'exercice à une révision générale à la hausse des taux d'intérêts.

Le contrôle quantitatif : les actions directes

Les estimations relatives à l'évolution de la balance des paiements et de la trésorerie de l'Etat laissaient entrevoir pour la fin de l'année une légère baisse des avoirs extérieurs et une croissance modérée des créances à caractère monétaire sur le Trésor. A la lumière de ces prévisions, les autorités monétaires, dont l'objectif était de ne pas laisser le volume des moyens de paiements se développer au-delà de l'augmentation attendue du produit intérieur, ont donc limité à nouveau le taux de progression annuel des crédits précédemment encadrés, en le portant toutefois de 10 % à 12 %, et en complétant le plafond ainsi fixé par une norme semestrielle de 5 % destinée à prévenir un emballement trop rapide dès le début de l'année que les banques auraient maîtrisé avec difficulté et, probablement, au détriment des financements les plus productifs. L'octroi d'une marge supplémentaire et le maintien hors du camp d'encadrement des prêts à moyen terme éligibles au réescompte et des crédits à l'exportation dénotent le souci permanent qu'ont les autorités monétaires d'agir avec le maximum de souplesse et de discernement afin de mettre à la disposition de l'économie les moyens de financement nécessaires à son expansion. Toutefois, elles ne pouvaient, en raison des impératifs auxquelles elles étaient elles-mêmes tenues, encourir le risque de laisser compromettre les résultats de ces efforts: C'est pourquoi elles ont fermement associé à leur contrôle l'application de sanctions consistant à réduire les plafonds de réescompte des banques en infraction à concurrence du montant des crédits excédentaires, et, en cas de dépassement équivalent à la totalité du plafond, à obliger les établissements contrevenants à constituer auprès de la Banque du Maroc des réserves en compte non productives d'intérêt.

Les contrôles indirects

La rigueur du réglage quantitatif direct n'a toutefois pas empêché, en vue d'une plus grande efficacité, le recours aux moyens habituels permettant de moduler la capacité et le coût de refinancement du système bancaire. Les diverses possibilités ouvertes à cet égard par l'Institut d'émission sont également demeurées très souples, autorisant un refinancement sans plafond, ou dans le cadre de fiches spéciales, des secteurs qui bénéficient d'actions d'incitation de la part des pouvoirs publics. Cependant, les trésoreries bancaires n'étant pas appelées à subir en cours d'année, de trop fortes tensions en raison du maintien des dépenses publiques à un niveau élevé, il n'a pas paru opportun d'élargir les plafonds de réescompte à l'Institut d'émission, dont le montant maximum est demeuré globalement arrêté à 715 millions de dirhams. Les autorités monétaires se sont ainsi abstenues de consentir un relèvement général des fiches au moment des pointes de trésorerie observées aux mois d'août et novembre aux cours desquels les banques ont dû faire un appel massif aux avances spéciales. Au contraire, certaines d'entre elles ont vu leurs possibilités de recours ordinaires sensiblement réduites à la suite du non respect des normes de crédit qui leur étaient fixées.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Il est à noter toutefois que, globalement, ces facilités ne couvrent plus que 27 % des besoins de refinancement du système bancaire auprès de la Banque du Maroc, la mobilisation des effets publics en assurant le tiers, et les concours hors plafond environ 40 %. L'amenuisement délibéré des plafonds de réescompte au profit d'instruments plus souples marque la nouvelle orientation que les autorités monétaires entendent imprimer à leurs interventions. Un nouveau pas a été réalisé dans ce sens lorsque la Banque du Maroc a modifié, en octobre, le support de mobilisation du papier commercial en autorisant les banques à lui remettre, aussi bien à l'escompte que sous forme de pensions, des billets à ordre représentatifs des crédits, aux lieu et place des effets primaires dont le montant n'excède pas 100 000 dirhams. Cette mesure est en effet de nature à faciliter une prochaine intervention directe de la Banque centrale sur le marché monétaire. C'est en fin d'année également que les autres instruments traditionnels de réglage de la liquidité ont été légèrement amendés afin notamment de fournir au Trésor l'appoint de ressources lui permettant de faire face sans gêne excessive aux échéances de fin d'exercice et d'assurer par ce biais une détente de la liquidité bancaire. En effet, l'abaissement à la fin du mois de décembre du taux de la réserve monétaire de 4 % à 0,5 % des exigibilités des banques libérait la plus grande partie des sommes bloquées à ce titre pour un montant de plus de 400 millions de dirhams.

En contrepartie cependant, les banques ont été assujetties à l'obligation nouvelle de nourrir dans les mêmes proportions un portefeuille de bons du Trésor à 1 an rémunérés au taux de 2 % l'an.

En conséquence de ces actions globales, directes et indirectes, l'extension des crédits soumis à encadrement a été effectivement contenue. Néanmoins, leur progression chiffrée à 8,1 % au terme du premier semestre, et à 13,9 % à l'issue de l'exercice, apparaît supérieure aux normes fixées par les autorités monétaires, et qui s'établissaient à 5 % et 12 % respectivement pour chacune des deux périodes.

Les actions sélectives

Pour atténuer les effets que les différentes mesures limitatives ne pouvaient manquer d'excercer sur l'économie, les autorités monétaires ont maintenu en marge de toute restriction le financement des investissements et des exportations, compte tenu de l'impact de ces deux secteurs à la fois sur la croissance et le rétablissement des équilibres fondamentaux.

C'est ainsi que les mesures prises précédemment en faveur des crédits à moyen terme ont été prorogées : mobilisation hors plafond de la fraction excédant le portefeuille minimum de 4,5 % que les banques doivent obligatoirement détenir, exclusion du champ d'application du coefficient de division des risques et, depuis 1979, de celui des concours encadrés. En dépit de ces aménagements, l'encours des crédits à moyen terme accordés par les banques a accusé, à nouveau, une baisse de près de 5 %. Parallèlement, les prêts que consentent les organismes financiers spécialisés, dont les fiches auprès de la Banque centrale n'ont cependant pas été accrues pour les inciter à faire davantage appel aux ressources d'épargne et aux concours extérieurs, ont continué d'être dispensés librement ; leur encours n'a toutefois progressé en un an que de 10,4 % au lieu de 14,7 % en 1979. Par ailleurs, le désencadrement et l'admission hors plafond des crédits octroyés par les banques aux petites et moyennes entreprises dans le cadre de la convention conclue en 1979 entre la Banque mondiale, le Trésor, et la Banque nationale pour le développement économique ont permis d'accélérer sensiblement la distribution de cette catégorie de facilités, de sorte que la ligne de 25 millions de dollars, mise en place pour deux ans, s'est trouvée épuisée bien avant la fin de l'exercice 1980.

S'agissant des crédits aux entreprises exportatrices, les mesures de soutien précédemment édictées ont été reconduites. Aussi, ces concours ont-ils enregistré au total, en l'espace d'un an, une importante expansion, chiffrée à 22 % pour les créances nées sur l'étranger et à 78 % pour le papier financier.

Enfin, pour assurer dans les meilleures conditions le déroulement de la campagne céréalière, la Banque centrale a maintenu une fiche spéciale de mobilisation de 150 millions de dirhams, qui a été portée à 300 millions à partir du mois de juin. Elle n'a été cependant pleinement utilisées qu'au cours des quatre derniers mois de l'année.

Par ailleurs, outre les diverses dispositions qu'elles ont été amenées à prendre, les autorités monétaires ont réitéré leurs recommandations aux banques, notamment à l'occasion de la réunion du Comité du crédit et du marché financier, pour qu'elles fassent preuve, en matière de distribution de crédits, de vigilance et de prudence. Elles leur ont également rappelé la nécessité d'inciter leur clientèle à pratiquer une politique d'autofinancement et d'opérer une plus grande sélectivité dans l'affectation des ressources dont les banques assurent la gestion.

Ces directives associées aux actions sélectives ont été appuyées par le maintien de taux préférentiels lors de la révision des conditions débitrices et créditrices intervenue au second semestre 1980.

Les taux d'intérêt

La réforme mise en œuvre à partir du 1er octobre, par les arrêtés du ministre des finances du 22 septembre, a intéressé l'ensemble des taux (1).

En atténuant les effets négatifs exercés par une inflation persistante, le relèvement, pour la quatrième fois depuis 1974, des taux créditeurs appliqués par les banques vise d'abord à promouvoir et à consolider l'épargne nationale. Les rémunérations servies sur les dépôts à terme ont été ainsi augmentées de 1 à 1,5 point suivant la durée des placements, dont l'éventail a été au demeurant mieux précisé. Le taux de rendement des comptes sur carnets a été porté simultanément de 4 % à 5,50 % et celui de la Caisse d'épargne nationale à 6,50 %. De même, les intérêts servis sur les émissions de bons et d'obligations du Trésor et des organismes financiers spécialisés ont été relevés.

La refonte des taux débiteurs, la seconde après celle de 1975, a été décidée pour tenir compte du glissement des prix intérieurs et de l'évolution du coût de l'argent sur le marché financier international. Le renchérissement a aussi pour but de décourager les investissements marginaux ou trop capitalistiques et d'inciter les entreprises à fournir un effort d'autofinancement. Enfin, il est lié au désir de ne pas porter atteinte à l'équilibre des comptes d'exploitation des banques comme des organismes financiers spécialisés, affectés par l'alourdissement du coût de leurs ressources. Des différentiels ont toutefois été maintenus en faveur des secteurs prioritaires. De ce fait, le taux maximum des créances nées et des crédits de préfinancement des exportations a été fixé à 7 %, alors que celui du papier commercial sur le Maroc a été élevé à 9 % et celui des découverts non spécifiés, à 11,5 %.

Porté de 3,5 % à 4,5 % en 1974, le taux de base de la Banque du Maroc a été relevé quant à lui à 6 % à partir de la même date. Néanmoins, le taux de mobilisation des créances nées a été limité à 4 %, celui des crédits à moyen terme réescomptables à 5 % et celui des facilités entrant dans la fiche « céréales » à 3,5 %. En revanche, le taux majoré des avances spéciales de l'Institut d'émission aux banques est passé de 12,75 % à 15 %.

Les organismes distributeurs de crédit

Les banques

Le degré de concentration de l'activité bancaire n'a pas connu en 1980 de changements notables. Sur les quinze établissements que compte le système bancaire, les bilans des sept premiers ont représenté, comme en 1979, 87 % du bilan consolidé d'ensemble mais la part des deux banques les plus importantes est revenue de 44 % à 42 % :

Montant des situations en fin d'exercice

Volume du bilan *en millions de dirhams*	Nombre de banques		Total des situations		% de l'ensemble	
	1979	1980	1979	1980	1979	1980
3 500 et au delà	2	2	9 467	10 025	44	42
de 1500 à moins de 3500	5	5	9 264	10 702	43	45
de 500 à moins de 1500	2	2	1 361	1 536	7	7
Moins de 500	6	6	1 269	1 463	6	6
Total	**15**	**15**	**21 361**	**23 726**	**100**	**100**

L'extension du réseau s'est poursuivie sans remettre en cause la configuration générale de l'implantation. Les 33 guichets ouverts en 1980 en ont porté le nombre à 576 dont plus de la moitié sont installés dans la frange occidentale et la seule ville de Casablanca continue de disposer du quart des agences et succursales qui ont permis de collecter 43 % des dépôts.

Evolution générale des ressources et des emplois

Avec 21 659 millions de dirhams, le bilan consolidé des banques de dépôts n'a progressé que de 10,9 % au lieu de 17,5 % durant l'exercice précédent.

Du côté des actifs, les crédits directs à l'économie et ceux qui sont consentis aux orgnismes financiers spécialisés ont augmenté plus rapidement qu'en 1979

(1) Voir annexes statistiques 54, 55 et 56

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

alors que le rythme d'accroissement des autres emplois, notamment celui des diverses facilités accordées au Trésor et des immobilisations, a fléchi. Il est à signaler en outre que les fonds libérés par l'important abaissement en fin d'année du taux de la réserve monétaire ont été affectés à la souscription de bons du Trésor à un an à 2 % qui sont venus s'ajouter au portefeuille d'effets publics des banques. En contrepartie, les dépôts bancaires se sont élargis de 14,1 %, plus rapidement donc que l'ensemble des emplois, et ont permis aux banques de restreindre leurs recours à l'Institut d'émission, contrairement à l'exercice précédent où ils s'étaient fortement accrus.

Le tableau ci-après met en évidence l'évolution de l'activité du système bancaire à travers ses principales opérations (1).

en millions de dirhams	Fin 1979	Fin 1980	Variation en %	*en millions de dirhams*	Fin 1979	Fin 1980	Variation en %
Emplois				**Ressources**			
Encaisse et réserve monétaire	733	389	-46,9				
dont réserve monétaire	(464)	(84)	(-81,7)	Fonds propres	822	911	10,8
Créances sur le Trésor	6 344	7 165	12,9	Provisions pour risques	167	190	13,8
dont - portefeuille d'effets publics	(5 286)	(6 287)	(18,9)	Dépôts à vue	11 742	12 971	10,5
- dépôts-importat.*	(725)	(831)	(14,6)	dont : opérations à très court terme (2)	(109)	(8)	(-91,7)
- autres dépôts	(333)	(47)	(-92)	Dépôts à échéance	3 681	4 649	26,3
Crédits à l'économie	10 287	11 740	14,1	Dépôts-importation	751	864	15,0
Concours aux organismes financiers spécialisés	110	123	11,8	Engagements extérieurs	290	279	-3,8
Titres en portefeuille	801	836	4,4	Concours de l'Institut d'émission (3)	1 934	1 661	-14,1
Avoirs extérieurs (1)	325	393	20,9	Concours des organismes financiers spécialisés (effets en pension)	145	134	-7,6
Immobilisations et divers nets	932	1 013	8,7				
Total	19 532	21 689	10,9	**Total**	19 532	21 689	10,9

* dépôts-importations.

(1) A l'exception des créances nées sur l'étranger comprises dans les crédits à l'économie.

(2) Le montant des dépôts à vue des banques, extrait des statistiques monétaires, comprend également les dépôts des organismes financiers spécialisés ainsi que les avances qu'ils consentent à très court terme sur le marché monétaire.

(3) Y compris les effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique.

Les emplois

D'un montant de 11 740 millions de dirhams en fin d'exercice, les crédits directement consentis à l'économie par les banques ont augmenté de 1 453 millions ou 14,1 %, davantage qu'en 1979 où leur expansion n'avait pas excédé 1 054 millions ou 11,4 %. Comme l'an passé, cette évolution a résulté essentiellement des crédits à court terme, encadrés ou non. En revanche, les concours à moyen terme, en dépit des différentes mesures sélectives prises en leur faveur, ont à nouveau diminué.

Les créances des banques sur le Trésor, après s'être accrues globalement de 821 millions ou 12,9 %, au lieu de 935 millions ou 17,3 % l'année précédente, ont atteint 7 165 millions de dirhams, dont 6 287 millions d'effets publics en portefeuille, en hausse annuelle de 18,9 % : intégralement acquise en fin d'exercice, celle-ci résulte à la fois du renforcement des souscriptions permis par l'amélioration des trésoreries et de l'obligation nouvelle faite aux banques de remployer en bons du Trésor à 1 an l'équivalent de 3,5 % de leurs exigibilités libéré par l'abaissement à due concurrence du taux de la réserve monétaire. Les dépôts-importations constitués par la clientèle et mis ensuite à la disposition du Trésor se sont élevés de près de 15 % et établis à 831 millions de dirhams. En revanche, les dépôts bancaires confiés aux comptables publics sont revenus de 333 millions à 47 millions.

Tandis que le montant de la réserve monétaire était ramené de 464 millions à 84 millions en raison de la réduction de son taux de 4 % à 0,5 %, les concours des banques aux organismes financiers spécialisés, sensiblement réduits en 1979, se sont développés de près de 12 %. En revanche, s'est nettement ralentie l'extension des immobilisations et du portefeuille-titres, fortement majoré en 1979 de fonds d'Etat.

Au terme de ces évolutions, les parts des deux principales composantes des emplois bancaires, crédits à l'économie et créances sur l'Etat, sont passées respectivement de 52,7 % à 54,2 % et de 32,5 % à 33,1 %.

En ce qui concerne les autres emplois réglementés, les banques n'ont pas failli aux prescriptions touchant à la réserve monétaire. En revanche, très peu d'entre elles ont observé l'obligation qui leur était faite de nourrir un portefeuille minimum d'effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptables à hauteur de 4,5 % de leurs exigibilités en dépit de la prise en compte, pour le calcul du seuil, des bons que les organismes financiers spécialisés ont été autorisés, depuis avril 1980, à émettre d'une façon permanente auprès du système bancaire. De même, le plancher d'effets publics, resté fixé à 30 % des exigibilités des banques, s'est situé le plus fréquemment en-dessous du niveau requis et seuls deux établissements se sont conformés à la réglementation tout au long de l'année. A fin décembre cependant, le volume d'effets détenus par les banques équivalait globalement à plus d'un tiers de leurs engagements, exclusion faite des bons substitués à la réserve monétaire. Conformément à l'arrêté du ministère des finances du 24 décembre 1980, le contrôle des souscriptions de ces bons s'effectuera une fois par mois et tout manquement donnera lieu à la perception d'intérêts de pénalité au taux de 8 %.

S'agissant des éléments de contrôle destinés à assurer la protection des déposants, les banques ont dans l'ensemble très largement respecté le ratio de liquidité minimum de 50 %, puisque le rapport qu'elles ont effectivement maintenu entre leurs actifs liquides et mobilisables et leurs exigibilités à vue et à court terme a été en moyenne annuelle de 71 %, contre 73 % en 1979. Enfin, les banques sont demeurées assujetties à un coefficient de solvabilité imposant le respect d'un rapport minimum de 5 % entre leurs fonds propres et le total de leurs exigibilités ainsi qu'à un coefficient de division des risques limitant à 10 % des fonds propres de chaque établissement le montant maximum des concours qu'il est susceptible d'accorder à un même client.

Les ressources

Bien que leur expansion ait été moins rapide que l'an dernier, les ressources des banques, composées pour l'essentiel de leurs fonds propres et, surtout, des dépôts de leur clientèle, ont davantage progressé que les emplois de sorte que l'équilibre des trésoreries n'a exigé qu'un volume de refinancement en recul de 284 millions, alors qu'il s'était accru de 773 millions en 1979.

Chiffrés à 18 484 millions de dirhams, les dépôts à vue et à terme confiés aux banques ont augmenté de 2 310 millions ou 14,3 %, soit une hausse supérieure, par son ampleur et son taux, à celle qui avait été enregistrée l'année précédente. Alors que le rythme de formation des dépôts à vue s'est stabilisé autour de 10 %, ce sont les dépôts à terme, dont le taux de rémunération a été majoré en octobre, et les dépôts-importations, en augmentation respectivement de 26,3 % et 15 % contre 24,4 % et 5,3 % en 1979, qui apparaissent à l'origine de l'évolution globale. Il en est résulté un renforcement de 18,8 % à 21,6 % en un an de la part des bons et dépôts à échéance fixe dans le total des ressources.

Les fonds propres des banques ont augmenté de 89 millions ou 10,8 % et atteint 911 millions de dirhams par suite des augmentations de capital et des réserves qu'ont dû effectuer certaines banques notamment pour satisfaire à la règle du coefficient de division des risques.

Les organismes financiers spécialisés

Evolution générale des ressources et des emplois

Déjà sensiblement ralentie en 1979, la croissance de l'activité des cinq organismes financiers spécialisés (1) n'a pas dépassé 12,7 %, soit une hausse un peu supérieure à celle de l'exercice précédent mais en net retrait sur celle de 22,2 % constatée en 1978.

Avec près de 10 milliards de dirhams, leur bilan consolidé a continué ainsi de représenter 44 % de celui des quinze banques de dépôts.

en millions de dirhams	Fin 1979	Fin 1980	Variation en %	*en millions de dirhams*	Fin 1979	Fin 1980	Variation en %
Emplois				**Ressources**			
Créances sur le Trésor	844	1 062	25,8	Fonds propres	751	855	13,8
Créances sur les banques	317	312	—1,6	Concours de l'Etat	375	373	—0,5
Crédits à l'économie	6 224	6 874	10,4	Emprunts extérieurs	2 542	2 702	6,3
Crédits aux collectivités publiques	326	392	20,2	Emprunts intérieurs	932	1 161	24,6
Portefeuille-titres	584	704	20,5	dont : obligations et bons	(822)	(1 038)	(26,3)
Autres emplois	254	293	15,4	prêts et avances des banques	(110)	(123)	(11,8)
				Dépôts à court terme	3 049	3 625	18,9
				Concours de l'Institut d'émission	719	780	8,5
				Ressources diverses nettes	181	141	—22,1
Total	8 549	9 637	12,7	**Total**	8 549	9 637	12,7

(1) Voir annexe statistique 50

(1) La Caisse de dépôt et de gestion, la Banque nationale pour le développement économique, le Crédit immobilier et hôtelier, la Caisse nationale de crédit agricole et la Caisse marocaine des marchés.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les ressources

L'évolution d'une fin d'année à l'autre de la structure de financement de ces organismes laisse apparaître un développement marqué des dépôts qui sont leur principale ressource, devant les concours extérieurs dont la progression a été beaucoup plus modérée. Leurs emprunts intérieurs, effectués essentiellement sur le marché financier, se sont par contre sensiblement accélérés alors que le rythme d'expansion des avances de l'Institut d'émission a décru (1).

Chiffré à 2 702 millions de dirhams, soit 28 % du total des ressources, l'encours des emprunts à l'étranger n'a enregistré en effet qu'une hausse annuelle de 160 millions ou 6,3 %. Deux établissements en ont recueilli la majeure partie, la Caisse nationale de crédit agricole et surtout la Banque nationale pour le développement économique dont les engagements extérieurs, passés en un an de 1 323 millions à 1 426 millions, se sont élevés à 49 % de son passif.

Les dépôts à court terme, confiés pour la quasi-totalité à la Caisse nationale de crédit agricole et à la Caisse de dépôt et de gestion, ont atteint au total 3 625 millions de dirhams à fin décembre 1980 et augmenté de près de 19 % ou 576 millions au lieu de 18 % ou 460 millions à fin 1979. A elle seule, la Caisse de dépôt et de gestion gère à ce titre près de 3,2 milliards de dirhams provenant principalement de la Caisse d'épargne nationale et de la Caisse nationale de sécurité sociale et représentant 83,6 % du total de ses ressources. De son côté, la Caisse nationale de crédit agricole a pu porter en douze mois le montant de ses dépôts de 312 millions à 403 millions, s'assurant ainsi plus d'un cinquième de ses ressources.

Le montant net des liquidités recueillies sur le marché financier ou auprès du système bancaire par émission de bons et d'obligations a été accru de près d'un quart et a contribué au financement de 12 % du total des emplois. Cette proportion varie toutefois considérablement d'un établissement à l'autre, le Crédit immobilier et hôtelier en drainant toujours la plus large part, suivi de la Banque nationale pour le développement économique et, dans une moindre mesure, de la Caisse nationale de crédit agricole.

Les refinancements obtenus de l'Institut d'émission ont revêtu cette année un caractère plus modéré qu'en 1979, puisqu'ils n'ont été élargis que de 61 millions ou 8,5 % au lieu de 32,4 %, un an auparavant. Ils ne sont dus en outre pour l'essentiel qu'à la présentation au réescompte par la Caisse de dépôts et de gestion des effets du Fonds d'équipement communal pour le financement des dépenses d'infrastructure des collectivités locales.

Les emplois

En s'établissant à 6 874 millions de dirhams à fin décembre 1980, les crédits à l'économie continuent de représenter la majeure partie des emplois des institutions financières spécialisées. Ils ont augmenté de 650 millions ou 10,4 %, soit à un rythme inférieur à celui de 14,7 % ou 800 millions enregistré à l'issue de l'exercice 1979 et leur part dans le total des actifs, bien qu'en baisse légère, dépasse encore les 70 %. L'encours des prêts accordés par la Banque nationale pour le développement économique, après une hausse de 150 millions ou 6,4 % au lieu de 116 millions ou 5,2 % en 1979, a atteint 2 495 millions de dirhams, montant de peu supérieur à celui du total des concours consentis par le Crédit immobilier et hôtelier, chiffré à 2 362 millions, dont le taux d'expansion est revenu de 27 % en 1979 à 10 % seulement en 1980. De même, la Caisse nationale de crédit agricole n'a renforcé ses facilités que de 217 millions ou 14,8 % au lieu de 230 millions ou 18,7 % précédemment, les portant ainsi à 1 679 millions de dirhams. Dispensées essentiellement sous forme d'avances à ses filiales, les interventions de la Caisse de dépôts et de gestion, après une progression de 66 millions ou 24,6 %, ont atteint 334 millions à fin décembre 1980. Celle-ci a développé ses concours de plus de 20 %, dans le cadre de ses attributions en matière d'équipement des collectivités locales, et a en outre renforcé d'un quart environ son portefeuille de valeurs mobilières de l'Etat en le portant à plus d'un milliard de dirhams.

Compte non tenu de leurs participations réciproques, le portefeuille-titres des cinq organismes a crû de 20 % contre 5 % en 1979. La Caisse de dépôt et de gestion qui en détient la part la plus importante a été à l'origine de cette évolution puisqu'elle a été de nouveau le principal acquéreur d'obligations.

La distribution du crédit

Atteignant 19 215 millions de dirhams à fin décembre 1980, le montant total des crédits à l'économie distribués par le système bancaire et les organismes financiers spécialisés a marqué une hausse annuelle de 2 186 millions ou 12,8 % au lieu de 2 089 millions ou 14 % en 1979.

(1) Voir annexe statistique 51

Répartition des crédits à l'économie

en millions de dirhams	Fin 1977	Fin 1978	Fin 1979	Fin 1980
– Selon l'origine de leur distribution :				
Institut d'émission	237	283	518	601
Banques de dépôts	8 416	9 233	10 287	11 740
Organismes financiers spécialisés	4 454	5 424	6 224	6 874
	13 107	14 940	17 029	19 215
– Selon leur financement :				
Institut d'émission	1 730	1 665	2 340	2 707
Banques de dépôts	7 391	8 387	9 149	10 403
Organismes financiers spécialisés	3 986	4 888	5 540	6 105
	13 107	14 940	17 029	19 215
– Selon leur durée :				
Court terme	8 478	9 296	10 931	12 755
Institut d'émission	237	283	518	601
Banques de dépôts	7 585	8 224	9 298	10 767
Organismes financiers spécialisés	656	789	1 115	1 387
Moyen et long terme	4 629	5 644	6 098	6 460
Banques de dépôts	831	1 009	989	973
Organismes financiers spécialisés	3 798	4 635	5 109	5 487
	13 107	14 940	17 029	19 215

Comme le fait ressortir le tableau ci-dessus relatif à leur évolution selon l'origine, le financement et la durée, la progression des crédits a été principalement le fait des banques.

Selon l'origine de la distribution

Les crédits bancaires qui se sont établis à 11 740 millions de dirhams se sont accrus de plus de 14 % ou 1 453 millions de dirhams (1), tandis que les facilités octroyées par les organismes financiers spécialisés, chiffrées à 6 874 millions, ont accusé une avance de 10,4 % ou 650 millions. Cette évolution n'a cependant pas modifié sensiblement, dans la distribution du crédit, la part de chacune des deux catégories d'institutions restée voisine de 61 % pour les banques et de 36 % pour les établissements financiers spécialisés.

Selon le financement

Le montant global des crédits nourris par les banques s'est élevé à 10 403 millions de dirhams à fin décembre 1980, enregistrant d'une année à l'autre une augmentation de 1 254 millions ou 13,7 % au lieu de 726 millions ou 8,3 % une année auparavant. En raison de la hausse un peu plus rapide des crédits qu'elles ont distribués, les banques n'en ont assuré que 88,6 % du financement au lieu de 88,9 %. En revanche, leur part dans le financement global s'est élevée, en un an, de 53,7 % à 54,1 %.

Les concours portés par les organismes financiers spécialisés ont augmenté de leur côté de 10,2 % ou 565 millions, et ont atteint 6 105 millions de dirhams, représentant 31,8 % de l'ensemble des financements contre 32,5 % à fin décembre 1979.

L'ensemble des crédits financés par la Banque du Maroc, dont l'encours était en fin d'année de 2 707 millions de dirhams, s'est inscrit en hausse de 367 millions ou 15,7 %, soit 14,1 % du total des facilités de toute nature contre 13,8 % à la fin de l'exercice précédent.

Selon la durée

Conformément à la nature de leurs activités respectives, les banques de dépôts ont couvert 84,4 % des financements à court terme, alors que les organismes financiers spécialisés ont fourni 84,9 % des crédits à moyen et long terme. De plus, le rythme d'extension des premiers s'est montré à nouveau plus rapide que celui des seconds.

D'un montant global de 12 755 millions de dirhams à fin décembre 1980, les facilités de courte durée ont été renforcées de 16,7 % ou 1 824 millions en raison d'une progression de 15,8 % des engagements bancaires et d'une avance de 24,4 % des concours consentis par les organismes financiers spécialisés. Elles sont intervenues pour plus des deux tiers dans le total des crédits distribués contre 64,2 % à fin 1979.

(1) Voir annexe statistique 52

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les crédits à moyen et long terme chiffrés à 6 460 millions de dirhams ont en revanche progressé moins rapidement qu'en 1979, soit de 5,9 % seulement ou 362 millions au lieu de 8 % ou 454 millions en 1979. Liée au ralentissement du rythme de réalisation des investissements, cette décélération est imputable aussi bien aux concours bancaires, en baisse de 1,6 % en dépit de leur maintien hors-encadrement, qu'aux interventions des établissements financiers spécialisés qui n'ont augmenté que de 7,4 % au lieu de 10,2 % une année auparavant. A la suite de cette évolution, la part des crédits à moyen et long terme dans les liquidités mises à la disposition de l'économie, déjà revenue de 37,8 % en 1978 à 35,8 % en 1979, a de nouveau fléchi en se fixant à 32,6 %.

Selon les secteurs d'activité

Le volume global des crédits recensés par le Service central des risques s'est établi à 13 740 millions de dirhams à fin décembre 1980, enregistrant une augmentation annuelle de 1 788 millions ou 15 %.

Les crédits bancaires déclarés, en s'élevant à 9 420 millions de dirhams, ont représenté 80,2 % de l'ensemble des crédits distribués par ces établissements au lieu de 76,7 % une année auparavant. En revanche, le taux de déclaration des organismes financiers spécialisés, en se fixant à 62,8 %, a marqué un recul par rapport à fin décembre 1979 où il s'était établi à 65,3 %.

La répartition par secteurs d'activité, sans distinction d'origine ni de durée, des crédits centralisés par la Banque du Maroc est retracée dans le tableau ci-après :

En millions de dirhams

SECTEURS D'ACTIVITÉ	Fin 1979	Fin 1980	Variations %
Agriculture et pêche	**1 332**	**1 475**	**10,7**
dont — cultures	412	454	10,2
— activités annexes de l'agriculture	504	594	17,9
— pêche	228	237	3,9
— divers	188	190	1,1
Mines et industrie	**5 567**	**6 441**	**15,7**
dont - énergie	439	537	22,3
(dont pétrole et carburant)	(354)	(452)	(27,7)
- mines	160	194	21,3
- matériaux de construction, bâtiment et travaux publics	1 073	1 152	7,4
- industries mécaniques	836	924	10,5
- industries chimiques	545	607	11,4
- industries alimentaires	1 034	1 199	16,0
industries textiles	910	1 115	22,5
industries diverses	570	713	25,1
Services et divers	**5 053**	**5 824**	**15,3**
dont commerce	1 856	2 356	26,9
(dont commerce de gros des produits agricoles et alimentaires)	(619)	(879)	(42,0)
(dont commerce de gros des matières premières)	(616)	(729)	(18,3)
(dont commerce des textiles)	(133)	(155)	(16,5)
- intermédiaires du commerce et de l'industrie	122	105	13,9 —
transports et auxiliaires	1 002	1 033	0,3
(dont maritime)	(754)	(744)	(1,3 —)
hôtellerie	280	266	5,0 —
affaires immobilières	331	402	21,5
Activités financières (sociétés de crédit à la consommation, de crédit bail, de portefeuil le)	952	1 100	15,5
divers	510	562	10,2
Total	11 952	13 740	15,0
dont - court terme	7 521	8 894	18,3
moyen et long terme	4 431	4 846	9,4

Telle qu'elle ressort du tableau ci-dessus, la distribution des crédits par grands secteurs d'activité n'a pas sensiblement varié. C'est ainsi que la part du secteur « agriculture et pêche » revenait de 11,1 % à 10,7 %, que celle des « mines et industrie » passait de 46,6 % à 46,9 % et que celle des « services et divers » se maintenait à 42,4 % contre 42,3 %.

Par comparaison avec les variations de l'année précédente, l'évolution sectorielle des crédits déclarés fait cependant apparaître un ralentissement marqué du rythme de développement des avances accordées aux secteurs primaire et secondaire, passé respectivement de 26,6 % à 10,7 % et de 21 % à 15,7 % et une forte accélération de 15,3 % au lieu de 5,4 % de celles qui sont accordées au secteur tertiaire.

L'accroissement de 143 millions ou 10,7 % des facilités au secteur « agriculture et pêche » est dû notamment à l'augmentation de 42 millions ou 10,2 % des crédits pour les cultures et surtout à l'accroissement des concours consentis aux activités annexes de l'agriculture qui ont atteint 594 millions, en progression de 90 millions ou 17,9 %. Il convient de noter toutefois qu'une part importante des crédits dont bénéficie le secteur rural échappe au recensement du fait de leur faible montant unitaire.

Les crédits alloués au secteur « mines et industrie » se sont élevés à 6 441 millions au lieu de 5 567 millions à fin 1979, soit une avance de 874 millions ou 15,7 %. Toutes les branches se sont vues octroyer des facilités accrues mais dans des proportions variables allant de 25,1 % pour les industries diverses à 7,4 % pour le bâtiment, les travaux publics et les matériaux de construction. Les mouvements les plus notables ont concerné outre les industries diverses, les industries textiles, en expansion de 22,5 %, l'énergie, avec une progression de 22,3 % et enfin les mines, en hausse de 21,3 %.

Les concours classés à la rubrique « services et divers » ont atteint 5 824 millions, marquant un accroissement de 771 millions ou 15,3 % presque triple de celui constaté en 1979. A l'exception des intermédiaire du commerce et de l'industrie, de l'hôtellerie et du transport maritime dont les engagements ont régressé respectivement de 13,9 %, 5 % et 1,3 %, toutes les autres branches de ce secteur ont bénéficié de crédits en hausse notable et en particulier le commerce de gros des produits agricoles et alimentaires dont les facilités ont été majorées de 260 millions ou 42 % et celui des matières premières dont les concours se sont élargis de 113 millions ou 18,3 %. De même, les prêts consentis aux activités financières et aux affaires immobilières ont augmenté respectivement de 148 millions ou 15,5 % et de 71 millions ou 21,5 %.

L'équilibre des trésoreries bancaires

A l'inverse de l'exercice précédent, les trésoreries bancaires n'ont pas connu de tensions excessives en 1980 à la faveur d'une expansion de 14,3 % des dépôts plus rapide que celle de 10,4 % des emplois. Cette amélioration a été ressentie tout au long de l'année et s'est traduite par un fléchissement notable des refinancements, particulièrement accentué en fin d'année, mais dont les conditions ont été sensiblement moins favorables qu'en 1979 en raison de la contraction de l'excédent mobilisable de bons du Trésor.

La détente a été cependant relativement plus marquée au cours du premier semestre, par suite essentiellement de l'incidence positive sur la liquidité bancaire exercée durant cette période par les recours additionnels du Trésor auprès de l'Institut d'émission. En revanche, au deuxième semestre, la réduction de ses engagements envers la Banque centrale conjuguée à l'impact d'importantes ponctions sur les disponibilités de change ont contribué à resserrer les trésoreries bancaires. Celles-ci ont pu néanmoins être reconstituées en décembre sous l'effet de l'accélération des dépenses publiques.

En dépit de cette évolution, les banques n'ont pu assurer le financement de leurs emplois sans entamer largement leurs possibilités de refinancement auprès de l'Institut d'émission dès le premier semestre. Alors qu'elles n'avaient pas rencontré durant la première partie de l'exercice précédent de difficultés majeures pour équilibrer leurs trésoreries, car elles disposaient encore de marges relativement substantielles, elles ont été amenées à utiliser au maximum, et dès le début de 1980, les divers recours sous plafond dont elles bénéficiaient auprès de la Banque du Maroc et à faire appel, dans les phases de pointes et en fin de mois, aux avances spéciales de l'Institut d'émission pour des montants assez importants ; durant cette première partie de l'année, les facilités que leur ont dispensées les organismes financiers spécialisés sur le marché monétaire sont restées élevées tout en se situant en deçà du niveau de fin décembre 1979.

Le resserrement des trésoreries ressenti au deuxième semestre, sauf en décembre, ne s'est traduit que de manière épisodique par une intensification des recours à l'Institut d'émission, ceux-ci n'ont guère été importants qu'en août et novembre où ils ont pris la forme d'avances spéciales mais n'ont pas atteint

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

l'ampleur, exceptionnelle il est vrai, des montants enregistrés au milieu du deuxième semestre 1979. Parallèlement, la contribution des établissements financiers spécialisés au refinancement des banques a également tendu à s'accroître durant cette période, sauf en décembre où leur apport a très sensiblement fléchi.

Les facteurs d'action sur la liquidité bancaire

Ainsi, et contrairement à l'exercice précédent, la liquidité bancaire a-t-elle connu en 1980 une période d'amélioration qui s'est étendue du début de l'exercice à fin juillet, puis des phases de contraction en août, et plus tard en novembre, avant de retrouver son aisance en décembre. L'explication de cette évolution est à rechercher dans les principaux facteurs de la liquidité bancaire

En effet, la monnaie fiduciaire n'a exercé un impact restrictif que pendant la période juin-octobre et à l'exception du mois de septembre, alors qu'en 1979, s'écartant de son profil habituel, elle avait entraîné un resserrement de la liquidité dès le mois de février ; d'autre part, sauf en août et en novembre, la variation conjuguée des avoirs extérieurs et des créances sur le Trésor a agi à l'inverse dans un sens plutôt expansif.

Les refinancements auprès de la Banque du Maroc

Le recul par rapport à 1979 du niveau moyen des recours des banques à l'Institut d'émission et notamment d'un second semestre à l'autre, mis en évidence par le tableau ci-dessous, traduit bien l'allègement des tensions sur la liquidité des trésoreries bancaires qui avaient caractérisé l'année précédente (1).

Le montant des recours en fin de mois s'est en effet établi en moyenne à 1 725 millions de dirhams au lieu de 2 035 millions un an plus tôt et le montant mensuel le plus élevé a atteint 2 134 millions en novembre au lieu de 3 241 millions en octobre 1979.

(en fin de mois et en millions de dirhams)

1er semestre	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin
1979	1 439	1 498	1 771	1 779	1 708	1 621
1980	1 741	1 683	1 797	1 644	1 543	1 469
2e semestre	**Juillet**	**Août**	**Sept.**	**Oct.**	**Nov.**	**Déc.**
1979	1 740	2 058	2 960	3 241	2 666	1 934
1980	1 571	1 999	1 702	1 760	2 134	1 661

Des modifications notables ont affecté la structure des facilités consenties par la Banque du Maroc. En moyenne, la mobilisation des effets publics n'a représenté que 22,6 % du total des recours au lieu de 47 % l'année précédente au cours de laquelle les banques avaient dû mobiliser massivement leurs bons du Trésor, notamment sous forme d'avances spéciales pendant le second semestre. En revanche, les facilités sur effets privés se sont trouvées fortement accrues. La part des interventions de l'Institut d'émission sous-plafond est passée, en un an, de 26,3 % à 36,6 %, tandis que celle des refinancements hors-plafond a été portée de 26,7 % à 40,8 %, principalement en faveur des activités exportatrices.

Jusqu'en juin, les concours de la Banque du Maroc ont suivi une tendance générale à la baisse, se chiffrant en moyenne de fin de mois à 1 645 millions de dirhams. Toutefois, bien que comparable à celui du premier semestre 1979, leur volume moyen correspond à un taux d'utilisation par les banques de leurs possibilités de recours de plus de 88 % au lieu de 66,4 % un an auparavant en raison du rétrécissement de leur marge disponible de refinancement auprès de l'Institut d'émission.

En définitive, malgré le resserrement de leurs trésoreries au second semestre qui a eu pour effet de porter à 1 804 millions de dirhams leur appel à la Banque centrale, les banques n'ont pas utilisé davantage que l'an dernier les possibilités de refinancement auprès de la Banque du Maroc qui se sont fixées cette année encore à près de 85 %.

Par ailleurs, ayant fait moins fréquemment appel qu'en 1979 aux avances spéciales à taux majoré, le montant moyen de ces dernières s'est sensiblement réduit.

(1) Voir annexe statistique 53.

Le marché monétaire

Cette évolution s'est accompagnée d'une augmentation du volume des transactions sur le marché monétaire de Casablanca, dont l'activité s'était légèrement repliée en 1979.

Les échanges de fonds entre banques ont atteint en moyenne 238 millions de dirhams aux échéances de fin de mois, au lieu de 161 millions en 1979 et 389 millions en 1978. Leur montant, inférieur à 200 millions de dirhams pendant les quatre premiers mois de l'année, a largement excédé ce chiffre par la suite, exceptée la fin du mois de décembre où il est revenu à 96 millions de dirhams.

Les prêts dispensés aux banques par les organismes financiers spécialisés, sous forme de pensions, à l'exclusion donc des prêts en blanc recensés parmi les dépôts pour 33 millions de dirhams contre 47 millions en 1979, ont atteint, en moyenne de fin de mois 248 millions contre 163 millions pour l'exercice précédent. Aussi, leur contribution au refinancement des banques est-elle globalement passée de 7,4 % en 1979 à 12,6 % en 1980.

Les opérations sur le marché de l'argent à court terme sont demeurées très concentrées. Ce sont en effet essentiellement la Caisse de dépôt et de gestion dont l'apport moyen a été de 182 millions de dirhams et le Crédit populaire, de 199 millions qui demeurent les deux principaux fournisseurs de capitaux avec, comme en 1979, 63 % du total. Du côté des emprunteurs, 60 % des prêts, contre 57 % l'an dernier, sont allés aux quatre principaux établissements demandeurs.

Les taux du marché, contrairement à l'exercice précédent, se sont nettement renchéris. Ils ont oscillé entre 9,5 % et 10,5 % et ont dépassé 11 % à partir du mois d'octobre, s'alignant ainsi sur le relèvement général des taux d'intérêt intervenu à cette date. Pour l'ensemble de l'année, leur moyenne quotidienne ressort à 10,1 % alors qu'elle n'avait été que de 7,3 % en 1979.

L'EPARGNE ET LES INVESTISSEMENTS

Selon les évaluations des agrégats de la comptabilité nationale, le produit national brut s'est élevé à 71 300 millions de dirhams, en progression de 11,6 %, tandis que la dépense nationale brute a augmenté moins vite, de 10,2 %, pour se fixer à 76 650 millions. De fait, la consommation globale privée et publique a atteint 61 497 millions de dirhams, en accroissement de 13,8 %, alors que les investissements ont marqué un léger recul de 2,5 % pour s'établir à 15 153 millions sous l'effet d'une quasi stagnation de la formation brute de capital fixe et d'une faible reconstitution des stocks (1).

Au total, la dépense nationale brute a donc encore dépassé le produit national brut dont 86,3 % ont été absorbés par la consommation finale ; aussi l'épargne dégagée est-elle apparue insuffisante en regard des investissements et a-t-elle fait ressortir un besoin de financement de 5 350 millions de dirhams, au lieu de 5 704 millions en 1979, qui a été couvert essentiellement par les capitaux étrangers (2).

En effet, l'épargne intérieure chiffrée à 7 953 millions de dirhams et les revenus nets du travail et du capital rapatriés pour 1 850 millions n'ont contribué qu'à concurrence de 9 803 millions à la couverture des investissements, leur part dans le produit national brut passant, d'une année à l'autre, de 15,4 % à 13,7 %. L'écart entre les investissements et l'épargne nationale ainsi calculée a été financé à hauteur de 4 612 millions par le solde net des concours extérieurs accordés notamment en faveur du secteur public, de 781 millions représentant la facilité du Fonds monétaire international et de 117 millions par prélèvement sur les réserves de change. Rapportés au produit national brut, les besoins de financement se sont réduits, revenant de près de 9 % au cours des deux derniers exercices à 7,5 % cette année, après avoir atteint 16,4 % en 1977.

L'épargne liquide et le marché financier

Les données disponibles, qui ne concernent que la nature de l'épargne mais non son origine par catégorie d'agent économique, retracent l'évolution de l'épargne liquide, des émissions à moyen et long terme de valeurs mobilières ainsi que l'activité de la bourse des valeurs. Après le ralentissement constaté l'an dernier, la formation de l'épargne courte a vu son rythme s'accélérer grâce aux relèvements des taux d'intérêts créditeurs appliqués au début du quatrième trimestre 1980. En

(1) Voir annexes statistiques 6 et 7

(2) Le chiffre de l'épargne est obtenu par différence entre les emplois du compte capital et les prêts extérieurs nets ; il en résulte que les erreurs qui affectent la formation brute de capital fixe, les variations de stocks et les prêts extérieurs nets se répercutent nécessairement sur le montant de l'épargne et sur celui du besoin de financement. La couverture de ce dernier est appréhendée en l'absence du « compte extérieur », à travers les données de la balance des paiements.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

revanche, sur le marché de l'épargne à long terme, la chute des apports de capitaux en faveur des sociétés, observée l'an dernier, s'est poursuivie ; de même, le marché boursier, momentanément ranimé par l'introduction de l'emprunt du Sahara, a connu un recul tant du volume des transactions que des cours moyens ; seules les souscriptions aux emprunts obligataires de l'Etat et des organismes semi-publics ont drainé des sommes plus importantes qu'en 1979.

L'épargne liquide ou à court terme

L'augmentation de l'épargne liquide ou à court terme réalisée par les entreprises et les particuliers s'est établie à 1 260 millions de dirhams au lieu de 858 millions l'an passé mais n'a pas retrouvé le niveau remarquable de 1 546 millions atteint en 1978. L'encours des actifs facilement mobilisables s'est trouvé porté à 6 491 millions de dirhams, laissant apparaître une progression de 24,1 % au lieu de 19,6 % seulement en 1979 · ce rythme plus rapide que celui de 8,4 % enregistré par les disponibilités monétaires a relevé leur part dans les liquidités totales de l'économie de 18,3 % à 20,4 %. L'évolution ainsi constatée est imputable pour 86 % à l'accroissement de la quasi-monnaie et notamment des dépôts bancaires à terme, en partie consécutif au relèvement des intérêts créditeurs intervenu à partir du 1er octobre 1980 (1), les avoirs à la Caisse d'épargne nationale et à la Caisse nationale de crédit agricole ainsi que les souscriptions par le public aux bons du Trésor à six mois, bien qu'en amélioration relative, restant d'un apport limité en valeur comme il ressort du tableau qui suit

Encours à fin décembre *en millions de dirhams*	1976	1977	1978	1979	1980	Variation absolue 1980/79
Dépôts bancaires						
— à terme	1 752	2 180	2 959	3 681	4 649	+968
— dépôts-importation	—	—	713	751	864	+113
Dépôts à la Caisse d'épargne	308	349	374	393	430	+ 37
Dépôts à la C.N.C.A.	128	177	216	259	365	+106
Bons du Trésor						
— à 6 mois sur formules	110	108	102	141	183	+ 42
— à 6 mois et 1 an en comptes courants (compagnies d'assurances et divers) *	18	13	9	6	—	— 6
Bons de caisse B.N.D.E.	1	—	—	—	—	—
Total	2 317	2 827	4 373	5 231	6 491	+1 260
Taux de progression (%)	+20,1	+22,0	+54,7	+19,6	+24,1	—

* Les bons à court terme souscrits par les banques et les organismes financiers spécialisés ne sont pas recensés ici car ils constituent un emploi de ressources déjà retenues, soit dans les disponibilités monétaires (dépôts à vue), soit dans d'autres éléments de l'épargne liquide ou à court terme (dépôts bancaires à terme, dépôts à la Caisse d'épargne nationale et à la Caisse nationale de crédit agricole).

Dépôts quasi monétaires gérés par les banques

Les avoirs à terme constitués auprès des banques de dépôts se sont élevés de 4 432 millions de dirhams à 5 513 millions faisant ressortir un renforcement de 1 081 millions au taux de 24,4 %, plus rapide que celui de 20,7 % observé un an auparavant.

Les dépôts préalables à l'importation, institués depuis juin 1978, ont totalisé 864 millions de dirhams en fin d'exercice, en élargissement de 113 millions de dirhams ou 15 %, lié au développement des achats à l'étranger.

Les bons de caisse et comptes à terme, dont l'encours s'est chiffré à 4 649 millions de dirhams, ont progressé de 26,3 % au lieu de 24,4 % précédemment. La hausse de 968 millions a été réalisée à concurrence de plus de 38 % au cours du quatrième trimestre, après le relèvement des taux de rémunération des dépôts qui s'échelonnent, depuis le premier octobre 1980, de 4 % pour un mois à 9 % pour dix-huit mois et sont libres au-delà. La part des comptes bloqués à plus de quatre mois d'échéance qui était déjà passée de 58 % à 65 % du total n'a guère été modifiée d'une année à l'autre. Dans l'ensemble, la part des bons de caisse et des dépôts à terme a toutefois continué à se renforcer aussi bien par rapport aux dépôts bancaires que par rapport aux ressources totales des banques dont ils ont représenté respectivement 25,2 % au lieu de 22,8 % et 22 % au lieu de 19,3 %.

(1) Voir annexe statistique 54

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

Le volume des dépôts constitués auprès de la Caisse d'épargne nationale a atteint 430 millions de dirhams, en amélioration de 9,4 %, plus sensible que celle enregistrée à la suite du relèvement de la rémunération intervenu en 1978. L'intérêt servi à la clientèle depuis le premier octobre 1980, de 6,50 % au lieu de 5,50 % l'an, excède encore d'un point celui des dépôts sur carnets et d'un demi-point celui des dépôts bancaires à 3 mois. Calculé sur un nombre de livrets en baisse de 513 000 à 504 000 unités environ, le dépôt moyen s'est légèrement amélioré, en ressortant à 853 dirhams au lieu de 766 un an auparavant, mais demeure faible par rapport au nouveau plafond de 150 000 dirhams fixé par les textes.

Dépôts auprès de la Caisse nationale de crédit agricole

Les avoirs à vue confiés à la Caisse nationale de crédit agricole, chiffrés à 365 millions de dirhams, ont connu une expansion de 106 millions au taux de 41 %, deux fois plus rapide que celle observée en 1979 et sans doute liée au fait qu'un intérêt créditeur leur est servi. Le relèvement de 1,5 % à 3 % de la rémunération des comptes à vue a permis de renverser la tendance à la baisse qui a marqué les dépôts au cours des premiers mois de l'exercice.

Bons du Trésor à court terme

L'encours des bons du Trésor sur formules à 6 mois émis dans le public s'est renforcé de nouveau et a atteint 183 millions de dirhams, en augmentation de 29,8 % au lieu de 38,2 % un an plus tôt. En effet, les souscriptions sont passées de 267 millions à 349 millions tandis que les remboursements ont totalisé 307 millions au lieu de 228 millions, laissant ainsi des apports nets de 42 millions de dirhams au lieu de 39 millions en 1979.

A l'inverse, les bons à court terme en compte courant qui étaient encore détenus pour 6 millions de dirhams par les compagnies d'assurances, en emploi de leurs réserves techniques, ont été intégralement remboursés.

Le marché financier et la bourse des valeurs

Le montant global de l'épargne collectée à moyen et long terme n'a pas dépassé 1 418 millions de dirhams au lieu de 1 654 millions, s'inscrivant en recul de 14,3 % moins important que celui de 49,3 % observé en 1979. Ce résultat provient exclusivement, cette année encore, des appels de capitaux émanant des sociétés, pour leurs augmentations de capital ou la création d'entreprises, qui n'ont pas excédé 262 millions de dirhams après être déjà revenus de 2 370 millions à 573 millions l'année dernière. En revanche, les recours de l'Etat et des organismes semi-publics au marché financier intérieur n'ont cessé de s'élargir pour s'établir à 1 156 millions de dirhams, au lieu de 1 062 millions un an plus tôt. Pour sa part, l'activité de la bourse de Casablanca demeure caractérisée par l'insuffisance de l'offre de titres et même l'effet de l'introduction à la cote en 1979 des obligations de l'emprunt du Sahara s'est fortement atténué.

Emissions brutes à moyen et long terme *

en millions de dirhams	1976	1977	1978	1979	1980
Bons d'Etat à 5 ans (1)	—	37	32	19	—
Obligations et bons d'Etat à long terme	1 222	405	318	549	561
(dont obligations à 15 ans) (2)	(1 125)	(271)	(87)	(390)	(521)
Emissions semi-publiques garanties par l'Etat	185	270	540	513	595
Emissions de sociétés (3)	773	1 493	2 370 (4)	573	262
Total	2 180	2 205	3 260	1 654	1 418
Taux de variation	+44,7	+ 1,1	+47,8	−49,3	−14,3

* En l'absence de renseignements statistiques sur les remboursements afférents à certaines émissions, le montant total des souscriptions nettes ne peut être établi.
(1) A l'exclusion des bons souscrits par les banques.
(2) A l'exclusion des obligations à 15 ans souscrites par le Crédit populaire.
(3) Augmentations de capital et constitutions de sociétés, y compris celles n'ayant pas donné lieu à création de valeurs mobilières
(4) Chiffre rectifié

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Emissions publiques et émissions garanties par l'Etat

Les souscriptions totales aux emprunts du Trésor ont atteint 561 millions de dirhams au lieu de 549 millions en 1979, essentiellement sous forme d'obligations à long terme. En effet, les émissions à 15 ans se sont chiffrées à 521 millions, en progression d'un tiers ou 131 millions et ont été effectuées en trois tranches dont deux pour un total nominal de 350 millions au taux de 8,50 % et une, de 200 millions, à 10 % après le relèvement des intérêts créditeurs. La Caisse de dépôt et de gestion et les compagnies d'assurances restent les principaux pourvoyeurs de capitaux avec respectivement 351 millions et 166 millions. Les acquisitions de bons à 10 ans en utilisation de la réserve d'investissement imposée aux entreprises ont, pour leur part, fléchi de 113 millions à près de 25 millions de dirhams. Enfin, les débits des comptes capital des non-résidents de nationalité étrangère ont permis l'achat de 15 millions de dirhams en bons à 7 ans à 5,50 % au lieu de 27 millions un an auparavant.

Quant aux emissions des organismes et entreprises du secteur public garanties par l'Etat, elles ont procuré 595 millions de dirhams au lieu de 513 millions en 1979. A l'exception de la Caisse nationale de crédit agricole qui a procédé à un emprunt à 10 ans de 40 millions de dirhams au taux de 7,50 % et de la Compagnie générale immobilière qui a recouru à 20 millions de dirhams sur 5 ans à 6,50 %, toutes les autres émissions ont été faites à 15 ans et à 8,50 %, avant la réforme des taux. Par ordre d'importance, ces demandes ont émané du Crédit immobilier et hôtelier pour 240 millions et de la Banque nationale pour le développement économique pour 200 millions. Le Fonds d'équipement communal a recueilli 50 millions, la Société de promotion et d'habitat locatif, 25 millions et enfin la Cellulose du Maroc, 20 millions. Comme les années précédentes, la Caisse de dépôt et de gestion a été le premier souscripteur à ces emprunts ; elle en a absorbé 453 millions ou plus des trois quarts, au lieu de 339 millions ou deux tiers en 1979.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

Les appels de fonds émanant des sociétés ont continué de décliner ; ils n'ont pas dépassé 262 millions de dirhams après être tombés de 2 370 millions à 573 millions l'an passé. Le tableau suivant donne l'évolution des apports en capital au cours des cinq derniers exercices :

en millions de dirhams	1976	1977	1978	1979	1980
Augmentations de capital	575	886	2 069	462	210
Constitutions de sociétés	198	607	301	111	52
Accroissement brut de capital	773	1 493	2 370	573	262
Réductions de capital	−65	−71	−91	−42	− 10
Accroissement net de capital	688	1 422	2 279	531	252

Les augmentations de capital, réduites de 462 millions de dirhams à 210 millions, ont concerné quelque 180 sociétés, essentiellement industrielles et commerciales, tandis que les créations ont intéressé 416 firmes et drainé 52 millions au bénéfice encore du secteur de l'industrie et, dans une moindre mesure, d'entreprises immobilières. Dans le même temps, les réductions de capital ont été recensées pour une dizaine de millions de dirhams, ramenant ainsi les apports nets à 252 millions seulement.

Bourse des valeurs de Casablanca

Après la progression remarquable enregistrée en 1979, due exclusivement à l'introduction de l'emprunt national pour le développement des provinces sahariennes, l'activité de la bourse a marqué cette année un recul sensible, de l'ordre de 17 % ; les transactions sont revenues de 202,9 millions de dirhams à 168,3 millions pour un nombre de titres négociés réduit de 740 185 à 593 878.

Les valeurs à revenu fixe, qui ont représenté la moitié du volume des échanges ont vu leur part baisser de 123 millions à 87 millions par suite de la diminution de l'offre des obligations de l'emprunt Sahara et du maintien des titres acquis précédemment dans le portefeuille des investissements institutionnels que sont notamment les compagnies d'assurances et la Société nationale d'investissement. C'est ainsi que 10 % seulement des 1 037 millions de dirhams souscrits en 1976 ont été négociés en bourse jusqu'à présent, à concurrence de 7,5 % en 1979 et 2,5 % cette année, soit respectivement 455 961 et 275 431 titres, de 100 dirhams essentiellement.

Parallèlement, les transactions sur les valeurs à revenu variable ont stagné au niveau de 77 millions de dirhams. Le marché à la criée qui devrait constituer l'élément principal de la bourse n'a réalisé qu'un chiffre d'affaires de 48 millions de dirhams, soit moins de 29 % du total des opérations et a vu, de ce fait, son activité se contracter de 11 %, après avoir déjà diminué de 21 % en 1979. En revanche, les cessions directes, en atteignant 28 millions de dirhams ont augmenté de 27 %, à la suite de nombreuses prises de participation. Il convient de noter le peu d'empressement des épargnants pour le placement en valeurs mobilières en raison de l'étroitesse du marché et d'une rémunération plus avantageuse offerte à l'épargne liquide.

La moyenne annuelle des cours de la plupart des valeurs cotées a encore fléchi cette année, ramenant le cours moyen général de 123,3 à 117,4 dirhams. Aussi, la capitalisation boursière au 31 décembre a-t-elle reculé de 2 160 millions de dirhams à 1 912 millions et marqué une baisse de 11,5 % malgré l'augmentation du nombre de titres admis à la cote qui a atteint 19,4 millions après l'introduction en bourse des actions d'une banque et les diverses augmentations de capital. La vitesse de circulation des valeurs mobilières, mesurée par le rapport entre la capitalisation et le chiffre d'affaires, s'est fixée à 8,8 % au lieu de 9,4 % en 1979 traduisant ainsi le ralentissement d'activité. Enfin, la masse des dividendes distribués en 1980 au titre de l'exercice antérieur s'est également réduite de 151 millions à 133 millions, tandis que le rendement moyen général de l'ensemble des valeurs, demeuré pratiquement au niveau précédent de 6,9 %, apparaît nettement inférieur aux taux de rémunération offerts depuis le mois d'octobre 1980 pour les dépôts bancaires à un an et même à six mois qui sont respectivement de 8,50 % et 7,50 %.

Les investissements

Du fait de l'accentuation du rythme de progression de la consommation globale et d'un apport extérieur moins important, les investissements ont atteint 15 153 millions de dirhams en diminution de 2,5 %. Compte tenu de la variation des stocks, la formation brute de capital fixe est restée pratiquement stable avec 14 767 millions de dirhams. Son rapport au produit intérieur qui mesure le taux d'investissement est revenu de 23,9 % en 1979 à 21,3 %.

La ventilation sectorielle de la formation brute de capital fixe au cours des cinq dernières années est retracée dans le tableau ci-après :

en millions de dirhams	1976	1977	1978*	1979*	1980**
Matériel et outillage	4 844	6 474	5 093	5 426	5 499
Bâtiment	2 912	3 885	4 710	5 057	4 634
Travaux publics	3 498	4 417	3 282	3 689	3 896
Aménagements et plantations	259	278	297	317	353
Détail	265	295	350	386	384
Total F.B.C.F.	11 778	15 349	13 732	14 875	14 767
Produit intérieur brut	41 012	47 041	55 313	62 244	69 4[illegible]
Taux d'investissement (%)	28,7	32,6	24,8	23,9	21,3

* Chiffres révisés
** Chiffres provisoires

Les équipements du secteur des travaux publics ont augmenté de 5,6 % pour se fixer à 3 896 millions de dirhams au lieu de 3 689 millions un an auparavant. Les acquisitions de matériel en hausse de 1,3 % ont porté sur environ 5 500 millions, soit plus de 37 % de l'investissement total. En revanche, le rythme d'activité du bâtiment s'est contracté de 8,4 % et les réalisations sont revenues, en un an, de 5 057 millions à 4 634 millions ; néanmoins sa part dans la formation brute du capital fixe s'est établie à 31,4 %. Enfin, les sommes consacrées au renouvellement des plantations et à l'amélioration du cheptel se sont élevées à 738 millions de dirhams, en légère progression.

SIRE

Le bilan de la dernière année d'exécution du plan triennal apparaît en définitive assez satisfaisant dans le domaine économique et moins favorable en ce qui concerne la situation financière.

En effet, la croissance du produit intérieur brut a été relativement importante, grâce notamment à l'augmentation du volume des productions agricoles, à une expansion appréciable du secteur industriel et à un redressement des activités tertiaires.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Parallèlement, la consommation, favorisée par la revalorisation de certaines catégories de revenus et par la modération des prix intérieurs, s'est à nouveau amplifiée si bien qu'un ralentissement de l'épargne et donc de la formation brute de capital fixe a été observé. En outre, l'écart entre la demande et l'offre, qui s'est accompagné d'une stabilité des acquisitions de biens d'équipement, s'est légèrement amélioré et le besoin de financement a ainsi quelque peu fléchi.

Ces résultats s'inscrivent dans le cadre de la politique d'austérité sélective suivie par les pouvoirs publics afin de modérer la création monétaire et de réduire l'appel aux concours extérieurs. Mais l'extension des dépenses ordinaires de l'Etat due en particulier aux impératifs de la défense du territoire national, à l'alourdissement du service de la dette publique et à l'accentuation des interventions de la Caisse de compensation a entraîné, face à des recettes en progression moins rapide, un important déficit ordinaire qui n'était pas apparu depuis de nombreuses années et qui aurait été certainement plus lourd encore si des mesures d'ajustement n'avaient pas été prises en milieu d'année. Aussi, le déficit de caisse s'est-il encore creusé et sa couverture a nécessité un recours aux ressources extérieures dans les mêmes proportions qu'en 1979 et un appel plus grand aux moyens à caractère monétaire.

L'effet déflationniste exercé tout au long de l'année par le niveau de nos réserves de change et qui a persisté en fin d'exercice en dépit de l'accroissement de notre endettement envers l'étranger, les incidences expansionnistes des facilités supplémentaires qu'il a fallu octroyer à l'Etat et consentir à l'économie parmi lesquelles a été notée l'absence de renforcement des crédits bancaires aux investissements ont permis au total de contenir dans d'étroites limites la progression de la masse monétaire qui est apparue ainsi compatible avec l'évolution de la production. A cet égard, les autorités monétaires ont été amenées à reconduire l'encadrement du crédit, mais ont cherché dans le même temps à pourvoir sans restriction aucune au financement des investissements et des exportations tout en s'efforçant de ne pas aggraver, pour leur part, les tensions qui s'exerçaient sur les équilibres interne et externe.

De fait, les incidences de la politique monétaire associées aux mesures de stabilisation des prix ont sans doute concouru au relâchement de l'inflation que traduit l'avance modérée de l'indice du coût de la vie. Mais l'équilibre de la balance des paiements n'a pu être assuré que par les tirages sur les concours extérieurs, l'utilisation des facilités du Fonds monétaire international et une ponction sur nos avoirs en devises. C'est que, malgré la poursuite des efforts de redressement entrepris depuis quelques années déjà, et une forte expansion des exportations consécutive notamment à l'augmentation des prix des phosphates, le solde de la balance commerciale s'est légèrement détérioré à la suite du renchérissement cumulé du pétrole, des denrées alimentaires et des produits manufacturés. Néanmoins, grâce aux recettes du tourisme et aux transferts de nos compatriotes travaillant à l'étranger, le déficit du compte courant de la balance des paiements a été ramené à un niveau sensiblement inférieur à celui qui avait été atteint trois ans plus tôt.

C'est donc sur des bases monétaires relativement saines mais laissant une marge très réduite de création de la monnaie et d'utilisation des réserves de change que débute la réalisation du plan quinquennal 1981-1985. Certes, afin de procéder aux ajustements structurels qui s'imposent, plusieurs mesures ont été mises en œuvre et d'autres à l'étude, parmi lesquelles il convient de souligner en particulier la volonté d'accroître la production et les exportations. Cependant, l'exécution de ce plan ambitieux exige des moyens financiers plus considérables que par le passé et l'impulsion, qu'elle émane du secteur public ou du secteur privé, trouve d'étroites limites dans la capacité de financement. Les mouvements de hausses des salaires et des prix, rendus inéluctables, qui viennent d'être décidés ne sont pas de nature à sauvegarder les équilibres fragiles auxquels il a été possible de parvenir. Dans ces conditions, une attention toute particulière doit être portée par l'Etat à l'orthodoxie financière, condition préalable à tout nouvel essor, et à une mobilisation accrue et continue de l'épargne privée. Les décisions prises pour accroître les recettes du Trésor et réduire ses dépenses ordinaires, pour contraignantes et insuffisantes qu'elles puissent paraître, marquent la volonté délibérée des pouvoirs publics de dégager un excédent ordinaire et d'affecter le plus grand volume possible de ressources à l'investissement. De même, le relèvement des taux d'intérêt intervenu à la fin de 1980 est de nature à encourager la formation de l'épargne. Mais il importe que de nouvelles dispositions tendent à instaurer une plus grande justice fiscale et à encourager l'action privée à qui devront être évitées les entraves résultant de procédures administratives devenues très lourdes. En instaurant un climat plus propice à l'initiative privée tant nationale qu'étrangère, les autorités devront tout mettre en œuvre pour s'opposer à toute aggravation de tensions inflationnistes, condition essentielle à la formation de l'épargne et à l'attraction de capitaux extérieurs. Les prêts des pays amis, ceux des organisations internationales et du marché financier international seront encore indispensables et pour des montants importants. Toutefois, quel que soit le volume de ces concours et celui de l'épargne intérieure, il importe que toutes les énergies soient mobilisées dans une commune et ferme volonté de travail pour renforcer la production et améliorer la productivité, effort nécessaire à la sauvegarde des acquis et à une véritable relance du développement.

Rabat, juin 1981

Moulay El Hassan Ben El Mehdi

VARIATIONS DU BILAN DE LA BANQUE DU MAROC

Le total du bilan de la Banque du Maroc, arrêté au 31 décembre 1980, a atteint 13 485,1 millions de dirhams au lieu de 12 632,9 millions un an auparavant, marquant ainsi une progression de 852,2 millions ou 6,7 % au lieu de 1 567,9 millions ou 14,2 % en 1979.

Les principales variations enregistrées dans les postes de l'actif et du passif sont les suivantes :

Actif

Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles

Le total de ce chapitre est passé d'une fin d'année à l'autre de 2 399,4 millions de dirhams à 2 138,6 millions. Il se répartit comme suit :

- avoir en or	124,7 millions de dirhams
— tranche-or auprès du Fonds monétaire international	
- disponible	94,9 millions de dirhams
- mobilisée	191,3 millions de dirhams
avoirs en droits de tirage spéciaux	2,4 millions de dirhams
— avoirs en devises convertibles	1 695,9 millions de dirhams
souscription au Fonds monétaire arabe	29,4 millions de dirhams

La diminution enregistrée par ce chapitre ressort donc à 260,8 millions de dirhams et a résulté des variations suivantes :

- d'une hausse de 94,9 millions de la partie libérée par la Banque du Maroc sur sa souscription à l'augmentation de 75 millions de droits de tirage spéciaux de sa quote-part auprès de cet organisme,
- d'une diminution de 74,5 millions des avoirs en droits de tirage spéciaux,

et d'une baisse de 281,2 millions des avoirs en devises convertibles.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » s'élève, à l'arrêté du bilan, à 18,5 millions de dirhams, en recul de 1,2 million d'une fin d'exercice à l'autre.

Concours financiers à l'Etat

Le chapitre « Concours financiers à l'Etat » est inscrit pour un montant de 8 035,1 millions de dirhams, en accroissement de 1 996,3 millions par rapport au niveau atteint à fin décembre 1979.

Les avances conventionnelles, octroyées à l'Etat en application du paragraphe 4 de l'article 35 du dahir portant création de la Banque du Maroc, se sont accrues de 1 500 millions de dirhams, représentant le montant d'une nouvelle facilité consentie au Trésor en vertu de la convention signée le 9 avril 1980 entre l'Etat et l'Institut d'émission. Les autres avances conventionnelles sont au nombre de cinq et datent des 12 mars 1964, 31 décembre 1967, 7 mai 1970, 13 mars 1974 et 13 octobre 1977. Les deux premières portent chacune sur 250 millions, la troisième sur 500 millions de dirhams, la quatrième et la cinquième respectivement sur 1 000 millions et 2 000 millions.

La facilité de caisse accordée à l'Etat, conformément au paragraphe 3 de l'article 35 du dahir précité, se chiffre à 1 534 millions de dirhams, soit une augmentation de 206 millions.

Les autres concours directs n'ont pas varié en 1980. Il s'agit de deux bons du Trésor respectivement de 100,5 millions de dirhams et 38,4 millions dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1981 pour les mêmes montants ; le premier représente le montant de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-zone-Nord, et le second, la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies en circulation au 30 juin 1959 (article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Les avances représentées par la mobilisation, au profit du Trésor, de traites douanières et d'obligations cautionnées, ont atteint 862,3 millions de dirhams à fin décembre 1980, enregistrant ainsi une hausse de 290,4 millions.

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la Banque s'élèvent à 91,2 millions de dirhams, en accroissement de 38,3 millions

Opérations de crédit

Le total des « Opérations de crédit » figure au bilan pour 3 041,9 millions de dirhams et fait ressortir une diminution de 901,4 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc », en se chiffrant à 1 768,4 millions de dirhams, enregistre une progression de 65,1 millions. Ce poste comprend le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » pour 1 510,3 millions et le « Portefeuille d'escompte de bons du Trésor » pour 258,1 millions.

Le « Portefeuille d'effets sur l'Etranger » a totalisé 548,4 millions de dirhams et augmenté de 190,2 millions.

Les « Avances », en se fixant à 616,6 millions de dirhams, ont accusé une très sensible baisse de 1 136,6 millions.

Cette évolution résulte de la non mobilisation du bon Caisse nationale du crédit agricole et des avances ouvertes à la Caisse de dépôt et de gestion sur diverses obligations. Elle résulte également de la forte réduction de 462 millions des avances sur effets publics et d'une progression globale de 100,7 millions des autres avances.

Les « Effets en cours de recouvrement », en atteignant 108,5 millions de dirhams, ont diminué d'une fin d'année à l'autre de 20,1 millions.

Emploi du capital et des réserves

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1980, le poste « Emploi du capital et des réserves » se chiffre à fin décembre 1980 à 128,2 millions de dirhams contre 114,9 millions, un an auparavant.

Divers

Le poste « Divers », d'un total de 31,5 millions de dirhams, apparaît en régression de 32,4 millions de dirhams par rapport à son niveau de 1979.

Passif

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation, qui était de 9 172,6 millions de dirhams à fin décembre 1979, s'élève à 9 949,6 millions à fin 1980 et enregistre une augmentation de 777 millions soit 8,5 % au lieu de 18,2 % en 1979 et 14,8 % en 1978

A fin décembre 1980, les billets en circulation sont répartis comme suit (1)

a) *Billets libellés en dirhams*

26 264 942 billets de	5 dirhams	DH	131 324 710,50
49 228 322 billets de	10 dirhams	DH	492 283 220,00
26 606 650 billets de	50 dirhams	DH	1 330 332 500,00
79 896 380 billets de	100 dirhams	DH	7 989 638 000,00

b) *Billets libellés en francs*

60 572 billets et demi-billets de	10 000 francs	DH	6 057 250,00
	TOTAL	DH	9 949 635 680,50

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique est passé, d'une fin d'année à l'autre de 162 millions de dirhams à 182,1 millions, soit une augmentation de 20,1 millions ou 12,4 % au lieu de 9,8 % en 1979 et 8,8 % en 1978.

Au 31 décembre 1980, les monnaies en circulation se décomposaient comme suit :

a) *Or*

6 816 pièces de	250 dirhams commémoratives	DH	1 704 000,00
1 454 pièces de	500 dirhams commémoratives	DH	727 000,00

(1) Il convient de noter que les billets mutilés repris dans le bilan n'y figurent pas pour leur valeur faciale mais pour celle de leur remboursement.

b) *Argent*

6 377 796 pièces de	1 dirham (1960)	DH	6 377 796,00
651 749 pièces de	5 dirhams (1965)	DH	3 258 745,00
24 133 pièces de	50 dirhams commémoratives	DH	1 206 650,00
2 520 708 pièces de	100 francs	DH	2 520 708,00
531 553 pièces de	200 francs	DH	1 063 106,00
329 595 pièces de	500 francs	DH	1 647 975,00

c) *Nickel*

42 762 339 pièces de	50 centimes (1974)	DH	21 381 169,50
86 290 996 pièces de	1 dirham (1965 et 1974)	DH	86 290 996,00
2 475 696 pièces de	5 dirhams (1975 et 1980)	DH	12 378 480,00

d) *Bronze d'aluminium*

63 544 005 pièces de	5 centimes	DH	3 177 200,25
72 779 521 pièces de	10 centimes (1974)	DH	7 277 952,10
63 373 478 pièces de	10 francs	DH	6 337 347,80
61 481 844 pièces de	20 centimes (1974)	DH	12 296 368,80
28 306 355 pièces de	20 francs	DH	5 661 271,00
10 629 794 pièces de	50 francs	DH	5 314 897,00

e) *Aluminium*

11 108 969 pièces de	1 centime (1974)	DH	111 089,69
57 457 229 pièces de	1 franc	DH	574 572,29
23 452 752 pièces de	2 francs	DH	469 055,04
46 312 298 pièces de	5 francs	DH	2 315 614,90
	TOTAL	DH	182 091 994,37

Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles

Ce chapitre, en se fixant à 1 050,9 millions de dirhams au lieu de 1 150,7 millions, un an auparavant, a marqué une baisse de 99,8 millions. Dans ce total, les « engagements en devises convertibles » et les « engagements en dirhams convertibles » ont augmenté ensemble de 58,3 millions. Par ailleurs, d'importantes variations ont concerné les comptes des « Organismes internationaux » qui apparaissent en définitive en diminution de 158,1 millions.

Accords de paiement

Le poste « Accords de paiement » inscrit au bilan pour 161,4 millions de dirhams s'est accru de 119,4 millions par rapport à l'exercice précédent.

Dépôts et autres engagements

Le chapitre « Dépôts et autres engagements » fait ressortir un total de 525,3 millions de dirhams, soit une baisse de 265,3 millions. Les comptes de réserves monétaires et les autres engagements ont diminué respectivement de 379,5 millions et 6,6 millions. En revanche, les comptes libres et « les autres comptes » ont progressé globalement de 120,9 millions.

Allocations de droits de tirage spéciaux

Le total des « Allocations de droits de tirage spéciaux » s'élève à 356,2 millions de dirhams et a augmenté, d'une année à l'autre, de 78,9 millions, représentant la part dont a bénéficié le Maroc au titre de la deuxième allocation de droits de tirage spéciaux effectuée par le Fonds monétaire international dans le cadre de la troisième période de base.

Capital et réserves

Le poste « Capital et réserves » présente un solde de 368,4 millions de dirhams contre 349,5 millions à fin décembre 1979, soit une augmentation de 18,9 millions.

Divers

Les « Divers » figurent pour 891,1 millions et ont enregistré une expansion de 202,9 millions de dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1980

ACTIF

		(en dirhams)
Avoirs en or, droits de tirage spéciaux et devises convertibles		2 138 593 638,66
Avoirs en or	124 737 746,10	
Souscription F.M.I. Tranche-or	286 170 381,19	
Avoirs en droits de tirage spéciaux	2 414 268,69	
Avoirs en devises convertibles	1 695 906 818,95	
Souscription au Fonds monétaire arabe	29 364 423,73	
Accords de paiement		18 517 691,61
Concours financiers à l'État		8 035 122 701,50
Bon du Trésor « Échange monétaire » (1)	100 439 060,00	
Bon du Trésor « Monnaie métallique » (2)	38 419 235,10	
Avances à l'État (art. 35, § 4 des Statuts)	5 500 000 000,00	
Avance à l'État (art. 35, § 3 des Statuts)	1 534 000 000,00	
Mobilisation de traites douanières et d'obligations cautionnées	862 264 406,40	
Comptes courants postaux		91 243 470,73
Opérations de crédit		3 041 849 956,67
Portefeuille d'effets sur le Maroc	1 768 394 970,06	
Portefeuille d'effets sur l'étranger	548 363 989,15	
Avances	616 581 324,04	
Effets en cours de recouvrement	108 509 673,42	
Emploi du capital et des réserves (3)		128 183 271,10
Divers		31 545 400,37
		13 485 055 530,64

PASSIF

		(en dirhams)
Billets et monnaies en circulation		10 131 727 674,87
Billets	9 949 635 680,50	
Monnaies	182 091 994,37	
Engagements envers l'extérieur en or et devises convertibles		1 050 909 138,21
Engagements en or		
Engagements en devises convertibles	245 927 157,03	
Engagements en dirhams convertibles	10 562 268,12	
Organismes internationaux	794 419 723,06	
Accords de paiement		161 413 363,99
Dépôts et autres engagements		525 292 151,00
Compte courant du Trésor public	1 033 746,11	
Banques « Comptes opérations »	116 460 546,44	
Banques « Comptes de réserves »	84 398 000,00	
Autres comptes	319 832 456,73	
Autres engagements	3 567 401,72	
Allocations de droits de tirage spéciaux		356 202 830,61
Capital et réserves		368 419 704,97
Capital	30 000 000,00	
Réserves	338 419 704,97	
Divers		891 090 666,99
		13 485 055 530,64

* Après répartition des bénéfices.
(1) Article 25 t. 1, du dahir du 24 hija 1378 (30 juin 1959).
(2) Article 26 du dahir du 24 hija 1378 (30 juin 1959).
(3) Amortissements déduits.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 1980

DÉBIT

	(en dirhams)
Dépenses d'administration	75 618 262,77
Charges diverses	94 122 869,83
dont : charges d'intérêts et commission : 90 116 601,16	
Amortissement des immeubles	2 938 056,89
Amortissement du mobilier, du matériel et des véhicules	1 238 280,94
Provision pour frais de fabrication de billets	43 900 000,00
Provision pour frais de frappe de monnaie	12 700 000,00
	230 517 470,43
Bénéfice net de l'exercice	168 920 201,58
	399 437 672,01

CRÉDIT

	(en dirhams)
Produits d'escompte	125 393 529,61
Intérêts	214 542 984,02
Commissions	20 944 592,33
Produits divers	38 556 566,05
	399 437 672,01

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ANNEXES

A. 1 — Evolution du produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

en millions de dirhams	1976 *	1977 *	1978 *	1979 *	1980**
Activité primaire	3 854	3 347	4 138	4 067	4 320
Agriculture, sylviculture, et pêche	3 854	3 347	4 138	4 067	4 320
Activités secondaires	8 153	8 971	8 788	9 519	9 569
Industrie extractive	778	901	923	975	935
Energie et eau	977	1 061	1 002	1 650	1 675
Industrie manufacturière	4 479	4 802	5 190	5 272	5 590
Bâtiment et travaux publics	1 919	2 207	1 673	1 622	1 450
Activités tertiaires	11 795	12 796	12 800	13 024	13 445
Transports et communications	1 198	1 354	1 489	1 531	1 551
Autres services	4 047	4 334	4 041	4 103	4 353
Commerce	6 550	7 108	7 270	7 300	7 541
Production intérieure brute	23 802	25 114	25 726	26 610	27 334
Administrations publiques	3 184	3 622	3 986	4 451	4 980
Produit intérieur brut	26 986	28 736	29 712	31 061	32 314

* Chiffres rectifiés
** Chiffres estimés.

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 2 — Produit intérieur brut
(Prix du marché de l'année 1969)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1976 *	1977 *	1978 *	1979 *	1980**
Activité primaire	11,7	—13,2	23,6	— 1,7	6,2
Agriculture, sylviculture et pêche	11,7	—13,2	23,6	— 1,7	6,2
Activités secondaires	9,8	10,0	— 2,0	8,3	0,5
Industrie extractive	5,3	15,8	2,4	5,6	— 4,1
Energie et eau	6,0	8,6	— 5,6	64,7	1,5
Industrie manufacturière	7,0	7,2	8,1	1,6	4,3
Bâtiment et travaux publics	20,8	15,0	— 24,2	— 3,0	—10,0
Activités tertiaires	11,4	8,5	—	1,8	3,2
Transports et communications	9,8	13,0	10,0	2,8	1,3
Autres services	12,5	7,1	— 6,8	3,8	3,8
Commerce	11,1	8,5	2,3	0,4	3,3
Production intérieure brute	10,9	5,5	2,4	3,4	2,7
Administrations publiques	20,7	13,8	10,0	11,7	11,9
Produit intérieur brut	12,0	6,5	3,4	4,5	4,0

* Chiffres rectifiés
** Chiffres estimés

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional

A. 3 — Evolution du produit intérieur brut
(Prix courants)

en millions de dirhams	1976 *	1977 *	1978 *	1979 *	1980**
Activité primaire	7 860	7 842	10 435	11 266	12 810
Agriculture, sylviculture, et pêche	7 860	7 842	10 435	11 266	12 810
Activités secondaires	13 336	15 557	17 240	20 268	22 045
Industrie extractive	2 290	2 478	2 076	2 750	3 385
Energie et eau	1 020	1 165	1 290	2 143	2 327
Industrie manufacturière	6 764	7 739	9 367	10 436	11 590
Bâtiment et travaux publics	3 262	4 175	4 507	4 939	4 743
Activités tertiaires	15 327	18 071	21 499	23 374	25 979
Transports et communications	1 768	2 150	2 470	2 638	3 114
Autres services	5 495	6 350	7 657	8 644	9 815
Commerce	8 064	9 562	11 372	12 092	13 050
Production intérieure brute	36 523	41 470	49 174	54 908	60 834
Administrations publiques	4 489	5 571	6 139	7 336	8 616
Produit intérieur brut	41 012	47 041	55 313	62 244	69 450

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres estimés.

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional

A. 4 — Produit intérieur brut
(Prix courants)

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1976 *	1977 *	1978 *	1979 *	1980**
Activité primaire	24,8	— 0,2	33,1	8,0	13,7
Agriculture, sylviculture et pêche	24,8	— 0,2	33,1	8,0	13,7
Activités secondaires	5,5	16,7	10,8	17,6	8,8
Industrie extractive	-30,6	8,2	—16,2	32,5	23,1
Energie et eau	9,7	14,2	10,7	66,1	8,6
Industrie manufacturière	12,2	14,4	21,0	11,4	11,1
Bâtiment et travaux publics	37,0	28,0	7,9	9,6	— 4,0
Activités tertiaires	11,6	17,9	19,0	8,7	11,1
Transports et communications	14,1	22,1	14,4	6,8	18,0
Autres services	9,3	15,6	20,6	12,9	13,5
Commerce	12,7	18,6	18,9	6,3	7,9
Production intérieure brute	11,8	13,5	18,6	11,7	10,8
Administrations publiques	20,7	24,1	10,2	19,5	17,4
Produit intérieur brut	12,7	14,7	17,6	12,5	11,6

* Chiffres rectifiés
** Chiffres estimés
Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 5 — Evolution du produit national brut (Prix courants)

en millions de dirhams	1976 *	1977 *	1978 *	1979 *	1980**
Production intérieure brute ..	36 523	41 470	49 174	54 908	60 834
Valeur ajoutée des administrations publiques	4 489	5 571	6 139	7 336	8 616
Revenu net de l'extérieur	1 740	1 393	1 411	1 633	1 850
Produit national brut	42 752	48 434	56 724	63 877	71 300

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres estimés.
Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 6 — Compte de biens et services (Prix courants)

en millions de dirhams	1976 *	1977 *	1978 *	1979 *	1980**
RESSOURCES					
Produit national brut	42 752	48 434	56 724	63 877	71 300
— Revenu net de l'extérieur.	—1 740	—1 393	— 1 411	— 1 633	—1 850
Produit intérieur brut	41 012	47 041	55 313	62 244	69 450
Solde en ressources	7 388	9 325	6 705	7 337	7 209
Importations de biens et services	(15 276)	(18 156)	(16 122)	(18 246)	(20 380)
Exportations de biens et services	(7 888)	(8 831)	(9 417)	(10 909)	(13 160)
Total des ressources disponibles	48 400	56 366	62 018	69 581	76 650
EMPLOIS					
Consommation finale privée ..	27 658	31 807	36 441	40 807	45 859
Au Maroc	27 312	31 412	36 021	40.427	45 485
A l'extérieur	346	395	420	380	385
Consommation finale des Administrations publiques.	9 211	10 249	11 469	13 231	15 647
Traitements et salaires des fonctionnaires	4 629	5 834	6 400	7 700	8 970
Achats de biens et services	4 582	4 415	5 069	5 531	6 677
Formation brute de capital fixe	11 778	15 349	13 732	14 875	14 767
Variation des stocks	— 247	— 1 039	+ 376	+ 668	+ 386
Total des emplois ..... (Dépense nationale brute)	48 400	56 366	62 018	69 581	76 650

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres estimés.
Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 7 — Investissements et épargne (Prix courants)

en millions de dirhams	1976 *	1977 *	1978 *	1979 *	1980**
Formation brute de capital fixe	11 778	15 349	13 732	14 875	14 767
Variation des stocks	— 247	—1 039	+ 376	+ 668	+ 386
Investissements	11 531	14 310	14 108	15 543	15 153
Solde en ressources	—7 388	—9 325	—6 705	—7 337	—7 200
Epargne intérieure brute	4 143	4 985	7 403	8 206	7 953
Revenu net de l'extérieur	1 740	1 393	1 411	1 633	1 850
Epargne nationale brute	5 883	6 378	8 814	9 839	9 803

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres estimés.
Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 8 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des céréales principales

en milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux / ha	1978-1979			1979-1980		
	Superficie	Production	Rendem.	Superficie	Production	Rendem.
Blé dur	1 167	13 069	11,2	1 289	13 310	10,5
Blé tendre	490	4 895	10,0	445	4 800	10,8
Orge	2 168	18 862	8,7	2 150	22 097	10,3
Maïs	415	3 116	7,5	411	3 327	8,1
Total	4 240	39 942	9.4	4 275	43 534	10.2

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 9 — Commercialisation officielle de céréales (production locale)

en milliers de quintaux	Mai 78 - Avril 79	Mai 79 - Avril 80	Mai-décembre 80
Blé dur	1 325	1 253	1 284
Blé tendre	1 573	1 624	2 096
Orge	758	750	1 230
Maïs	538	571	346
Total	4 194	4 198	4 956

Source : Office national interprofessionnel des céréales et légumineuses.

A. 10 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de légumineuses

en milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux / ha	1978-1979 *			1979-1980		
	Superficie	Production	Rendem.	Superficie	Production	Rendem.
Fèves	208	1 475	7,1	156	1 045	6,7
Pois chiches	62	642	10,4	65	446	6,9
Petits pois	63	639	10,1	47	272	5,8
Lentilles	29	135	4,7	37	160	4.3
Divers	73	537	7,3	79	387	4,9
Total	435	3 428	7.9	384	2 310	6.0

* Chiffres rectifiés.
Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 11. — Exportations de primeurs

en milliers de tonnes	Oct. 77 - Sept 78		Oct. 78 - Sept. 79		Oct. 79 - Sept. 80	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	74,6	105,3	64,6	97,9	63	96,6
Pommes de terre .	41,0	45,7	28,3	31,7	37	43,0
Autres légumes ..	7,4	9,4	3,8	8,5	6	9,4
Total	123,0	160,4	96.7	138.1	106	149.0

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 12 — Production et exportations d'agrumes

en milliers de tonnes	Octobre 1977 à juillet 1978			Octobre 1978 à juillet 1979			Octobre 1979 à juillet 1980		
	Production	Exportations		Production	Exportations		Production	Exportations	
		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total		C.E.E.	Total
Oranges	760	265	507	830	261	381	757	315	577
Petits fruits	283	125	162	232	132	155	267	133	190
Divers	27	2	4	14	1	2	13	1	3
Total	**1 070**	**392**	**673**	**876**	**334**	**538**	**1 037**	**449**	**770**

Source : Office de commercialisation et d'exportation

A. 13 — Evolution des cultures de la betterave sucrière et de la production de sucre correspondante

	Superficies récoltées (*hectares*)	Récolte (*tonnes*)	Rendement (*tonnes/ha*)	Production de sucre (*tonnes*)
1978-1979				
Gharb	23 664	567 548	24,0	76 619
Tadla	25 120	991 417	39,5	133 841
Doukkala	9 310	435 781	46,8	58 830
Moulouya	4 397	179 744	40,9	24 265
Total	**62 491**	**2 174 490**	**34.8**	**293 555**
1979-1980				
Gharb	27 476	672 658	24,5	94 800
Tadla	22 949	903 210	39,4	127 600
Doukkala	9 175	467 845	51,0	59 700
Moulouya	3 795	145 372	38,3	15 400
Total	**63 395**	**2 189 085**	**34.5**	**297 500**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 14 — Evolution des cultures de la canne à sucre et de la production de sucre correspondante

	Superficie (*en hectares*)		Rendement (*t/ha*)	Production (*en tonnes*)			Production de sucre (*tonnes*)
	plantée	récoltée		usinée	boutures	Total	
1978							
Gharb	6 023 *	3 925	77,6	293 262	11 406	304 668	27 170*
Moulouya	770 *	609	48,0	28 230	1 000	29 230	3 130
Total	**6 793**	**4 534**	**73,6**	**321 492**	**12 406**	**333 898**	**30 300**
1979							
Gharb	7 220 *	3 344	78,2	245 611	15 734	261 345	24 000*
Moulouya	826	635	50,7	30 777	1 415	32 192	3 200
Total	**8 046**	**3 979**	**73,8**	**276 388**	**17 149**	**293 537**	**27 200**
1980							
Gharb	9 032	3 380	101,0	322 621	18 938	341 559	29 000
Moulouya	942	642	52,3	31 680	1 920	33 600	3 200
Total	**9 974**	**4 022**	**93,3**	**354 301**	**20 858**	**375 159**	**32 200**

* Chiffres rectifiés.
Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 15 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements de coton brut (1)

en hectares, en quintaux et en quintaux à l'hectare	1978-1979 *			1979-1980 **		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tadla	5 900	110 560	19,7	9 980	175 600	17,6
Gharb	930	19 530	21,0	1 100	19 240	17,5
Haouz	990	15 840	16,0	1 020	16 080	15,8
Abda Doukkala	800	6 650	8,3	720	7 160	9,9
Total	**8 320**	**152 580**	**18,3**	**12 800**	**218 080**	**17.0**

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires
1) Il s'agit de la production qui a commencé à la fin de la deuxième année et

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

A. 16 — Oléiculture

en tonnes	1977-1978 *	1978-1979	1979-1980 **
Production d'olives	304 000	163 000*	440 000
Production d'huile	35 800	15 000	39 000

* Chiffres rectifiés
** Chiffres provisoires
Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 17 — Evolution des superficies, des récoltes et des rendements des oléagineux

en milliers d'hectares, de quintaux et en quintaux à l'hectare	1978-1979			1979-1980		
	Superficie	Production	Rendement	Superficie	Production	Rendement
Tournesol	34,3	403,2	11,8	7,9	53,7	6,8
Arachides	26,4	273,6	10,4	27,7	364,3	13,2
Total	**60,7**	**676,8**	**11.1**	**35.6**	**418.0**	**11.7**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A 18 — Production de vins

en hectolitres par inspection	1978	1979	1980
Meknès	277 100	635 900	498 000
Fès	24 800	37 100	32 000
Kénitra	83 600	198 500	130 000
Casablanca	42 300	101 000	75 000
Oujda	120 200	131 900	166 000
Total	**548 000**	**1 184 400**	**910 000**

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

A. 19 — Elevage

— Recensement du cheptel —

en milliers de têtes	1978	1979 *	1980 **
Bovins	2 907	3 461	3 400
Ovins	15 272	15 992	16 100
Caprins	5 972	5 703	5 700
Camelins	96	98	100
Total	**24 247**	**25 254**	**25 300**

* Chiffres rectifiés
** Chiffres provisoires.

— Abattages contrôlés —

en milliers de têtes et en tonnes	Bovins		Ovins		Caprins		Total	
	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids	Nombre	Poids
1978	531,7	69 550	2 544,0	31 337	723,9	7 384	3 799,6	108 271
1979	626,3	84 006	3 090,1	35 645	892,2	8 205	4 608,6	127 856
1980	706,0	95 237	3 187,0	38 420	898,0	8 981	4 791,0	142 638

Source : Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 20 — Evolution de la production et des exportations des principaux produits miniers

en milliers de tonnes	Production				Exportations			
	1977	1978	1979	1980**	1977	1978	1979	1980**
Anthracite	707,0	720,0	710,0	680	52,7	56,1	70,2	89,5
Pétrole brut	22,0	24,3	18,6	13,8	—	—	—	—
Indice d'extraction (1) (*base=100 en 1969*)	139	149	156	149	—	—	—	—
Phosphates secs	17517,3	20156,1	20030,8	18824,2	15791,7	17305,8	17867,5	18 449,5
Minerai de plomb	15,5,7	165,9	165,3	172,1	121,6	118,6	108,0	102,4
Manganèse chimique	113,5	126,2	135,7	132,1	127,8	137,9	135,8	107,0
Minerai de fer	407,4	62,9	61,7	78,0	429,3	40,7	99,7	149,4
Minerai de cobalt	7, 8	8,7	8,0	6,7	9,1	9,7	7,5	6,7
Minerai de cuivre	12, 1	12,2	23,5	24,1	10,8	10,8	24,2	16,2
Minerai de zinc	22,3	10,5	12,9	13,1	25,7	11,2	14,7	9,0
Fluorine	40,0	59,2	63,2	64,4	72,9	66,1	66,3	61,2
Barytine	149,9	174,4	286,5*	318,1	184,0	206,6	242,6	216,7
Pyrrhotine	150,0	190,4	197,1	136,1	—	—	—	—
Minerai d'antimoine	3,4	5,3	2,0	1,3	3,2	2,2	1,9	0,9

* Chiffre rectifié.
** Chiffres provisoires.
(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de pyrrhotine, de fer, de plomb, de zinc, de manganèse chimique, de cobalt et de cuivre. Les substances minières à usage énergétique, telles que l'anthracite et le pétrole, sont comprises dans l'indice de l'énergie.

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

A. 21 — Evolution des valeurs des principales productions minières (car reau-mine) (1)

en milliers de dirhams	1975	1976	1977	1978	1979	1980**	en % du total 1980
Phosphates	3782975	2348 42 3	2590 876	2338407	2328484	2861283	76,4
Minerai de plomb	76 523	88 858	199 167	301 180	416483	430 850	11,5
Minerai de cobalt	23 144	21 097	28 446	57 659	149352	124 216	3,3
Manganèse chimique	36 250	39 284	39 370	42 343	53436	63 684	1,7
Minerai de cuivre	20 948	19 471	13 898	16 321	37761	53 606	1,4
Barytine	10 124	12 852	12 674	16 352	23019	24 050	0,7
Fluorine	8 905	16 542	11 042	14 530	15640	27 103	0,7
Pyrrhotine	7 133	2 669	10 498	12 474	15769	9 537	0,3
Eaux minérales	10 095	9 637	10 297	10 298	13 023*	59 902	1,6
Précipité d'argent	5 834	9 918	10 846	8 779	33422	55 570	1,5
Minerai de fer	58 325	30 580	33 840	5 001	3553	3 894	0,1
Minerai de zinc	29 794	19 365	13 095	4 947	5761	7 655	0,2
Divers (2)	7 610	9 714	6 855	11 291	13 728*	20 614	0,6
Total	4077660	2628410	2982 904	2839492	3110231*	3743565	100,0

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
(1) Le prix carreau-mine est égal au prix FOB de la tonne de minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.
(2) A l'exclusion du plomb métal et argent métal et non compris l'anthracite, le pétrole et le gaz naturel, ces substances étant comptabilitées dans la production du secteur « énergie ».

Source : Ministère de l'énergie et des mines.

A. 22 — Evolution des indices de la production d'énergie

(base = 100 en 1969)	1977	1978	1979	1980**	1980/1979 %
Indice général	195	205	268	272	+ 1.5
Electricité	203	221	243	264	+ 8.6
Charbon extraction	195	199	197*	189	— 4,1
Pétrole raffinage	185	187	303*	287	— 5,3

* Chiffres rectifiés.
Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 23 — Evolution de la production d'énergie

	Unités	1977	1978	1979 *	1980 **	1980/1979 %
Production d'anthracite	1 000 t	707.0	720,0	710.0	680,0	— 4,2
Production de pétrole brut	1 000 t	22.0	24,4	18.6	13.8	—25,8
Production de gaz naturel	millions m³	86.2	84,5	75.4	67,4	—10.6
Production nette d'énergie électrique	MkW h	3 753,9	4 100,0	4 558.2	4 953,0	+ 8.7
— origine hydraulique	»	1 342,8	1 393,0	1 557,0	1 486.7	— 4,5
— origine thermique	»	2 411,1	2 707,0	3 001,2	3 466,3	+15,5

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
Sources : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

A. 24 — Evolution de la balance énergétique

en milliers de tonnes équivalent pétrole (T.E.P.)	1976		1977		1978		1979 *		1980 **	
	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%	TOTAL	%
Consommation										
Charbon	469	13	434	11	454	11	360	8	372	8
Produits pétroliers (1)	2 927	79	3 178	79	3 405	79	3 823	82	3 871	83
Gaz naturel	60	1	66	1	64	2	57	1	51	1
Electricité hydraulique	254	7	349	9	362	8	405	9	387	8
Total	3 711	100	4 027	100	4 285	100	4 645	100	4 681	100
dont fournie localement :										
Anthracite	449	58	414	49	432	49	338	41	353	44
Pétrole et gaz naturel	67	9	86	10	87	10	74	9	64	8
Electricité hydraulique	254	33	349	41	362	41	405	50	387	48
Total	770	100	849	100	881	100	817	100	804	100
Déficit énergétique	2 940		3 178		3 404		3 828		3 877	
en pourcentage de la consommation globale		79		79		79		82		83

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
(1) A l'exclusion des produits pétroliers non énergétiques (lubrifiants, bitumes).

A. 25 — Evolution de la consommation d'énergie

	1977	1978	1979 *	1980 **	1980/1979
Produits pétroliers					
Produits blancs (1 000 m³)					
Essence ordinaire	206,1	200,6	202,2	193,4	— 4,4
Super-carburant	330,7	331,3	342,1	315,5	— 7,8
Pétrole lampant	85,1	75,7	79,4	71,1	—10,4
Gas-oil	1 200,0	1 234,1	1 360,5	1 328,6	— 2,3
Produits noirs (1 000 t)					
Fuel-oil (1)	1 249,6	1 426,3	1 530,0	1 705,9	+ 4,6
Gaz liquéfiés (1 000 t)					
Butane	201,7	230,5	262,0	268,8	+ 2,6
Propane	13,6	13,9	14,6	16,1	+10,3
Electricité (millions kWh)	3 331,7	3 640,0	4 077,4	4 440 0	+ 8,9
Charbon (1 000 t)					
Anthracite (1)	739,3	770,5	602,8	629,9	+ 4,5
Charbon importé	31,0	33,3	33,5	28,6	—14,6

* Chiffres rectifiés. ** Chiffres provisoires.
(1) Y compris les besoins des centrales électriques.
Sources : Ministère de l'énergie et des mines
Office national de l'électricité

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 26 — Evolution des indices de la production industrielle

(base 100 en 1969)	1976	1977	1978	1979	1980	1980/1979 %
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	**149**	**160**	**170**	**169***	**177**	**+ 4,7**
Produits des industries alimentaires	157	148	174	184	192	+ 4,3
Autres produits des industries alimentaires	159	151	189	190	186	— 2,1
Boissons et tabacs	170	211	234	228	243	+ 6,6
Articles textiles	121	125	121	108*	106	— 1,8
Cuir et chaussures en cuir	104	100	102	127	131	+ 3,1
Bois et articles en bois	87	100	116	137	139	+ 1,5
Papier et carton	121	131	136	143	160	+11,9
Produits issus de la transformation des minéraux des carrières	185	200	199	210	220	+ 4,8
Produits de l'industrie métallurgique	170	138	131	132*	140	+ 6,1
Ouvrages en métaux	147	157	130	132*	144	+ 9,1
Matériel de transport	137	132	106	91	80	—12,1
Matériel électrique et électronique	175	174	151	181*	210	+16,0
Produits de la chimie et parachimie (sauf produits pharmaceutiques)	152	177	196	190*	218	+14,7
Articles en caoutchouc et plastique	120	120	126	117	111	— 5,1

* Chiffres rectifiés.

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional.

A. 27 — Evolution des entrées de touristes

	1976	1977	1978	1979	1980	1980/1979 %
Tourisme de séjour	**1 107 716**	**1 427 467**	**1 477 093**	**1 435 996**	**1 424 733**	**— 0,8**
A. Touristes de nationalité étrangère	902 742	1 062 797	1 112 608	1 078 678	1 097 241	1,7
dont : Français	225 413	284 029	315 962	323 057	340 380	5,4
Espagnols	115 714	141 665	142 678	134 879	122 912	— 9,0
Britanniques	96 634	104 848	111 867	108 336	131 937	21,8
Allemands	95 125	98 392	109 721	100 393	118 359	17,9
Américains	97 071	108 542	110 984	84 732	62 179	—26,6
Scandinaves	57 926	56 933	49 430	63 720	60 162	— 5,6
Belges	25 080	27 531	30 581	34 597	28 263	—19,1
Italiens	25 774	29 765	28 536	32 018	34 155	6,7
Néerlandais	24 119	30 223	24 717	28 114	29 046	3,3
Suisses	18 699	22 715	22 023	24 393	22 103	— 9,4
Canadiens	18 424	20 119	30 697	18 146	11 417	—37,0
B. Marocains résidant à l'étranger	204 974	364 670	364 485	357 318	327 492	— 8,3
Tourisme de croisière	**110 757**	**74 423**	**68 667**	**113 458**	**92 495**	**—18,5**
Total	**1 218 473**	**1 501 890**	**1 545 760**	**1 549 454**	**1 517 228**	**— 2,1**

Source : Le Ministère d'Etat chargé du tourisme.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 28 Evolution de l'indice du coût de la vie (210 articles)
(Base 100 : mai 1972 - avril 1973)

	1979		1980													Variations %	
	Moy. annuelle	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. annuelle	Déc. 80 / Déc. 79	1980 * / 1979 *
Alimentation	200,4	208,9	209,6	211,8	214,7	212,7	209,8	209,0	211,6	213,8	222,1	227,3	227,9	225,3	216,3	+ 8,3	+ 7,9
Habillement	185,1	188,6	188,3	189,9	193,1	193,6	193,8	193,2	194,2	194,4	194,8	195,4	195,1	196,9	193,6	+ 4,4	+ 4,6
Habitation	168,2	175,6	180, 8	181,5	182,9	183,6	184,8	187,1	190,4	191,4	193,4	194,5	196,4	195,8	188,5	+ 7,3	+ 12,1
Entretien, hygiène, soins	150,5	156,9	157 ,4	158,6	159,6	159,7	158,4	157,7	157,7	159,7	160,9	161,3	161,2	162,8	159,6	+ 3,8	+ 6,0
Transports, loisirs et divers	195,6	205,6	212,3	216,2	217,9	218,8	218,1	226,5	227,5	227,8	228,7	232,9	235,9	238,8	225,1	+ 16,1	+ 15,1
Indice général	**191,1**	**199,2**	**201,6**	**203,7**	**206,1**	**205,3**	**203,8**	**205,1**	**207,2**	**208,7**	**213,8**	**217,5**	**218,2**	**218,5**	**209,1**	**+ 9,7**	**+ 9,4**

* Moyenne annuelle

Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente	1978	1979	1980	1978-1980
Alimentation	+ 8,3	+ 6,5	+ 7,9	+ 7,6
Habillement	+ 14,5	+ 7,7	+ 4,6	+ 8,8
Habitation	+ 8,4	+ 9,4	+ 12,1	+ 9,9
Entretien, hygiène, soins	+ 7,2	+ 8,5	+ 6,0	+ 7,2
Transports, loisirs et divers	+ 13,8	+ 13,7	+ 15,1	+ 14,2
Indice général	**+ 9,7**	**+ 8,3**	**+ 9,4**	**+ 9,1**

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional

A. 29 — Indice des prix à la production industrielle, énergétique et minière
Base 100 : juillet 1975 - juin 1976

Groupes	Pondération	Moyenne annuelle 1979	1980					Variations 1980 / 1979 en %
			1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Moyenne annuelle	
Les mines	**23,29**	**88,8***	**140,4**	**137,0**	**139,9**	**139,8**	**139,3**	**+ 56,9**
L'énergie	**8,08**	**169,5**	**204,9**	**216,2**	**234,0**	**233,5**	**222,1**	**+ 31,0**
Les industries	**68,63**	**131,7**	**141,6**	**142,7**	**144,2**	**149,3**	**144,4**	**+ 9,6**
dont — les industries alimentaires	31,61	117,6	122,5	122,7	124,6	133,8	125,9	+ 7,1
— l'habillement et les textiles	9,24	146,3	175,1	176,0	175,6	174,6	175,6	+ 20,0
— les industries métallurgiques	14,61	148,6	158,3	161,4	162,0	163,5	161,3	+ 8,5
— les autres industries légères	13,17	136,5	144,6	146,4	149,3	152,9	148,3	+ 8,6
Indice général	**100,0**	**124,8***	**146,4**	**147,3**	**150,4**	**153,9**	**149,5**	**+ 19,8**

* Chiffres rectifiés.

Source : Secrétariat d'Etat chargé du plan et du développement régional

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 30 — Balance du commerce extérieur

en milliers de tonnes et en millions de dirhams	1978		1979 *		1980 **	
	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur	Tonnage	Valeur
Importations C.A.F.	9 272	12 361	10 414	14 328	9 524	16 793
Exportations F.O.B.	20 622	6 261	21 388	7 622	20 497	9 645
Solde	+11 350	−6 100	+10 974	−6 706	+10 973	−7 148
Couverture en pourcentage	—	50,7	—	53,1	—	57,4

* Chiffres rectifiés
** Chiffres provisoires
Source : Office des changes

A. 31 — Importations C.A.F.

en milliers de tonnes et en millions de dirhams	1979			1980 *		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	2 025	2 144	15,0	2 241	2 833	16,9
Energie et lubrifiants	4 861	2 769	19,3	4 255	3 961	23,6
Huile brute de pétrole	4 542	2 437	17,0	4 001	3 578	21,3
Produits bruts	1 312	1 667	11,6	1 485	1 971	11,7
d'origine animale et végétale	681	1 332	9,3	895	1 397	8,3
d'origine minérale	631	335	2,3	800	574	3,4
Demi-produits **	1 980	3 287	23,0	1 350	3 541	21,1
Produits finis	236	4 461	31,1	193	4 487	26,7
biens d'équipement	162	3 291	22,9	120	3 171	18,8
agricoles	(11)	(161)	(1,1)	(8)	(119)	(0,7)
industriels	(151)	(3 130)	(21,8)	(121)	(3 052)	(18,2)
biens de consommation	74	1 170	8,2	64	1 316	7,8
Total	10 414	14 328	100	9 524	16 793	100

* Chiffres provisoires.
** y compris l'or industriel.
Source : Office des changes

A. 32 — Importations par principaux produits

en millions de dirhams	1976	1977	1978	1979	1980 *
Alimentation, boissons, tabacs	1 975,8	1 944,1	2 005,1	2 143,4	2 833,1
Sucre	610,0	510,2	305,4	289,5	626,6
Blé tendre	725,8	587,1	856,4	973,4	1 255,3
Thé	88,0	102,8	136,4	190,1	152,0
Café	77,7	72,4	101,3	98,7	117,5
Produits laitiers	140,6	148,6	155,7	200,4	251,5
Tabacs	80,2	100,3	110,7	153,2	131,6
Autres produits	253,5	422,7	340,2	258,1	297,9
Energie et lubrifiants	1 303,1	1 669,4	1 782,0	2 769,3	3 961,2
Huile brute de pétrole	1 050,5	1 241,1	1 253,0	2 436,9	3 577,7
Gasoils et fuels-oils	92,4	308,7	270,8	[illegible]	48,1
Autres produits	160,2	219,6	257,3	281,8	335,4
Produits bruts	1 034,2	1 391,7	1 176,5	1 666,8	1 970,6
Huiles et graines oléagineuses	259,1	417,0	359,8	531,3	430,6
Bois bruts	246,1	335,0	254,0	306,0	434,2
Fibres textiles artificielles et synthétiques	142,5	158,6	182,6	202,7	216,4
Soufre	50,0	95,7	17,8	187,3	348,1
Autres produits	336,5	385,6	362,8	438,6	500,3
Demi-produits	2 470,7	3 074,9	2 813,7	3 287,0	3 541,0
Liants et ciments hydrauliques	108,6	202,7	166,8	119,7	13,8
Fils, barres, palplanches profilés en fer ou en acier	387,6	459,3	382,6	549,0	519,0
Plâts, tôles, feuillards en fer ou en acier	216,8	285,8	273,7	283,8	345,4
Tubes et tuyaux en fonte, fer et acier	66,2	68,7	30,3	46,7	46,7
Produits chimiques, engrais, matières colorantes, désinfectants	448,2	514,7	548,0	757,5	907,4
Matières plastiques artificielles	199,0	233,0	191,5	265,1	318,5
Papiers et cartons	129,2	155,6	125,4	191,1	228,4
Fils de fibres synthétiques et artificiels pour tissage	180,9	181,8	169,3	204,8	227,7
Or industriel	104,4	111,0	70,4	9,1	0,1
Autres produits	628,9	861,4	846,5	860,2	937,0
Biens d'équipement	3 444,3	4 970,7	3 386,9	3 290,9	3 171,2
Agricoles	110,0	174,0	127,5	160,6	118,8
Industriels	3 334,3	4 796,7	3 259,4	3 130,3	3 052,4
Biens de consommation	1 326,5	1 350,7	1 196,9	1 170,3	1 315,5
Voitures de tourisme (CKD et importations directes)	285,8	206,9	217,5	190,8	221,0
Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	224,3	67,7	68,1	61,7	83,1
Appareils récepteurs de radio et de télévision	107,1	123,2	78,9	56,3	104,8
Médicaments	83,1	109,8	113,4	131,3	152,6
Autres produits	626,2	753,1	719,0	721,6	750,1
Total	11 554,6	14 401,5	12 361,1	14 327,7	16 792,6

* Chiffres rectifiés
Source : Office des changes

A. 33 — Exportations F.O.B.

en milliers de tonnes et en millions de dirhams	1979 *			1980 **		
	Tonnage	Valeur	%	Tonnage	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	1 250	2 283	30,0	1 539	2 599	26,9
Energie et lubrifiants	341	276	3,6	468	467	4,9
Produits bruts	19 134	3 096	40,6	17 816	4 110	42,6
d'origine animale et végétale	133	218	2,9	153	399	4,1
d'origine minérale	19 001	2 878	37,7	17 663	3 711	38,5
Demi-produits	634	972	12,8	644	1 354	14,0
Produits finis	29	996	13,0	30	1 115	11,6
biens d'équipement	2	27	0,3	3	28	0,3
biens de consommation	27	969	12,7	27	1 087	11,3
Total	21 388	7 622	100	20 497	9 645	100

* Chiffres rectifiés
* Chiffres provisoires
Source : Office des changes

A. 34 — Exportations par principaux produits

en millions de dirhams	1976	1977	1978	1979 *	1980 **
Alimentation, boissons, tabacs	1 880,7	1 705,5	2 022,1	2 282,6	2 599,0
Agrumes	593,6	615,5	809,5	858,8	1 160,1
Primeurs	259,4	202,7	215,1	384,4	1 301,4
Poissons en conserves	235,8	229,0	225,1	309,2	341,8
Conserves de légumes et de fruits	146,8	254,3	244,2	262,[illegible]	264,4
Alpiste	59,8	14,0	21,3	21,2	33,4
Vins	45,6	47,4	27,6	36,1	40,0
Jus de fruits et de légumes	27,4	29,8	51,9	45,7	28,7
Autres produits	432,3	312,8	437,4	366,5	339,2
Energie et lubrifiants	78,4	91,7	88,0	275,9	467,3
Produits bruts d'origine animale et végétale	279,0	226,6	203,4	217,7	399,2
Huile d'olive	65,8	64,0	0,5	0,8	106,5
Coton en masse	53,6	15,3	54,5	1,6	34,3
Pâte à papier	64,9	45,6	51,5	89,6	121,2
Autres produits	94,7	103,7	96,9	125,7	135,7
Produits bruts d'origine minérale	2 484,0	2 519,6	2 448,7	2 877,8	3 710,5
Phosphates	2 199,9	2 111,1	2 034,0	2 214,6	3 011,8
Minerai de plomb	65,5	155,0	173,0	282,0	281,5
Minerai de cobalt	21,9	34,6	54,2	119,2	137,7
Minerai de manganèse	40,4	54,1	90,0	61,7	58,9
Autres produits	165,3	165,8	127,5	201,3	220,6
Demi-produits	297,1	563,5	622,7	971,9	1 353,7
Acide phosphorique	100,5	223,7	269,4	503,7	793,1
Engrais naturels et chimiques	73,2	109,9	133,5	120,3	153,2
Plomb métal	30,1	78,8	73,4	137,3	120,1
Autres produits	127,3	152,1	161,4	210,6	287,3
Produits finis	640,1	752,7	876,2	996,5	1 115,3
Véhicules automobiles	150,1	188,2	196,3	261,1	295,3
Tapis	154,3	200,0	246,8	283,2	286,1
Articles de bonneterie	83,1	87,3	89,2	101,3	113,2
Autres produits	243,6	298,2	343,9	350,9	420,5
Total	5 579,3	5 859,6	6 261,1	7 622,4	9 645,0

* Chiffres rectifiés
Chiffres provisoires
Source : Office des changes

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 35 — Répartition des échanges par zones géographiques et monétaires

en millions de dirhams	Importations C. A. F. 1979	Importations C. A. F. 1980**	Exportations F. O. B. 1979*	Exportations F. O. B. 1980**	Soldes 1979*	Soldes 1980**
Communauté économique européenne	6 942	7 447	4 447	5 268	−2 495	−2 180
France	3 965	4 168	2 088	2 428	−1 879	−1 740
Allemagne fédérale	887	982	806	788	− 81	− 194
Italie	864	958	306	542	− 450	− 416
Grande-Bretagne	409	406	291	389	− 118	− 98
Pays-Bas	373	402	425	570	+ 51	+ 168
U.E. belgo-luxembourgeoise	380	354	387	468	+ 23	+ 114
Autres pays de la C.E.E.	84	87	87	73	+ 3	− 14
Autres principaux pays partenaires	5 183	6 703	1 479	1 851	−3 704	−4 851
Espagne	1 343	1 388	474	565	− 869	− 822
Pays-Arabes	2 233	3 197	249	337	−1 984	−2 860
Etats-Unis	827	1 089	179	131	− 648	− 958
U. R. S. S.	393	389	276	483	− 117	− 113
Japon	239	221	120	141	− 119	− 79
Pologne	148	299	181	191	+ 33	− 10
Divers	2 203	2 643	1 696	2 526	− 507	− 117
Total	14 328	16 793	7 622	9 645	−6 706	−7 148
dont : Zone de convertibilité	13 935	16 191	7 335	9 151	−6 600	−7 040
Zone bilatérale	393	602	287	494	− 106	− 108

* Chiffres rectifiés.
** Chiffres provisoires.
SOURCE : Office des changes.

A. 36 — Balance des paiements avec l'étranger

en millions de dirhams	1979* Recettes	1979* Dépenses	1979* Soldes	1980 Recettes	1980 Dépenses	1980 Soldes
A. Biens et services	10 706,3	20 274,5	−9 568,2	13 031,3	23 015,4	−9 984,1
1. Marchandises F.O.B.	7 556,0	12 654,2	−5 098,2	9 500,9	14 841,2	−5 340,3
2 Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	401,1	1 725,9	−1 324,8	484,4	2 023,6	−1 539,2
3. Autres transports	308,3	238,4	+ 69,9	472,4	269,7	+ 202,7
4 Voyages	1 670,0	480,0	+1 270,0	1 785,0	385,0	+1 400,0
5 Revenus des investissements	152,3	1 745,6	−1 893,3	148,3	2 360,5	−2 212,3
6 Transactions gouvernementales n.i.a.	261,7	3 224,2	−2 962,5	280,8	2 808,7	−2 527,9
7 Autres services	353,9	287,2	+ 66,4	348,5	318,8	+ 29,9
B Paiements de transferts	4 221,5	822,0	+3 399,5	4 927,7	532,4	+4 395,3
8 Privés	3 983,0	331,9	+3 651,1	4 522,3	311,4	+4 210,9
9 Publics	238,5	290,1	− 51,6	405,4	221,0	+ 184,4
Compte courant : A+B	14 927,8	20 096,5	−5 168,7	17 959,0	23 547,8	−5 588,8
Capitaux non monétaires	8 680,9	2 887,0	+5 793,9	8 233,1	3 621,4	+4 611,7
Privés	1 875,2	1 208,2	+ 667,0	1 123,1	1 570,8	− 447,7
10 Crédits commerciaux	1 108,3	953,9	+ 154,4	547,0	1 182,6	− 635,6
11 Prêts et investissements	378,9	232,5	+ 143,4	588,8	242,1	+ 346,7
12 Autres	128,0	151,8	− 23,8	7,3	146,1	− 138,8
Publics	6 975,7	1 648,8	+5 326,9	7 110,0	2 050,6	+5 059,4
13 Crédits commerciaux	914,0	621,4	+ 292,6	851,7	378,0	+ 473,7
14 Prêts en devises	6 050,6	990,3	+5 041,3	6 237,6	1 618,0	+4 618,7
15 Prêts en dirhams	—	27,1	− 27,1	—	26,0	− 26,0
16 Autres	27,2	9,3	+ 17,9	20,7	18,7	+ 2,0
17 Engagements extérieurs	3,9	1,7	+ 2,2	—	7,9	− 7,9
D Allocations D.T.S.	78,9	—	+ 78,9	78,9	—	+ 78,9
Sous-total	23 687,6	23 783,5	− 125,9	26 271,0	27 169,2	− 898,2
E Recours à la facilité élargie du F.M.I.		—	—	781,0	—	+ 781,0
Total	23 687,6	23 783,5	− 125,9	27 052,2	27 169,2	− 117,2

* Chiffres révisés.
SOURCE : Office des changes.

A. 37 — Prévisions de dépenses du budget général

en millions de dirhams	Lois de finances 1979 *	Loi de finances 1980
Dépenses de fonctionnement	11 424	12 635
Pouvoirs publics	47	59
Personnel des ministères	6 602	7 715
Matériel des ministères	2 415	2 904
Charges communes	1 310	1 372
Gros travaux d'entretien	60	75
Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	990	500
Dépenses de la dette publique	2 200	2 503
Dépenses d'investissement	8 736	8 428
Budget général	22 360	23 563

* Loi de finances pour l'année et loi rectificative.
SOURCE : Ministère des finances — Division du budget.

A. 38 — Prévisions de recettes du budget général

en millions de dirhams	Lois de finances 1979 *	Loi de finances 1980
Impôts directs	3 703	4 403
Droits de douane	2 754	2 960
Impôts indirects	4 998	5 243
Enregistrement et timbre	1 202	1 259
Domaines	60	60
Monopoles et exploitations	735	895
Produits divers	303	311
Recettes en atténuation de dépenses	123	135
Recettes exceptionnelles	p.m.	p.m.
Recettes d'emprunt	6 300	6 350
Fonds de concours	5	—
Recettes d'ordre	50	50
Total	20 233	21 666

* Loi de finances pour l'année et loi rectificative.
SOURCE : Ministère des finances — Division du budget.

A. 39 — Evolution des ressources et des charges du Trésor

en millions de dirhams	Situation au 31.12.1979	Situation au 31.12.1980 *
I Ressources	13 967	15 236
Recettes ordinaires	13 802	15 092
Impôts directs	3 202	3 298
Droits de douane	2 897	3 530
Impôts indirects	4 659	5 413
Droits d'enregistrement et de timbre	1 186	1 344
Monopoles et exploitations	215	158
Domaines	50	47
Autres recettes	893	502
Versements O.C.P.	700	800
Fonds de concours des budgets annexes	165	144
II. Charges	22 016	24 018
Dépenses ordinaires	13 080	16 167
Dette publique	2 287	2 979
dont intérêt	(1 380)	(1 708)
Fonctionnement	10 102	11 761
Subventions à la consommation	611	1 427
Dépenses d'investissement (1)	9 016	47 843
Solde ordinaire	+ 862	− 1 075
III. Déficit des budgets annexes	—	− 30
IV. Solde des comptes spéciaux	+ 853	+ 976
V Fonds réservés pour dépenses ordonnancées	− 25	− 661
— Déficit de caisse (I−II+III+IV+V)	− 7 221	− 8 489
— Financement	+ 7 221	+ 8 489
Dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux	+ 550	+ 172
Emprunts intérieurs	+ 1 190	+ 1 556
— à long terme	(+ 1 247)	(+ 846)
— à moyen terme	(− 48)	(− 41)
— à court terme	(− 9)	(+ 750)
Concours extérieurs	+ 4 795	+ 4 885
— à long terme	(+ 4 581)	(+ 4 563)
— à moyen terme	(− 40)	(+ 158)
— à court terme	(+ 254)	(+ 164)
Mobilisation de la facilité F.M.I.	—	+ 781
Avances de la Banque du Maroc	+ 715	+ 1 289
Opérations à classer et à régulariser	− 29	− 163

* Situation provisoire.
(1) Du budget général et des budgets annexes.
SOURCE : Ministère des finances — Division des opérations du Trésor.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 40 — Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

en millions de dirhams	Fin décembre 1978			Fin décembre 1979			Fin décembre 1980		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Monnaie fiduciaire	7 677	1 026	15,4	9 021	1 344	17,5	9 808	787	8,7
Monnaie scripturale	12 962	1 748	15,6	14 333	1 371	10,6	15 506	1 173	8,2
Dépôts :									
– à la Banque du Maroc	205	46	21,0	202	– 3	– 1,1	324	82	21,7
– dans les banques	10 003	1 379	14,9	11 742	1 139	10,7	12 971	1 229	10,5
– au CCP et au Trésor	2 084	323	18,2	2 320	235	11,2	2 211	– 118	– 5,1
A. Disponibilités monétaires	20 639	2 774	15,5	23 354	2 715	13,2	25 314	1 960	8,4
B. Quasi-monnaie	3 672	1 492	68,4	4 432	760	20,7	5 513	1 081	24,4
Masse monétaire (A+B)	24 311	4 266	21,3	27 786	3 475	14,3	30 827	3 041	10,9

En pourcentage de la masse monétaire	1978	1979	1980
Monnaie fiduciaire	31,6	32,5	31,8
Monnaie scripturale	53,3	51,6	50,3
Quasi-monnaie	15,1	15,9	17,9

Source : Banque du Maroc.

A. 41 Evolution des contreparties de la masse monétaire

en millions de dirhams	Fin décembre 1978			Fin décembre 1979			Fin décembre 1980		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%	MDH	MDH	%
Avoirs extérieurs nets	1 779	– 33	– 1,8	1 648	– 131	– 7,4	1 533	– 115	– 7,0
Banque du Maroc	1 447	– 114	– 7,3	1 226	– 221	– 15,3	945	– 281	– 22,9
Banques de dépôts	332	81	32,3	422	90	27,1	588	166	39,3
Créances sur le Trésor	13 561	3 445	34,1	15 428	1 867	13,8	17 378	1 950	12,6
Créances propres de la Banque du Maroc	6 058	1 040	20,9	6 755	697	11,5	8 002	1 247	18,5
Banques (portefeuille d'effets publics)	1 691	1 389	42,0	5 288	502	12,6	6 287	1 001	18,9
Dépôts auprès des comptables publics	2 809	1 007	55,9	3 387	578	20,6	3 080	– 308	– 8,8
(dont banques)	(718)			(1 058)			(878)		
Crédits à l'économie	9 761	894	10,1	11 109	1 349	13,7	12 634	1 525	13,8
Banque du Maroc	1 480	– 133	– 8,2	2 070	590	39,9	2 355	285	13,8
Banques de dépôts	8 281	1 027	14,2	9 039	749	9,0	10 279	1 240	13,8
Total des contreparties	25 101	4 306	20,7	28 176	3 075	12,3	31 545	3 369	11,9
Divers (ajustement)	790			– 390			– 718		

En pourcentage du total des contreparties	1978	1979	1980
Avoirs extérieurs nets	7,1	5,8	4,9
Créances sur le Trésor	54,0	54,8	55,1
Crédits à l'économie	38,9	39,4	40,0

Source : Banque du Maroc

A. 42 — Evolution des disponibilités monétaires et quasi monétaires des entreprises et des particuliers

en millions de dirhams	1979	1980										
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	9021	9055	9108	9055	9078	9058	9210	9466	9725	9626	9884	9796	9808
Monnaie scripturale	14333	14105	14295	14384	14231	14404	14894	15334	15215	14971	14586	14404	15506
Total des disponibilités monétaires	23354	23160	23403	23439	23309	23462	24104	24800	24940	24597	24470	24200	25314
Quasi-monnaie	4432	4514	4624	4825	5060	5136	5185	5221	5218	5188	5297	5461	5513
Total des disponibilités monétaires et quasi monétaires	27786	27674	28027	28264	28369	28598	29289	30021	30158	29785	29767	29661	30827

Source : Banque du Maroc

A. 43 — Evolution de la circulation fiduciaire

en millions de dirhams	1979	1980										
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	8974	9004	9204	9204	9167	9190	9348	9618	9887	9728	9976	9870	9850
Monnaies divisionnaires	132	161	160	159	160	160	162	164	168	173	176	179	182
	9335	9315	9364	9363	9327	9350	9588	9782	10065	9901	10152	10049	10132
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics	–314	–290	–256	–308	–249	–292	–298	–316	–340	–275	–268	–253	–324
Total	9021	9055	9108	9055	9078	9058	9210	9466	9725	9626	9884	9796	9808

Source : Banque du Maroc

A. 44 — Evolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie

en millions de dirhams	1979	1980										
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	262	282	287	315	341	324	449	357	303	278	272	259	324
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	11742	11625	11534	11747	11624	11923	12128	12491	12541	12482	12286	12054	12971
Total des dépôts à vue du système bancaire	12004	11907	11821	12062	11965	12247	12577	12848	12844	12760	12558	12313	13295
Dépôts aux Chèques postaux	1119	972	1141	1108	1172	1092	1164	1247	1214	1155	1152	1235	1139
Dépôts au Trésor	1211	1226	1333	1214	1124	1035	1153	1239	1157	1056	876	856	1042
Total	14333	14105	14295	14384	14261	14404	14894	15334	15215	14971	14586	14404	15506
Quasi-monnaie													
Dépôts à terme	3681	3780	3865	3997	4138	4180	4254	4238	4262	4277	4431	4593	4649
Dépôts-importation	751	734	759	828	922	956	931	983	956	911	867	868	864
Total	4432	4514	4624	4825	5060	5136	5185	5221	5218	5188	5297	5461	5513
Total général	18765	18619	18919	19209	19321	19540	20079	20555	20433	20159	19883	19865	21019

Source : Banque du Maroc

A. 45 — Evolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts

en millions de dirhams	1979	1980										
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes courants ordinaires	4933	4755	4906	4640	4405	4489	4482	4722	4808	4793	4817	4637	5216
Comptes de chèques	6455	6525	6607	6727	6850	7083	7232	7362	7319	7299	7109	7063	7451
Créditeurs divers	354	345	321	380	339	351	414	407	414	390	360	354	404
Total	11742	11625	11534	11747	11624	11923	12128	12491	12541	12482	12286	12054	12971

Source : Banque du Maroc

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 46 — Evolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires

en millions de dirhams	1979	1980											
	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Avoirs extérieurs nets (1)													
Institut d'émission	1223	732	715	542	455	527	170	335	−270	450	−30	42	945
Banques de dépôts	422	398	429	463	478	454	537	530	518	404	150	405	588
Total	1648	1130	1144	1005	933	981	707	865	248	953	411	538	1533
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'émission	6755	7587	7710	7758	8036	8225	8792	9055	9046	8579	9221	8729	8802
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	5286	4912	4848	4827	4797	4865	5131	5315	5296	5275	5195	5223	6287
Dépôts des banques au Trésor	1058	1094	1120	1148	1235	1214	939	982	1190	1171	1075	1093	878
Créances des entreprises et des particuliers	2329	2198	2474	2322	2296	2157	2317	2486	2371	2211	2028	2091	2211
Total	15428	15771	16152	16055	16364	16461	17179	17838	17903	17236	17519	17136	17378
Crédits à l'économie (2)													
Institut d'émission	2070	2100	2153	2349	2243	2273	2116	2157	2330	2395	2453	2603	2355
Banques de dépôts	9030	9178	9282	9428	9448	9519	9632	9759	9885	9772	9908	10141	10278
Total	11100	11368	11405	11777	11691	11792	11748	11916	12215	12167	12451	12744	12633
Total	28176	28269	28701	28837	28988	29234	29634	30619	30366	30356	30381	30418	31545
Balance des éléments divers	−380	−505	−674	−573	−589	−638	−345	−508	−208	−571	−814	−757	−718
Total des contreparties des disponibilités monétaires et quasi monétaires	27786	27674	28027	28264	28399	28598	29289	30021	30158	29785	29767	29661	30827

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger
Source : Banque du Maroc

A. 47 — Evolution des avoirs extérieurs (1)

en millions de dirhams	1979	1980											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov.	Déc
Réserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125	125
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	1977	1458	1393	1197	1109	1064	850	1013	516	1136	707	324	1806
Disponibilités en D.T.S.	77	156	130	130	135	118	103	103	92	92	102	97	2
Position tranche-or F.M.I.	191	191	191	191	191	191	191	191	191	191	191	191	286
Souscription Fonds monétaire arabe	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Total	2390	1950	1877	1681	1589	1527	1298	1461	953	1573	1154	1066	2238
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission	20	10	10	51	10	10	20	70	18	20	10	10	10
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	712	631	673	710	725	721	793	820	780	785	769	705	861
Total	732	650	692	761	744	740	809	890	807	814	788	814	883
Total des avoirs bruts	3131	2600	2569	2442	2333	2267	2107	2360	1760	2387	1942	1880	3021
Engagements extérieurs													
Recours au crédit F.M.I (2)	952	952	947	947	943	933	933	933	822	822	905	705	704
Autres engagements de l'Institut d'émission	241	204	234	243	210	93	221	272	410	321	307	248	418
dont : (en devises inconvertibles)	(42)	(55)	(8)	(—)	(10)	(40)	(—)	(—)	(—)	(—)	(6)	(35)	(101)
Engagements des banques de dépôts	290	233	244	247	247	267	246	290	271	301	419	299	276
Total	1483	1479	1425	1437	1400	1286	1400	1495	1512	1434	1631	1342	1488
Total des avoirs extérieurs nets	1648	1130	1144	1005	933	981	707	865	248	953	411	538	1533

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Outre les engagements en devises résultant des différents tirages effectués sur le F.M.I., ce poste inclut, pour la faible montant, les engagements en dirhams vis-à-vis de cet organisme, de la B.I.R.D. et de ses filiales.
Source : Banque du Maroc

A. 48 — Evolution des créances sur le Trésor

en millions de dirhams	1979	1980											
	Déc	Janv	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Créances propres de l'Institut d'émission													
Avances à l'Etat	5428	5534	5534	5534	5534	6158	7034	7034	7034	7034	7034	5580	7034
Bons du Trésor (échange monétaire et monnaie divisionnaire)	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130	130
Traites domiciliées et obligations cautionnées	572	570	654	733	752	615	897	849	884	683	980	269	862
Avances sur bons C.N.C.A.	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	135	—
C.C.P. de la Banque du Maroc	50	151	121	84	98	105	72	90	91	152	122	71	91
Avances sur effets F.E.C.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur diverses obligations	640	843	944	950	950	877	325	613	850	265	591	854	—
Avances sur créances en devises	—	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	—
Avances à l'Etat sur emprunt en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	845	—
Total brut	6867	7681	7826	7875	7998	8129	8902	9190	9150	8656	9310	8784	8126
A déduire :													
Compte courant du Trésor et encaisses des comptables publics	112	114	−110	117	+128	104	110	135	114	77	89	55	124
Total net	6755	7567	7710	7758	8036	8225	8792	9055	9036	8579	9221	8729	8002
Effets publics													
Institut d'émission	831	547	439	427	270	215	225	318	641	244	341	673	335
Banques de dépôts	4455	4365	4409	4400	4521	4650	4906	4997	4665	5031	4854	4450	5952
Total	5286	4912	4848	4827	4797	4865	5131	5315	5296	5275	5195	5223	6287
Dépôts des banques au Trésor	1058	1094	1120	1148	1235	1214	939	982	1190	1171	1075	1093	878
Créances des entreprises et des particuliers													
Contrevaleur des dépôts aux Chèques postaux et au Trésor	2329	2198	2474	2322	2296	2157	2317	2486	2371	2211	2028	2091	2211
Total des créances nettes sur le Trésor	15428	15771	16152	16055	16364	16461	17179	17838	17903	17236	17519	17136	17378

Source : Banque du Maroc

A. 49 — Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires (1)

en millions de dirhams	1979	1980											
	Déc	Janv	Févr	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Institut d'émission													
Escompte	1502	1581	1675	1770	1743	1701	1611	1591	1620	1847	1803	1838	1706
Avances	430	487	430	415	430	462	451	457	506	467	521	567	540
Effets en cours de recouvrement	139	122	98	134	51	110	54	109	134	81	129	198	109
Total	2070	2190	2153	2349	2243	2273	2116	2157	2330	2395	2453	2603	2355
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	8160	8298	8350	8543	8580	8681	8730	8876	8930	8851	9080	9208	9337
Crédits à moyen terme	822	831	884	835	808	787	851	833	905	870	781	880	891
Crédits à long terme	48	49	49	50	50	51	51	50	51	51	51	53	57
Total	9030	9178	9282	9428	9448	9519	9632	9759	9885	9772	9908	10141	10278
Total des crédits à l'économie	11100	11368	11405	11777	11691	11792	11748	11916	12215	12167	12451	12744	12633

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger, inclus dans les avoirs extérieurs.
Source : Banque du Maroc

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 50 — Emplois et ressources des banques de dépôts (banques inscrites et Crédit populaire)

en millions de dirhams	Fin déc. 78	30.6.79	Fin déc. 79	30.6.80	Fin déc. 80
EMPLOIS					
1 **Encaisses**	674	693	733	831	389
Espèces en caisse	139	177	203	189	201
Banque du Maroc	98	73	66	147	104
Réserve monétaire et compte bloqué	437	443	464	495	84
2. **Créances sur le Trésor**	5 409	6 360	6 344	6 070	7 165
Dépôts et assimilés	715	810	1 058	939	878
Bons du Trésor	4 694	5 544	5 286	5 131	6 287
3. **Crédits à l'économie**	9 233	9 793	10 267	11 076	11 740
Court terme (1)	8 224	8 779	9 209	10 121	10 767
Moyen terme	963	967	940	904	916
Long terme	46	47	48	51	57
4. **Concours aux organismes financiers spécialisés**	134	211	110	220	123
5. **Titres en portefeuille**	547	569	801	807	836
Participations	142	145	166	170	173
Autres titres	405	424	635	637	663
6. **Avoirs extérieurs** (2)	205	220	325	336	393
Monnaies	10	13	14	18	15
Banques et correspondants à l'étranger	195	207	311	318	378
7. **Immobilisations**	366	381	424	433	463
8. **Emplois divers nets**	50	433	508	1 418	550
Total	16 618	18 660	19 532	21 191	21 659
RESSOURCES					
1. **Fonds propres nets**	719	763	822	853	911
Capital et réserves	693	745	781	832	844
Report à nouveau et bénéfice de l'exercice	63	42	65	43	92
A déduire : pertes antérieures et frais d'établissement	−27	−24	−24	−22	−25
2. **Provisions pour risques**	156	178	167	196	190
3. **Dépôts à vue**	10 603	11 686	11 742	12 991	12 971
Comptes de chèques	5 605	6 561	6 455	7 231	7 351
Comptes courants d'entreprises non financières	4 397	4 537	4 710	5 235	5 018
Comptes d'établissements financiers	269	255	223	111	198
Créditeurs divers	332	333	354	414	404
4. **Dépôts à échéance**	3 672	4 097	4 432	5 185	5 513
Comptes et bons à échéance fixe	2 959	3 271	3 681	4 254	4 649
Dépôts-importation	713	826	751	931	864
5. **Engagements extérieurs**	160	223	290	246	279
Comptes en devises (à vue et à terme)	56	57	65	66	110
Banques et correspondants à l'étranger	104	166	225	180	169
6. **Concours de l'Institut d'émission**	1 165	1 621	1 934	1 460	1 661
Sur effets publics	321	505	831	225	335
Sur effets privés	725	887	985	1 181	1 296
Sur effets transitant par la B.N.D.E.	119	139	118	53	30
7. **Concours des organismes financiers spécialisés**	141	92	148	251	134
8. **Ressources diverses nettes**	—	—	—	—	—
Total	16 618	18 660	19 532	21 191	21 659

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger ... 260 312 300 445 477
(2) A l'exclusion des créances nées sur l'étranger nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.

Source : Banque du Maroc.

A. 51 — Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés

en millions de dirhams	30.6.79	Fin déc. 79	30.6.80	Fin déc. 80
EMPLOIS				
1. **Encaisses et valeurs à recouvrer**	63	49	56	66
2. **Créances sur le Trésor**	715	844	887	1 062
Dépôts à vue et assimilés	14	16	8	34
Bons et obligations d'Etat	701	828	879	1 028
3. **Créances sur les banques**	394	317	403	312
Dépôts à vue	284	89	151	180
Dépôts à terme et prêts	110	228	252	132
4. **Crédits à l'économie**	5 909	6 221	6 647	6 871
Court terme	961	1 113	1 077	1 067
Moyen et long terme	4 948	5 109	5 570	5 804
5. **Crédits aux collectivités publiques**	301	326	375	392
6. **Titres en portefeuille**	559	584	605	711
Participations	358	363	369	390
Autres titres	201	221	236	321
7. **Immobilisations**	154	208	226	227
8. **Emplois divers nets**				
Total	8 095	8 549	9 199	9 637
RESSOURCES				
1. **Fonds propres**	699	751	805	855
dont : dotations de l'Etat	94	94	94	94
provisions pour dépréciation d'actif	42	53	53	54
2. **Concours de l'Etat**	369	375	377	373
3. **Emprunts extérieurs (à plus d'un an)**	2 546	2 542	2 842	2 702
4. **Emprunts intérieurs**	905	932	1 205	1 161
Dépôts à terme et bons de caisse	—	—	—	—
Obligations et bons	694	822	985	1 038
Concours bancaires	211	110	220	123
5. **Dépôts à court terme**	2 846	3 049	3 178	3 625
6. **Concours de l'Institut d'émission** (1)	582	719	727	780
Escompte	528	667	674	732
Autres concours	54	52	53	48
7. **Ressources diverses nettes**	148	181	62	141
Total	8 095	8 549	9 199	9 637

(1) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme portés par la Banque nationale pour le développement économique considérés comme concours de l'Institut d'émission aux banques.

Source : Banque du Maroc.

A. 52 — Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts (1) (bruts, réescomptés ou pris en pension)

en millions de dirhams	1979	1980					
	Déc.	Mars	Juin	Juillet	Août	Septembre	Déc.
Engagements à court terme							
Papier commercial sur le Maroc	1 481,2	1 576,9	1 386,9	1 691,9	1 700,0	1 580,4	1 776,1
Crédits à la consommation	356,4	374,2	372,1	358,7	358,4	356,4	353,5
Papier commercial sur l'étranger	390,3	420,4	447,9	382,1	4[illegible]	355,8	476,6
Avances sur conserves de sardines	59,6	45,3	30,6	44,9	57,2	59,7	[illegible]
Organismes coopératifs agricoles	400,5	454,4	406,0	394,9	547,7	588,1	[illegible]
Autres crédits garantis par l'Etat ou la C.C.G. (2)	118,0	47,5	28,0	27,3	26,9	29,5	[illegible]
Autres crédits comportant la signature de la C.M.M. (3)	169,8	186,2	174,6	190,5	161,1	144,6	[illegible]
Avances sur marchandises et warrants	764,8	830,2	853,0	844,7	854,0	875,3	904,0
Crédits aux céréalistes privés	197,0	213,7	187,5	178,4	204,7	206,2	251,2
Autres crédits assortis de garanties réelles	1 508,6	1 622,0	1 630,0	1 619,1	1 625,1	1 724,8	1 762,8
Crédits sans spécification ni garanties réelles	2 037,3	3 295,3	3 361,8	3 481,0	3 694,8	3 472,5	3 421,5
Divers	825,1	870,2	915,8	926,5	938,5	982,2	961,3
Total	9 298,6	9 945,3	10 121,2	10 329,9	10 685,8	10 473,8	10 766,9
Engagements à moyen terme							
Sans garanties réelles	176,1	169,8	156,5	154,4	204,4	204,0	195,6
Avec garanties réelles	504,1	475,8	480,7	487,0	485,4	490,0	489,2
Avec garanties de l'Etat ou de la C.C.G.	205,0	282,1	258,0	257,2	259,1	250,0	221,2
Prêts à la marocanisation	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Total	940,4	927,9	904,4	899,7	949,0	946,8	916,1
Engagements à long terme							
Particuliers	2,6	2,7	2,8	2,3	2,3	2,3	1,6
Prêts à la marocanisation	45,6	47,0	48,2	48,1	48,8	49,2	55,0
Total	48,2	49,7	51,0	50,4	51,1	51,5	56,6
Concours aux organismes financiers spécialisés	110,1	174,1	220,2	152,7	137,8	135,0	123,5
Total général	10 397,3	11 097,0	11 296,8	11 432,7	11 743,7	11 607,1	11 863,1

(1) Y compris les concours bancaires aux organismes financiers spécialisés
(2) Caisse centrale de garantie
(3) Caisse marocaine des marchés

Source : Banque du Maroc.

A. 53 — Evolution des recours des banques à l'Institut d'émission

en millions de dirhams	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1978												
Recours sur effets publics	154	146	128	388	217	045	108	181	38	041	12[illegible]	[illegible]
Recours sur effets privés	650	644	747	874	788	720	714	868	681	207	[illegible]	[illegible]
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	148	72	95	116	172	119	108	124	188	132	140	139
Total (1)	960	852	1160	1578	1174	1520	930	1040	1022	1380	1352	1160
Moyenne quotidienne des recours	1002	920	1017	1456	1440	1437	1216	1061	1099	1114	1[illegible]	1[illegible]
1979												
Recours sur effets publics	3	142	624	501	30	[illegible]	0	5	1[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Recours sur effets privés	810	901	950	1013	908	882	1011	1[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	128	136	188	178	200	139	130	141	181	139	138	138
Total (1)	1439	1498	1771	1779	1708	1621	1740	2058	2960	3241	2666	1931
Moyenne quotidienne des recours	1259	1583	1671	1788	1705	1658	1675	2074	2480	2803	2064	2197
1980												
Recours sur effets publics	547	440	427	277	215	225	418	641	244	341	174	345
Recours sur effets privés	1086	1148	1257	1250	1254	1181	1186	1294	1384	1360	1437	1296
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	108	99	114	105	75	63	67	74	74	50	43	40
Total (1)	1741	1683	1797	1641	1543	1469	1571	1999	1702	1760	2154	1661
Moyenne quotidienne des recours	1829	1842	1789	1653	1724	1514	1504	1897	1949	1835	2067	2001

(1) Recours en fin de mois établis suivant les statistiques monétaires

Source : Banque du Maroc.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 54 — Structure des taux d'intérêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1980 (taux moyen)
1. **Banques de dépôts** (1)	
a. **Comptes à vue :**	
Comptes ordinaires	(non rémunérés)
Fonds rapatriés par les personnes physiques marocaines travaillant à l'étranger	3
Compagnies d'assurance, réassurance, organismes de prévoyance	4
b. **Comptes sur carnets**	5,50
c. **Dépôts en dirhams convertibles**	8,50 (2)
d. **Comptes à terme et bons de caisse**	
à 1 mois	4
à 3 mois	6
à 6 mois	7,50
à 12 mois	8,50
à 18 mois (inclus)	9
au-delà de 18 mois	taux libre
2. **Caisse d'épargne nationale**	6,50 (3)
3. **Organismes financiers spécialisés**	
a. **Crédit immobilier et hôtelier :**	
Bons à 5 ans réservés aux banques	9
Obligations à 10 ans	9,50
Obligations à 15 ans	10
b. **Banque nationale pour le développement économique :**	
Bons de caisse à 3 mois	6,50
Bons de caisse à 6 mois	7,50
Bons de caisse à 12 mois	8,50
Obligations à 10 ans	9,50
Obligations à 15 ans	10
Bon à 5 ans réservés aux banques	9
c. **Caisse nationale de crédit agricole :**	
Dépôts à vue	3
Bons à 5 ans réservés aux banques	9

(1) Arrêté du ministre des finances du 26 juin 1975 applicable à partir du 1er juillet 1975, modifié par l'arrêté du 26 juin 1978 applicable à partir du 1er juillet 1978, modifié par l'arrêté du 26 juin 1979, et modifié par l'arrêté n° 1105-80 du 22 septembre 1980 applicable à partir du 1er octobre 1980.
(2) La rémunération des dépôts en dirhams convertibles à vue ou à terme ne peut dépasser le taux maximum de 9,5%. Par l'Arrêté du ministre des finances n° 961-81 du 25 décembre 1981, applicable à partir du 1er janvier 1982.
(3) Arrêté du ministre des finances n° 1256-80 du 10 novembre 1980 portant effet à compter du 1er octobre 1980.

A. 55 — Structure des taux de refinancement de la Banque du Maroc
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1980
1. **Facilités à court terme aux établissements de crédit**	
a) Escompte et pension ordinaire d'effets privés — Taux de base (papier commercial Maroc - warrants - avances sur marchandises - papier financier - crédits CMM (1) - crédits d'équipement à 2 ans maximum)	6
Créances nées sur l'étranger	4
Crédits de préfinancement des exportations	4
Papier représentatif d'avances sur marchandises accordées aux organismes coopératifs agricoles	3,50
b) Mobilisation en faveur des banques de Bons du Trésor (escompte ou avance) :	
Bons à 6 mois (taux de rendement réel)	4,283
Bons à 1 an (taux de rendement réel)	4,439
Bons à 5 ans	6,50
c) Avances spéciales (sur effets publics ou privés) accordées aux banques	
Sans pénalité	6 et 8 (4)
Avec pénalité	15
d) Refinancement de crédits aux établissements financiers (2)	
C.N.C.A.	3
C.D.G. / C.I.H.	3,50
2. **Crédits à moyen terme à l'économie**	
Moyen terme bancaire (avec ou sans garantie de l'Etat ou de la C.C.G.) (3)	5
Moyen terme C.N.C.A. (2)	3
Moyen terme C.I.H.	3,50
Moyen terme C.D.G. (effets FEC)	4
3. **Concours à l'Etat**	
En dehors des avances, conventionnelle et statutaire consenties à titre gratuit, la Banque du Maroc accorde au Trésor d'autres concours aux conditions suivantes :	
Avances sur bons du Trésor (C.N.C.A.)	6
Mobilisation de traites douanières	6
Avances sur obligations cautionnées	6
Avances sur créances en devises O.C.P.	4
Avances sur obligations (C.I.H., C.N.C.A., B.N.D.E., O.N.E.) souscrites par la C.D.G. et mobilisées pour le compte du Trésor (4)	5,50 - 6 - 6,25 - 7,50

(1) Crédits agréés de la signature de la Caisse nationale des marchés.
(2) Taux préférentiels consentis dans le cadre d'une ligne d'escompte globale ouverte par la Banque du Maroc.
(3) Caisse centrale de garantie.
(4) Selon le taux d'émission.
(5) 6 % pour les avances sur effets privés et 8 % pour les avances sur effets publics.

A. 54 (suite) — Structure des taux d'intérêt créditeurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1980 (taux moyen)
4. **Trésor**	
Bons sur formules à 6 mois émis dans le public	7,50 (1)
rendement réel à l'échéance de 6 mois : 7,041	
rendement réel en cas de renouvellement après 3 mois : 7,541	
Bons en compte courant (réservés aux banques, aux organismes financiers et aux compagnies d'assurances)	
à 6 mois	4,28 (1)
rendement réel à 6 mois : 4,283	
rendement réel en cas de renouvellement entre 3 et 6 mois : 4,242	
à 1 an	4,28 (1)
rendement réel à 1 an : 4,439	
à 5 ans	6,50
Emissions réservées aux banques dans le cadre du financement des prêts accordés pour la mise en valeur de certaines activités	
à 1 an	3,50
à 10 ans émissions non renouvelées depuis 1975	3,50
Bons au porteur émis en emploi des comptes capitaux de non-résidents	
à 7 ans	5,50 (1)
Bons émis en emploi de la « réserve d'investissement » à 10 ans, nominatifs	5,50
Obligations d'Etat, ou garanties par l'Etat	
à 10 ans	9,50
à 15 ans	10

(1) Arrêté du ministre des finances n° 1255-80 du 10 novembre 1980 applicable aux émissions effectuées à compter du 1er octobre 1980.
(2) Arrêté du ministre des finances n° 1256-80 du 10 novembre 1980 portant effet à compter du 1er octobre 1980.
(3) Par arrêté du ministre des finances n° 1256-80 du 10 novembre 1980, le taux de référence a été fixé à 6,50 %.

A. 56 — Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Taux en vigueur au 31 décembre 1980		
	Minimum	Maximum	Usages
1. **Banques de dépôts** (1)			
a. **Crédit à court terme**			
Mobilisables			
Créances nées sur l'étranger	5	7	
Crédits de préfinancement des exportations	5	7	
Papier commercial sur le Maroc	7	9	
Autres crédits à court terme mobilisables	7	9	
Non mobilisables			
Tous crédits	9,50	11,50	
Spécifiques			
Warrants « récolte céréalière »			8,50
Warrants des conserves de sardines			8,50
Warrants riz			8,50
Warrants coton			8,50
Crédits CMM (2)			9
b. **Crédits à moyen terme**			
Mobilisables			
Tous crédits			10
Non mobilisables			
Tous crédits			12
c. **Crédits à long terme**			
Tous crédits	12	14	
2. **Banque nationale pour le développement économique**			
a. Crédits à moyen terme			12 (3)
b. Crédits à long terme (au-delà de 7 ans)			12 (3)

(1) Arrêté du ministre des finances n° 1105-80 du 22 septembre 1980 applicable à partir du 1er octobre 1980.
(2) Il s'agit des crédits comportant la signature de la Caisse nationale des marchés et qui sont consentis pour les marchés nationaux, les soumissions portant sur des marchés à passer pour le compte de l'Etat ou pour les entreprises nationales ou semi-nationales, les marchés de fournitures aux entreprises nationales ou semi-nationales. Les taux appliqués par les banques ne sont pas connus car ils font l'objet d'une négociation entre le bénéficiaire du crédit et la banque. Toutefois, ces taux ne peuvent être supérieurs au taux de base de la Banque du Maroc majoré de 2 points.
(3) Ces taux sont ceux pratiqués par la Caisse nationale de crédit agricole. Ils peuvent être majorés de 1 point pour certaines opérations d'équipement agréées par la Caisse nationale de crédit agricole. Ces taux peuvent être majorés de 1 point pour certaines opérations d'équipement agréées par la Caisse nationale de crédit agricole. Ces taux peuvent être majorés de 1 point pour certaines opérations d'équipement agréées par la Caisse nationale de crédit agricole.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 56 (suite). — Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

1 Caisse nationale de crédit agricole

Nature des opérations	Régime au 31 décembre 1980	
		Taux
1. Court terme	1. Warrants	6,50
	2. Prêts à la production	
	céréales et légumineuses	8
	Opération intégrées (betterave, canne à sucre, coton, ...)	9
	Autres crédits (embouche, agrumes, maraîchage...)	10
2) Moyen terme	Coopératives de la réforme agraire	
	1. Prêts de subsistance	
	pour les 4 premières années	8,50
	— pour la 5e année	9,50
	par la suite	10
	2. Autres crédits à moyen terme	10

A. 56 (suite). — Structure des taux d'intérêt débiteurs
(Taux annuels en pourcentage)

	Régime au 31 décembre 1980		
4. Crédit immobilier et hôtelier	Valeur immobilière totales (V.I.T.)	Taux statutaires	Taux effectifs
I. Régime général			
1. Construction à usage d'habitation personnelle	inférieure ou égale à 150 000 DH	13	8 *
	comprise entre 150 000 et 200 000 DH	13	8 *
	comprise entre 200 000 et 300 000 DH	13	10 *
	comprise entre 300 000 et 500 000 DH	13	13
2. Secteur locatif		13	9
II. Régime foncier			
1. Construction de locaux commerciaux	—	13	13
2. Viabilisation des terrains	—	13	13
3. Préfinancement des promoteurs	—	13	13
4. Acquisitions de logements	inférieure ou égale à 250 000 DH	13	13 **
III. Crédits hôteliers			
- Crédits hypothécaires d'une durée inférieure à 15 ans	—	13	11
d'une durée égale ou supérieure à 15 ans	—	15	13
Crédits avec nantissement (pour l'achat de mobilier et de matériel)	—	13	11

5. Trésor - C.D.G.	Régime au 31 décembre 1980	
Habitat économique (1)	Revenus annuels de l'emprunteur	Taux
Prêts individuels	inférieurs à 12 000 DH	4
	compris entre 12 000 et 18 000 DH	6
Prêts collectifs	inférieurs à 12 000 DH	3
	compris entre 12 000 et 18 000 DH	4

* Les taux sont réduits d'un point pour les sociétés coopératives.
** Le taux est ramené par le jeu d'une ristourne à 9 % pour les prêts accordés aux acquéreurs de logements individuels réalisés dans le cadre de la construction d'immeubles collectifs ou d'ensemble immobilier (Arrêté du ministre des finances n° 745-80 du 21 octobre 1980).
(1) Ces crédits sont en fait accordés sur ressources budgétaires et distribués par l'intermédiaire du Crédit populaire.

A. 57. — Cours, exprimés en dirhams, des principales devises cotées par la Banque du Maroc (1)
Cours du virement

	Fin mars 1980		Fin juin 1980		Fin septembre 1980		Fin décembre 1980	
	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente	Achat	Vente
1 franc français	0,91237	0,91511	0,92802	0,93080	0,94403	0,94687	0,95523	0,95809
1 dollar E.U.	4,0810	4,1024	3,7877	3,8093	3,9502	3,9816	4,3224	4,3459
1 livre sterling	8,8591	8,9050	8,9516	8,9980	9,3676	9,5170	10,309	10,362
1 mark allemand	2,1001	2,1118	2,1543	2,1662	2,1958	2,1989	2,2085	2,2208
1 florin hollandais	1,9203	1,9311	1,9680	1,9769	2,0148	2,0230	2,0301	2,0414
100 francs belges	13,089	13,173	13,471	13,543	13,648	13,724	13,719	13,793
1 franc suisse	2,2132	2,2257	2,2393	2,2526	2,3982	2,4115	2,4471	2,4606
1000 lires italiennes	4,5481	4,5737	4,5171	4,5428	4,5965	4,6207	4,6424	4,6688
100 shillings autrichiens	20,350	20,512	30,313	30,479	30,888	31,057	31,121	31,291
100 pesetas espagnoles	5,6443	5,3751	5,4081	5,4463	5,3578	5,3682	5,4615	5,4923
100 yens japonais	1,8342	1,8443	1,7340	1,7445	1,8772	1,8882	2,1353	2,1471

(1) La Banque du Maroc cote également, chaque jour ouvrable, les cours des monnaies suivantes : dollar canadien, couronne norvégienne, couronne suédoise, couronne danoise, escudo portugais, dinar tunisien, dinar koweïtien, rial saoudien, dirham des Emirats Arabes Unis et ouguiya mauritanienne.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Décret n° 2-81-348 du 25 joumada I 1402 (22 mars 1982) pris pour l'application de la loi n° 40-80 portant création de l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) promulguée par dahir n° 1-81-204 du 3 joumada II 1401 (8 avril 1981).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi n° 40-80 portant création de l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) promulguée par dahir n° 1-81-204 du 3 joumada II 1401 (8 avril 1981) ;

Vu le dahir portant loi n° 1-77-185 du 5 chaoual 1397 (19 septembre 1977) relatif à la présidence des conseils d'administration des établissements publics nationaux et régionaux ;

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, tel qu'il a été modifié ;

Vu la décision de la Chambre constitutionnelle de la Cour suprême n° 14 du 6 joumada II 1399 (3 mai 1979) ;

Après examen par le conseil des ministres réuni le 16 rebia I 1402 (12 janvier 1982),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le siège de l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) est fixé à Rabat.

ART. 2. — La tutelle de l'Etat sur l'Institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.) est exercée par le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sous réserve des pouvoirs et attributions conférés au ministre des finances par les lois et règlements applicables aux établissements publics.

ART. 3. — Le conseil d'administration de l'Institut national de la recherche agronomique est présidé par le premier ministre ou l'autorité gouvernementale déléguée par lui à cet effet, et comprend, en outre, les membres suivants :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire ;

Le ministre des finances ou son représentant ;

L'autorité gouvernementale chargée du plan ou son représentant ;

L'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ou son représentant ;

Le ministre de l'intérieur ou son représentant ;

Le ministre de la santé ou son représentant ;

Le président de la fédération des Chambres d'agriculture ;

Deux représentants des associations des producteurs désignés chaque année par arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sur proposition desdites associations.

Assistent également avec voix consultative :

Le secrétaire général du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire ;

Le directeur de l'enseignement agricole et de la recherche au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire ;

Les autres directeurs des administrations centrales du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire ;

Le directeur de l'institut qui assure le secrétariat des réunions ;

Toute personne qualifiée appelée par le président à siéger au conseil.

ART. 4. — Le conseil se réunit, sur convocation de son président, aussi souvent que les besoins de l'institut l'exigent et au moins deux fois par an :

a) Avant le 31 mai de chaque année pour examiner les questions d'ordre technique de sa compétence et arrêter les comptes de l'exercice écoulé ;

b) Avant le 15 octobre de chaque année pour l'étude des questions financières et notamment pour arrêter le programme prévisionnel et le budget de l'institut pour l'exercice suivant.

La présence de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire à la validité de ses délibérations et ses décisions sont prises à la majorité des voix, celles du président étant prépondérante en cas de partage égal des voix, le tout conformément à l'article 5 de la loi susvisée n° 40-80.

ART. 5. — Le conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'administration de l'institut et, notamment :

— arrête les programmes de recherche, d'études et de contrôle entrant dans le cadre des missions de l'institut, dont ceux à réaliser pour le compte d'organismes publics et privés ;

— arrête le budget ainsi que les modalités de financement ;

— arrête les comptes de l'exercice écoulé ;

— propose ou fixe les barèmes des prestations et les tarifs des publications de l'institut selon que ces prestations et tarifs sont ou non soumis à la législation et à la réglementation sur le contrôle des prix ;

— élabore le statut du personnel de l'institut et le fait approuver dans les conditions prévues par la législation en vigueur pour le personnel des établissements publics.

ART. 6. — Le comité technique est composé, sous la présidence du directeur de l'enseignement agricole et de la recherche, au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, des membres suivants :

— un représentant du ministre des finances ;

— un représentant de la fédération des Chambres d'agriculture ;

— un représentant du centre national de coordination et de planification de la recherche scientifique et technique ;

— le directeur de la production végétale au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire ou son représentant.

Le directeur de l'institut assiste avec voix consultative aux réunions du comité et en assure le secrétariat.

Toute personne qualifiée peut être appelée par le président à siéger au comité technique à titre consultatif.

ART. 7. — Le comité technique se réunit aussi souvent que les besoins de l'institut l'exigent et au moins quatre fois par an.

Il délibère valablement lorsque la moitié au moins de ses membres sont présents. Ses décisions, le cas échéant, sont prises à la majorité des voix. En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

ART. 8. — Le comité technique est chargé, dans l'intervalle des réunions du conseil d'administration, de régler les questions pour lesquelles il aura reçu délégation du conseil.

ART. 9. — Le directeur de l'institut est nommé conformément à la législation en vigueur.

Il gère l'institut et agit en son nom conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi précitée n° 40-80 et notamment :

— accomplit ou autorise tous actes ou opérations relatifs à l'objet de l'institut et le représente vis-à-vis de l'Etat, de toute administration publique ou privée et de tous tiers ;

— fait tous actes conservatoires ;

— représente l'institut en justice, mais ne peut intenter une action judiciaire qu'avec l'autorisation du conseil d'administration ;

— recrute et nomme le personnel dans le cadre des dispositions prévues par le statut du personnel ;

— engage les dépenses par acte, contrat ou marché, fait tenir la comptabilité des dépenses engagées, liquide et constate les dépenses et les recettes de l'institut et délivre à l'agent comptable les ordres de paiement et les titres de recettes correspondants.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 10. — Le personnel de l'institut est composé d'agents recrutés par ses soins et de fonctionnaires détachés de l'administration.

ART. 11. — Par dérogation aux dispositions de l'article 82 du décret royal susvisé n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) les laboratoires de recherche, les stations expérimentales et autres unités de recherche, figurant sur une liste arrêtée conjointement par le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et le ministre des finances, nécessaires à l'accomplissement de la mission dévolue à l'institut, lui sont cédés à titre gratuit.

ART. 12. — Le présent décret abroge toutes dispositions contraires notamment celles relatives à l'Institut national de la recherche agronomique et aux services de la recherche agronomique prévues par les articles 5, 18, 20, 21 et 22 du décret n° 2-77-657 du 15 chaoual 1397 (29 septembre 1977) relatif à l'organisation et aux attributions du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-80-320 du 6 moharrem 1401 (14 novembre 1980).

ART. 13. — Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 25 joumada I 1402 (22 mars 1982).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

OTHMAN DLIMNATI.

Le ministre des finances,

ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-81-558 du 25 joumada I 1402 (22 mars 1982) complétant le décret n° 2-74-549 du 22 joumada II 1395 (3 juillet 1975) portant création d'un Comité national de la culture.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le décret n° 2-74-549 du 22 joumada II 1395 (3 juillet 1975) portant création d'un Comité national de la culture, tel qu'il a été modifié et complété ;

Sur proposition du ministre chargé des affaires culturelles ;

Après examen par le conseil des ministres, réuni le 16 rebia I 1402 (12 janvier 1982),

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 du décret susvisé n° 2-74-549 du 22 joumada II 1395 (3 juillet 1975) est complété ainsi qu'il suit :

« *Article* 3. — Le Comité national de la culture est présidé par l'autorité gouvernementale chargée des affaires culturelles.

Il comprend, en outre, les représentants :

.....

Le conservateur de la bibliothèque générale ;

Le directeur de Dar El-Hadith El-Hassania ;

Le directeur de l'école des Beaux-Arts de Tétouan ;

Le directeur du conservatoire de musique de Rabat.

.....

(La suite sans modification.)

ART. 2. — Le ministre des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 25 joumada I 1402 (22 mars 1982).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre des affaires culturelles,

SAID BELBACHIR.

Décret n° 2-82-301 du 12 joumada II 1402 (7 avril 1982) approuvant l'accord conclu le 21 rebia II 1402 (16 février 1982), entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement relatif à la garantie du prêt de 10.000.000 d'unités de compte consenti par cette institution à la Banque nationale pour le développement économique.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81, promulguée par dahir n° 1-81-425 du 5 rebia I 1402 (1er janvier 1982), notamment l'article 41 de ladite loi ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord conclu le 21 rebia II 1402 (16 février 1982) entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement pour la garantie du prêt de 10.000.000 d'Unités de compte (U.C. 10.000.000) consenti par cette institution à la Banque nationale pour le développement économique.

ART. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 12 joumada II 1402 (7 avril 1982).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-82-271 du 21 joumada II 1402 (16 avril 1982) accordant la garantie de l'Etat aux emprunts à émettre par la Banque nationale pour le développement économique à concurrence d'un encours maximum de six cents millions de dirhams (600.000.000 de DH).

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la convention passée le 30 juillet 1959 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la Banque nationale pour le développement économique et notamment son article 2 ;

Vu le dahir n° 1-59-294 du 18 rebia II 1379 (21 octobre 1959) approuvant la convention du 30 juillet 1959 ;

Sur proposition du ministre des finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Dans la limite d'un encours maximum de six cents millions de dirhams (600.000.000 de DH) la garantie de l'Etat est accordée aux emprunts de la Banque nationale pour le développement économique émis avec l'autorisation du ministre des finances dans le but de procurer à cet organisme des ressources nouvelles lui permettant de faire face à ses opérations de crédit.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ART. 2. — Ces emprunts pourront être réalisés en tout ou partie au Maroc ou à l'étranger, en dirhams ou en monnaies étrangères, sous toutes formes et notamment sous formes d'avances mobilisables au moyen de billets ou d'effets ou sous forme de bons et d'obligations, ces divers titres étant placés ou non dans le public.

Lorsqu'un emprunt sera réalisé en monnaie étrangère, son montant sera imputé sur la somme globale de six cents millions de dirhams (600.000.000 de DH) qui fait l'objet de la garantie accordée par le présent décret pour sa contrevaleur en dirhams, au jour de la mise effective des fonds à la disposition de la Banque nationale pour le développement économique.

ART. 3. — L'intérêt et l'amortissement de ces emprunts, soit en dirhams, soit en monnaies étrangères, seront garantis par l'Etat, la garantie étant attachée au titre et le suivant en quelques mains qu'il passe.

Mention de cette garantie figurera sur les titres.

ART. 4. — Les conditions et les modalités de ces emprunts seront fixées par arrêté du ministre des finances.

ART. 5. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 21 joumada II 1402 (16 avril 1982).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre des finances,

ABDELLATIF JOUAHRI.

Décret n° 2-82-361 du 28 joumada II 1402 (23 avril 1982) portant revalorisation du salaire minimum dans l'industrie, le commerce, les professions libérales et l'agriculture.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu le dahir du 28 rebia I 1355 (18 juin 1936) relatif au salaire minimum des ouvriers et employés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir n° 1-58-074 du 23 rejeb 1377 (13 février 1958) étendant à la province de Tanger et à l'ancienne zone de protectorat espagnol les dispositions du dahir du 28 rebia I 1355 (18 juin 1936) relatif au salaire minimum des ouvriers et employés et du dahir du 14 rebia I 1360 (12 avril 1941) relatif au régime des salaires ;

Vu le dahir n° 1-60-007 du 5 rejeb 1380 (24 décembre 1960) portant statut du personnel des entreprises minières, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le dahir portant loi n° 1-72-219 du 20 rebia I 1393 (24 avril 1973) déterminant les conditions d'emploi et de rémunération des salariés agricoles.

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Le salaire minimum horaire des ouvriers et employés de l'industrie, du commerce et des professions libérales est fixé à 2,72 dirhams.

ART. 2. — La part du salaire journalier obligatoirement versée en argent dans les professions agricoles, est fixée à 14 dirhams.

L'application des dispositions du présent article ne devra, en aucun cas, entrainer la suppression ou la diminution des avantages en nature accordés aux salariés agricoles.

ART. 3. — Le présent décret prend effet le 6 rejeb 1402 (1er mai 1982).

ART. 4. — Le ministre de l'emploi et de la promotion nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 28 joumada II 1402 (23 avril 1982).

MAATI BOUABID.

Pour contreseing :

Le ministre de l'emploi et de la promotion nationale,

MOHAMED ARSALANE EL JADIDI.

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du « Bulletin officiel » n° 3626 du 3 rejeb 1402 (28 avril 1982).

Arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre des finances et du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 445-82 du 4 joumada II 1402 (30 mars 1982) modifiant l'arrêté interministériel n° 214-66 du 16 rebia I 1386 (5 juillet 1966) pris en application des articles 10 et 25 du décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

LE MINISTRE DES FINANCES,

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le dahir portant loi n° 1-72-277 du 22 kaada 1392 (29 décembre 1972) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat, notamment son article 31 ;

Vu l'arrêté interministériel n° 214-66 du 16 rebia I 1386 (5 juillet 1966) pris en application des articles 10 et 25 du décret royal portant loi n° 267-66 du 15 rebia I 1386 (4 juillet 1966) relatif à l'attribution à des agriculteurs de terres agricoles ou à vocation agricole faisant partie du domaine privé de l'Etat, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTENT :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 de l'arrêté interministériel susvisé n° 214-66 du 16 rebia I 1386 (5 juillet 1966) est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« *Article* 3. — Le prix de vente des lots domaniaux, après « déduction, le cas échéant, de la valeur des biens et droits objet « des cessions et renonciations visées à l'article premier ci-dessus, « portera intérêt au taux de 4% l'an.

« Il sera fixé et payable en espèces en 18 termes annuels « constants, dont le premier sera exigible à l'expiration de « la 2e année suivant la date d'installation de l'attributaire sur « le lot.

« Les sommes échues et non payées sont passibles d'intérêts « moratoires calculés au taux de 7% du jour de leur exigibilité « jusqu'au jour du paiement. »

ART. 2. — Les dispositions ci-dessus sont applicables aux annuités dues à la date d'effet du présent arrêté à l'exclusion de celles qui ont été mises en recouvrement.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 4 joumada II 1402 (30 mars 1982).

Le ministre de l'intérieur, DRISS BASRI.

Le ministre des finances, ABDELLATIF JOUAHRI.

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

OTHMAN DEMNATI.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.